

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

(24^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du lundi 5 mai 1986

SOMMAIRE

PRESIDENCE DE M. PHILIPPE MESTRE

1. Mesures d'ordre économique et social. - Suite de la discussion d'un projet de loi d'habilitation (p. 693)

Rappel au règlement (p. 693)

M. Paul Chomat.

Ouverture de la discussion (p. 693)

Article 4 (*suite*) (p. 693)

Sous-amendements à l'amendement n° 446 du Gouvernement :

Sous-amendements identiques n°s 454 de M. Collomb et 519 de M. Hage : MM. Philippe Bassinet, Paul Chomat, Robert-André Vivien, rapporteur général de la commission des finances ; Camille Cabana, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé de la privatisation. - Rejet par scrutin.

Sous-amendements identiques n°s 455 de M. Collomb et 520 de M. Hage : MM. Jean Le Garrec, François Asensi, le rapporteur général, le ministre, Pierre Descaves, Georges Hage. - Rejet par scrutin.

Sous-amendements identiques n°s 456 de M. Collomb et 521 de M. Hage : M. Jean Le Garrec, Mme Jacqueline Hoffmann, MM. le rapporteur général, le ministre. - Rejet par scrutin.

Sous-amendements identiques n°s 457 de M. Collomb et 522 de M. Hage : MM. Philippe Bassinet, François Asensi, le rapporteur général, Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme ; Jean Le Garrec. - Rejet par scrutin.

Sous-amendements identiques n°s 458 de M. Collomb et 523 de M. Hage : MM. Michel Charzat, Paul Chomat, Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général ; le ministre de l'industrie. - Rejet par scrutin.

Sous-amendements identiques n°s 459 de M. Collomb et 524 de M. Hage : M. Georges Le Baill, Mme Jacqueline Hoffmann, MM. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général, le ministre de l'industrie.

M. Philippe Bassinet.

Suspension et reprise de la séance (p. 705)

MM. Pierre Descaves, Georges Hage. - Rejet par scrutin des sous-amendements n°s 459 et 524.

Sous-amendement n° 594 corrigé de M. Mégret : MM. Bruno Mégret, Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général, le ministre de l'industrie, Philippe Bassinet. - Rejet par scrutin.

Rappels au règlement (p. 708)

MM. Pierre Descaves, le président, Philippe Bassinet.

Reprise de la discussion (p. 709)

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général.

Sous-amendements identiques n° 460 de M. Collomb et 525 de M. Hage : MM. Raymond Douyère, Gérard Bordu, Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général, le ministre chargé de la privatisation, Roger Holeindre. - Rejet.

M. Georges Hage.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. Ordre du jour (p. 711)

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRESIDENCE DE M. PHILIPPE MESTRE,
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

MESURES D'ORDRE ECONOMIQUE ET SOCIAL

Suite de la discussion d'un projet de loi d'habilitation

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (nos 7, 10).

Rappel au règlement

M. Paul Chomat. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Paul Chomat, pour un rappel au règlement.

M. Paul Chomat. Monsieur le président, je fais ce rappel au règlement afin que le compte rendu du *Journal officiel* fasse état du fait que, au cours de la première séance de lundi 5 mai, M. le président de la commission de la production et des échanges, rapporteur pour avis du projet de loi en discussion, a enfin rompu son indifférence pour nos débats, qui portent sur l'avenir de nos plus importants groupes industriels, et a accepté d'apparaître dans notre hémicycle. Cette apparition a été de courte durée et M. le président de la commission de la production a refusé de contribuer à nos débats.

M. le président, serait-il possible de rechercher dans les annales de notre assemblée - je ne dis pas de la dernière législature mais de la précédente - la trace d'une telle attitude d'un président de la commission de la production et des échanges lorsque l'on discute de problèmes industriels ?

Une telle attitude est absolument inacceptable par notre assemblée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Ouverture de la discussion

M. le président. Cet après-midi, l'Assemblée a poursuivi l'examen des articles et s'est arrêtée, dans l'article 4, aux sous-amendements nos 454 et 519 à l'amendement n° 446.

Article 4 (suite)

M. le président. Je rappelle les termes de l'article 4 :

« Art. 4. - Le Gouvernement pourra transférer, jusqu'au 1^{er} mars 1991, au secteur privé le contrôle majoritaire des entreprises visées par la loi du 27 septembre 1940 relative à la réorganisation de la société Havas, la loi du 10 novembre 1941 relative à la constitution de la Société nationale des pétroles d'Aquitaine, les articles 6, 7 et 8 de la loi n° 45-015 du 2 décembre 1945 relative à la nationalisation de la Banque de France et des grandes banques et à l'organisation du crédit, la loi n° 46-835 du 25 avril 1946 relative à la nationalisation de certaines sociétés d'assurances et à l'industrie des assurances en France, modifiée par la loi n° 73-8 du 4 janvier 1973 relative à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel dans les banques nationales et les entreprises nationales d'assurances, et la loi de nationalisation n° 82-155 du 11 février 1982.

« Le Gouvernement pourra transférer, en outre, dans le même délai, le contrôle majoritaire que l'Etat détient dans la Compagnie des machines Bull, la Compagnie générale de constructions téléphoniques, la société Matra et la Compagnie financière du Crédit commercial de France. »

Je rappelle également que sur cet article le Gouvernement a présenté un amendement n° 446 sur lequel ont été déposés de nombreux sous-amendements qui tendent à supprimer successivement chacune des lignes de l'annexe au projet de loi introduite par cet amendement et qui ont été regroupés sur une seule page en accord avec leurs signataires.

L'amendement n° 446 est ainsi libellé :

« I. Rédiger ainsi l'article 4 :

« Sera transférée du secteur public au secteur privé, au plus tard le 1^{er} mars 1991, la propriété des participations majoritaires détenues directement ou indirectement par l'Etat dans les entreprises figurant sur la liste annexée à la présente loi.

« Ces transferts seront effectués par le Gouvernement conformément aux règles définies par les ordonnances mentionnées à l'article 5.

« II. En conséquence, compléter le projet de loi par l'annexe suivante :

« ANNEXE

« Agence Havas ;
« Compagnie de Saint-Gobain ;
« Compagnie des machines Bull ;
« Compagnie générale d'électricité ;
« Compagnie générale de constructions téléphoniques ;
« Pechiney ;
« Rhône-Poulenc S.A. ;
« Société Matra ;
« Société nationale Elf-Aquitaine ;
« Thomson S.A.
« Les Assurances générales de France I.A.R.D. ;
« Les Assurances générales de France-Vie ;
« Les Assurances nationales, Compagnie française d'assurances et de réassurances, incendie, accidents et risques divers ;
« Les Assurances nationales, Compagnie française d'assurances sur la vie ;
« Les Assurances nationales, Société française de capitalisation ;
« L'Union des Assurances de Paris-Capitalisation ;
« L'Union des Assurances de Paris-I.A.R.D. ;
« L'Union des Assurances de Paris-vie ;
« Mutuelle générale française-accidents ;
« Mutuelle générale française-vie ;
« Société centrale du groupe Assurances générales de France ;
« Société centrale du groupe des Assurances nationales ;
« Société centrale du groupe Union des Assurances de Paris ;
« Banque Chaix ;
« Banque de Bretagne ;
« Banque de La Hénin ;
« Banque de l'Union européenne ;
« Banque du bâtiment et des travaux publics ;
« Banque Hervet ;
« Banque Indosuez ;
« Banque industrielle et mobilière privée ;
« Banque Laydernier ;
« Banque Monod ;
« Banque nationale de Paris ;
« Banque Odier Bungener Courvoisier ;
« Banque Paribas ;
« Banque parisienne de crédit ;
« Banque régionale de l'Ain ;
« Banque régionale de l'Ouest ;
« Banque Scalben-Dupont ;
« Banque Sofinco ;
« Banque Tarnaud ;
« Banque Vermeil et commerciale de Paris ;
« Banque Worms ;
« Crédi. chimique ;
« Crédit commercial de France ;
« Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine ;
« Crédit industriel de Normandie ;
« Crédit industriel de l'Ouest ;
« Crédit industriel et commercial de Paris ;
« Crédi. lyonnais ;
« Crédit du Nord ;
« Européenne de Banque ;
« Société bordelaise de crédit industriel et commercial ;
« Société centrale de banque ;
« Société générale ;

« Société générale Alsacienne de banque ;
 « Société lyonnaise de banque ;
 « Société marseillaise de crédit ;
 « Société nancéienne de crédit industriel et Varin-Bernier ;
 « Union de banques à Paris ;
 « Compagnie financière de crédit commercial de France ;
 « Compagnie financière de crédit industriel et commercial ;
 « Compagnie financière de Paribas ;
 « Compagnie financière de Suez. »

Les sous-amendements n^{os} 454 à 514 sont présentés par MM. Collomb, Dumas, Goux, Malandain, Christian Pierret, Quilès, Sapin, Souchon et Sueur.

Les sous-amendements n^{os} 519 à 579 sont présentés par MM. Hage, Mercieca, Chomat, Ducoloné, Bordu et Mme Jacquaint.

Les sous-amendements identiques n^{os} 454 et 519 sont ainsi rédigés :

« Supprimer la cinquième ligne de l'annexe au projet de loi ».

La parole est à M. Philippe Bassinet, pour soutenir le sous-amendement n^o 454.

M. Philippe Bassinet. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé de la privatisation, je voudrais, ainsi qu'il vient d'être indiqué il y a quelques minutes, souligner que nous parlons d'entreprises industrielles, que nous n'avons pas dans cette enceinte à notre disposition le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme, que nous n'avons pas non plus, d'ailleurs, le secrétaire d'Etat chargé des P. et T. Et pourtant leur présence aurait été bien utile puisque, encore une fois, c'est de la politique industrielle de la France qu'il s'agit...

M. Roger Holoindre. Ainsi que la présence de tous les élus ! Lorsque des dizaines de milliards de francs de dénationalisations sont en cause, il est scandaleux que les bancs de cet hémicycle soient vides, et cela depuis des jours !

M. Michel Sapin. Cela ne s'adressait pas à ceux qui sont là !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Bassinet !

M. Philippe Bassinet. Je disais donc qu'il est regrettable - et le terme est faible - que M. le ministre de l'industrie ne nous fasse pas l'honneur de sa présence pour nous parler de la politique industrielle de la France et des répercussions que celle-ci va subir du fait des privatisations annoncées, provoquées, voulues par M. le ministre délégué chargé de la privatisation.

Regrettable également que M. le secrétaire d'Etat chargé des P. et T. soit, lui aussi, absent.

Quant à M. le président et rapporteur de la commission de la production et des échanges, il nous a fait l'honneur, cet après-midi, de venir nous rendre visite pour nous indiquer qu'il n'avait pas d'avis à donner. Il en avait au moins autant que M. le rapporteur général ou M. Tranchant, qui le supplée, puisque la commission des finances, chargée d'examiner le texte au fond, n'avait pas été aussi avant dans l'examen de ce dernier.

Nous débattons donc dans de mauvaises conditions, et cela est éminemment regrettable.

J'ajouterai, monsieur le ministre chargé de la privatisation, que vous avez, à l'occasion d'un sous-amendement précédent, évoqué les termes et les problèmes de la déréglementation et de la concurrence pour justifier la privatisation de la C.G.E.

Tout d'abord, la déréglementation et la concurrence posent deux problèmes différents et, en tout état de cause, il ne suffit pas de crier : « Déréglementation et concurrence ! » pour justifier la privatisation. Vous reconnaissez avec moi que le raisonnement est un peu court. J'ajoute que les entreprises dont nous débattons actuellement ont été restructurées et modernisées, ce qui constitue bien la meilleure manière de se placer dans une situation de concurrence accrue.

J'en viens à la C.G.C.T., entreprise éminemment intéressante. En effet, jusqu'à maintenant, nous avions cru comprendre que le critère essentiel - sinon unique - de privatisation des entreprises était la réalisation de bénéfices. Vous aviez ainsi tenu à l'écart des entreprises importantes, déficitaires aujourd'hui, ce qui nous avait amenés à nous demander si cela ne signifiait pas que vous désespériez de les sortir du « rouge ».

Quoi qu'il en soit, la C.G.C.T. perd de l'argent et vous la mettez sur la liste. Alors, monsieur le ministre, quel critère vous guide ? Nous ne pensons pas que votre *a priori* idéologique justifie tout et nous vous faisons crédit, du moins nous aimerions vous faire crédit, d'une réflexion un peu plus approfondie.

Nous aimerions savoir à quelle logique vous avez obéi en dressant votre liste.

Enfin, puisqu'il s'agit d'un problème d'importance, je pourrais donner des précisions sur la C.G.C.T., décrire les progrès qu'elle a accomplis, indiquer, dans chacun des secteurs, les espoirs et les déceptions. Mais vous savez bien qu'en fait le problème de la C.G.C.T., aujourd'hui, se résume à celui de l'accord A.T.T.-C.G.E. Qu'êtes-vous en mesure de nous dire à cet égard ? Vous savez bien que, à la C.G.C.T., plusieurs solutions ont été évoquées : la vente par appartements ; la recherche d'un partenaire étranger ; la disparition pure et simple ; le fait de laisser à une société étrangère - en l'occurrence A.T.T. - ses parts de marché, de façon à parvenir à un accord, qui s'est d'ailleurs révélé néfaste pour la C.G.E. Vous savez également qu'une société suédoise qui a été évincée hors de France alors qu'elle assurait certaines productions dans l'industrie du téléphone dès avant 1981 s'est aussi déclarée intéressée par la recherche d'un accord avec la C.G.C.T.

A partir de ces différents éléments, peut-être allons-nous enfin comprendre, monsieur le ministre, à quels motifs, à quelles règles, à quel raisonnement vous avez obéi lorsque vous avez dressé cette liste.

M. le président. La parole est à M. Paul Chomat, pour défendre le sous-amendement n^o 519.

M. Paul Chomat. Une nouvelle fois, nous avons à parler de la C.G.C.T.

Voilà une entreprise qui, avant 1981, était tombée sous la coupe du groupe américain I.T.T., qui l'avait condamnée à disparaître à brève échéance.

Grâce à sa nationalisation en 1982, la C.G.C.T. était sauvée. Mais très vite, l'entreprise fut à nouveau mise en difficulté par la décision du Gouvernement de la fusion C.G.E.-Thomson.

Par la suite, malgré l'important financement public qui avait été nécessaire pour le rachat à I.T.T. et pour la remise à flot de l'entreprise, la C.G.C.T. fut à nouveau sacrifiée dans l'inacceptable accord passé entre la C.G.E. et le géant américain A.T.T.

Des auditions du ministre des P. et T. et du président-directeur général de la C.G.C.T. auxquelles la commission de la production et des échanges de l'Assemblée a procédé, il ressort que toutes ces décisions ont été prises sans considération des possibilités de développement de l'entreprise et de ses réelles capacités technologiques et techniques, ni consultation du conseil d'administration, et contre l'avis des salariés, qui ont dû avoir recours à des actions diverses pour se faire entendre.

Pour illustrer mon propos concernant la C.G.C.T., je prendrai l'exemple du site de Massy, susceptible de développer les productions de composants et de circuits hybrides ou encore la fabrication de concentrateurs.

Ces appareils, qui permettent de quadrupler la capacité d'un central téléphonique, intéressent, à ce titre, des pays en voie de développement encore peu équipés. Par exemple la Chine, qui négociait une commande de 500 concentrateurs, mais la liquidation du site de Massy risque de remettre tout en cause.

Face aux successives suppressions d'emplois dont a été victime la C.G.C.T., le syndicat C.G.T. de l'entreprise n'a cessé de montrer qu'une diversification de la production permettrait de créer des emplois. Dans un premier temps, après la nationalisation, l'emploi avait été maintenu, parce que l'entreprise s'était acheminée vers une diversification, mais, dès que les choix actuels ont prévalu en 1983, les suppressions d'emplois ont repris : 961 en 1985, 1 300 prévues cette année. Cette évolution n'était pas fatale ; c'est du moins l'opinion des communistes et des travailleurs de cette société. Mon ami Dominique Frelaut et moi-même en avons fait à maintes reprises la démonstration lors de la précédente législature.

En fait, 1 500 millions de francs auront été engloutis dans la C.G.C.T., auxquels il faut ajouter 1 500 millions de francs consacrés à la fusion Thomson-C.G.E., pour, finalement,

faire place nette aux groupes étrangers. Outre cette somme, ont été perdues deux années de recherche pour la mise au point des futurs centraux de la génération 1992, sur lesquels I.B.M. travaille activement. La bureaucratie française ne s'est pas développée. Les composants sont toujours sous dépendance. En revanche, Siemens et la Bundespost sont plus soucieux de se défendre quand ils négocient avec les Américains, sans céder un pouce de leur marché.

Nous pensons qu'il fallait tout d'abord exiger le « maintien des galeries françaises » M.T. de Thomson et E.10 de C.I.T.-Alcatel, ensuite, utiliser l'argent à préparer les futures générations de matériels « y compris en coopération avec la Bundespost, y compris dans le cadre d'Eurêka ».

Thomson doit fournir les composants et ne pas remettre en cause la coopération avec le Letit au profit de l'américain Mostek. « Dans la communication privée et la bureaucratie, toute régression de la C.G.C.T. serait scandaleuse, alors que nous importons massivement ».

Les débouchés existent. En France, on peut développer les débouchés publics et privés. Les débouchés extérieurs ne sont pas forcément ouverts aux U.S.A., cinquante fois mieux équipés que l'Asie et l'Afrique. Mais nous aurions pu muscler l'équipement du pays en favorisant la conclusion d'accords directement entre les collectivités, les administrations, les P.T.T., en coopération avec la C.G.C.T., Bull, Matra et Alcatel pour des contrats d'équipements formation-services au faux de l'épargne populaire.

Avec les travailleurs nous sommes opposés à la liquidation de l'entreprise et, dans le cas du site de Massy, à sa démolition au bulldozer. Avec les travailleurs, nous avons montré qu'il était possible de faire autrement. Et ce n'est pas en privatisant que ça ira mieux, ce sera simplement pire.

Nous considérons que vous voulez dénationaliser C.G.C.T. pour accélérer sa disparition, pour le plus grand profit de A.T.T. et d'autres groupes étrangers.

Monsieur le ministre, nous vous demandons d'abandonner, dans vos réponses, la répétition de vos dogmes idéologiques et d'informer la représentation nationale des intentions du Gouvernement concernant la C.G.C.T., ses salariés et ses productions.

M. le président. La parole est à M. Robert-André Vivien, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour donner l'avis de la commission sur les sous-amendements n^{os} 454 et 519.

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Rejet !

M. Philippe Bassinet. Quelle force dans l'argumentation, monsieur le rapporteur général ! Et quel mépris pour la représentation nationale !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances, et de la privatisation, chargé de la privatisation, pour donner l'avis du Gouvernement sur les sous-amendements n^{os} 454 et 519.

M. Camille Cabana, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé de la privatisation. Je voudrais d'abord faire observer à M. Bassinet que j'assiste aux débats avec une certaine assiduité.

M. Philippe Bassinet. Nous aussi !

M. le ministre chargé de la privatisation. Vous aussi ! Je vous en donne acte.

M. Georges Le Baill. C'est la moindre des choses !

M. le ministre chargé de la privatisation. Vous déplorez, monsieur Bassinet, l'absence du ministre de l'industrie ou de tel autre membre du Gouvernement.

Je vous rappelle que je parle au nom du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, et que je suis chargé de la privatisation. Je crois donc que vous avez en ma personne - pardonnez-moi de vous le faire remarquer - un interlocuteur qui devrait quand même vous satisfaire. Je suis navré si tel n'est pas le cas. Mais comme des observations analogues aux vôtres ont plusieurs fois été émises en séance, je tenais à le rappeler.

M. Michel Sapin. Ce n'est pas vous qu'elles visent !

M. le ministre chargé de la privatisation. Sur la C.G.C.T., monsieur Bassinet, vous avez cru, en quelque sorte, me prendre en tenaille, en me disant : « Mais vous êtes en face d'une contradiction ! »

Je crois - excusez-moi de vous le dire - que, pour cette fois au moins, vous avez raté votre coup.

En effet, je ne disposais à faire un petit historique de la C.G.C.T. Mais, après l'intervention de M. Chomat, ce n'est plus nécessaire. Peut-on faire réquisitoire plus accablant que celui que nous venons d'entendre ? L'Etat a dépensé 2 milliards de francs au titre de dotations en capital et 215 millions de francs au titre d'indemnités pour cette société. Et pour quoi faire, je vous le demande ? Rien !

Non ! La seule perspective qui s'ouvre aujourd'hui, c'est, comme l'a rappelé M. Chomat, d'essayer de s'entendre avec des étrangers.

Eh bien ! nous, nous allons essayer de faire le mouvement de restructuration de la C.G.C.T. que vous n'avez pas fait.

M. Georges Le Baill. Avec qui ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Nous allons essayer de le faire dans le cadre de la privatisation et sans la mettre entre les mains des intérêts étrangers.

M. Georges Le Baill. Avec qui ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Je demande donc le rejet de cet amendement. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n^{os} 454 et 519.

Je suis saisi par le groupe communiste et le groupe du Rassemblement pour la République d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	559
Nombre de suffrages exprimés	558
Majorité absolue	280
Pour	250
Contre	308

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Les sous-amendements identiques n^{os} 455 et 520 sont ainsi rédigés :

« Supprimer la sixième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Jean Le Garrec, pour soutenir le sous-amendement n^o 455.

M. Jean Le Garrec. Le débat progresse, monsieur le ministre.

Plusieurs députés du groupe du R.P.R. Il n'avance pas bien vite !

M. Jean Le Garrec. Nous venons d'analyser la situation d'un certain nombre de groupes extrêmement importants. Elle vaut la peine que l'on s'y attarde, d'autant que nous ne comprenons pas la raison qui vous fait prendre, par l'article 4, la décision de dénationaliser soixante-quatre groupes ou entreprises d'ici le mois de mars 1991.

Or, monsieur le ministre, plus nous avançons, moins vos réponses sont claires, si ce n'est pour illustrer la vision dépassée, attardée et insuffisante que vous avez du rôle de l'Etat et de ses limites.

Pouvez-vous prendre l'engagement qu'en aucun cas l'Etat n'apportera son appui à des activités stratégiques en difficulté et qu'en aucune circonstance la puissance publique ne viendra relayer des actionnaires défaillants, même dans l'intérêt national ?

Or, dans l'affirmative, votre vision des choses serait inefficace et dangereuse pour l'avenir, mais claire. Vous savez très bien que vous ne pouvez pas prendre un tel engagement et je n'en veux pour preuve que ce qui s'est passé pour les établissements Valéo. Vous ne pouvez même pas arguer de difficultés ou de non-réussite. Combien de milliards ont-ils été investis par la puissance publique dans le plan Calcul et ce, sans contrôle, sans effets, sans résultats ? Notre approche avait au moins le mérite de l'efficacité.

Votre discours n'est que de façade et vous n'atteindrez pas les objectifs que vous vous fixez.

L'exemple de Pechiney est, à cet égard, très significatif. Cette entreprise stratégique - elle est, selon moi, en situation de monopole de fait - bénéficie de l'effort des salariés et des responsables de l'entreprise, d'une part, et de l'Etat actionnaire, d'autre part, mais aussi, il est vrai, des cours mondiaux de l'aluminium. Elle est en situation très nette de redressement, ainsi que le prouvent les investissements : 4 890 millions en 1984 pour 2 730 millions en 1981.

Cet effort se fera sentir dès 1987, car les investissements ont un temps de retour relativement long, vous le savez bien, monsieur le ministre. Il va hisser l'entreprise à une position très forte dans les années 1990 en la plaçant dans le premier tiers de la profession pour ce qui concerne les coûts relatifs.

Grâce aux investissements réalisés en 1985, année où les cours mondiaux de l'aluminium ont été moins favorables, l'effort accompli a permis à l'entreprise de se rattraper sur d'autres activités. Ainsi, les résultats ont nettement progressé, en particulier pour la métallurgie fine et les matériaux nouveaux. Le chiffre d'affaires est passé de 975 millions à 1 142 millions de francs.

Les dépenses de recherche et de développement sont passées de 404 millions en 1981 à 566 millions de francs en 1984. De même, et ce point devrait satisfaire M. Trauchant, la diminution du poids relatif de l'endettement est certaine. En 1981, les frais financiers représentaient 10 p. 100 du chiffre d'affaires de l'entreprise ; en 1985, ils n'en représentaient que moins de 3 p. 100. D'une part, le chiffre d'affaires s'est développé et, d'autre part, une meilleure maîtrise des charges financières a été assurée, le nouvel actionnaire ayant dû prendre le relais, compte tenu de l'insuffisance de l'actionnariat privé.

Je pourrais évoquer aussi, monsieur le ministre, les efforts consentis en faveur du personnel, notamment en matière de formation : 2,4 p. 100 de la masse salariale y ont été consacrés en 1984 au lieu de 1,7 p. 100 en 1981. Je pourrais aussi parler de l'effort de participation et des résultats obtenus sous l'angle de la démocratie économique.

M. le président. N'en parlez pas trop longuement, monsieur Le Garrec, car vous avez déjà dépassé votre temps de parole. Veuillez plutôt conclure.

M. Jean Le Garrec. Je conclus en quelques mots, monsieur le président.

Monsieur le ministre, voilà le cas typique d'une activité stratégique pour notre pays, mais qui était en très mauvais état. Grâce à l'effort de l'actionnariat public qui a pris le relais de l'actionnariat privé défaillant et à celui du personnel, mais aussi grâce à une évolution favorable de la conjoncture mondiale, sa situation est très bonne.

Que risque-t-il de se passer avec la privatisation ? Vous allez fragiliser cette entreprise.

J'ai bien entendu M. Ballardur nous préciser que vous disposez d'un calendrier précis de dénationalisation d'ici à 1991. Aussi, je me permets de vous poser une question très précise, monsieur le ministre : dénationaliserez-vous ce groupe en 1986, 1987, 1988, 1989 ou 1990 ?

Il serait anormal que vous ne puissiez pas répondre à une telle question et que vous laissiez une entreprise de cette taille, avec l'enjeu qu'elle représente, dans l'hésitation, le flou et l'incertitude pendant cinq ans.

M. Michel Charzat. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Asensi, pour défendre le sous-amendement n° 520.

M. Françoise Asensi. Mes chers collègues, je suis d'abord surpris de l'étonnement de ceux qui déplorent l'absence du ministre de l'industrie. Je la regrette également, mais je la trouve tout à fait normale dans la mesure où l'on ne souhaite

pas que soit mené dans cet hémicycle un débat argumenté sur les problèmes industriels et économiques. On veut aller vite !

D'ailleurs, vous-même, monsieur le ministre délégué, en répondant à un parlementaire, vous avez déclaré : « Toute entreprise nationalisée a vocation à être dénationalisée. » Voilà pourquoi nous devons aujourd'hui adopter dans les conditions les plus déplorables des dispositions néfastes pour l'industrie française et pour notre pays.

S'agissant de l'entreprise Pechiney, les quelques indications dont je dispose montrent qu'elle a réalisé des bénéfices substantiels en 1985 puisque ses profits se sont accrus de 27 p. 100 pour cette année. C'est dire que sa situation est somme toute satisfaisante au regard de certains critères de rentabilité financière qui ont été aussi imposés après la dénationalisation, ce que personnellement je déplore.

S'il fallait attribuer un oscar de la préparation de la privatisation, il faudrait bien le décerner à ce groupe industriel. En effet, dès juillet 1985, il a été le premier à lancer les « certificats d'investissement privilégiés » qui, je le rappelle, sont des actions sans droit de vote, mais à dividende prioritaire, les droits de vote étant détenus par l'Etat. En cas de dénationalisation, il est hautement probable qu'ils seront échangés contre des actions. Or l'Etat a mis sur le marché de nombreux certificats d'investissement privilégiés qui devraient représenter au total le quart du capital du groupe. Il n'y a donc pas eu de gestion démocratique, et c'est ce que je déplore avec mes collègues du groupe communiste.

Nous n'avons pas la religion des nationalisations comme vous, monsieur le ministre délégué, votre gouvernement et votre majorité avez la religion des dénationalisations. Votre volonté politique est de parvenir, à des fins idéologiques et politiques, à faire en sorte que, au nom du libéralisme, ce secteur important de notre industrie soit cédé au capital privé. J'ai cependant l'intime conviction que la situation de l'emploi dans notre pays ne sera pas redressée pour autant. Au contraire, en cédant au privé une part importante de notre capital industriel et de notre patrimoine, les difficultés auxquelles sera confrontée inévitablement notre économie seront accrues.

C'est pourquoi je demande que notre sous-amendement soit adopté par l'Assemblée et que Pechiney soit mis hors du champ des dénationalisations.

M. Georges Hage. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Je pourrais, moi aussi, lire deux pages et demie d'argumentaire. Sans porter de jugement de fond sur la défense successive des sous-amendements, qui a été illustrée de commentaires parfois intéressants et qui a suscité des réponses très rigoureuses et très nettes de M. le ministre, je me borne à constater que nous avançons au rythme de deux sous-amendements à l'heure. Je n'ajouterai donc pas, par mes commentaires, à ce ralentissement. Rejet !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Monsieur Le Garrec, vous m'avez demandé d'abord si je pouvais m'engager à ce que l'Etat ne vienne pas en relais des entreprises stratégiques, et ensuite si l'Etat ne viendrait jamais au secours de la capitalisation des entreprises. Je veux vous répondre clairement.

En ce qui concerne les entreprises stratégiques, l'Etat veillera à la protection des intérêts nationaux. Je le répète encore une fois.

En ce qui concerne la recapitalisation des entreprises, je vous réponds tout aussi nettement qu'il n'en est pas question.

M. Jean Le Garrec. Eh bien, monsieur le ministre, nous en reparlerons !

M. le ministre chargé de la privatisation. Je suis en revanche tout à fait inquiet lorsque vous affirmez que nous ne respecterons pas nos engagements. Venant de vous, de tels propos m'inquiètent car vous êtes orfèvre en la matière. Entre ce que vous avez dit et ce que vous avez fait, il y a un tel écart ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)...

M. Raymond Douyère. Et vous, pendant vingt-trois ans ?

M. Jean Le Garrec. Allez plus loin dans votre réponse !

M. le ministre chargé de la privatisation. Toutes mes interventions sont relativement courtes et vous me le reprochez. Je vous prie de ne pas m'interrompre.

M. Jean Le Garrec. Allez jusqu'au bout de votre logique !

M. le ministre chargé de la privatisation. En ce qui concerne les résultats tout à fait étonnants que vous citez, pour le groupe de Pechiney, je vous ferai, monsieur Le Garrec, la même réponse que vous a faite son ancien président, M. Besse : ils sont imputables à 60 p. 100 à l'évolution de la conjoncture internationale. Vous l'avez vous-même reconnu !

M. Georges Le Bailh. Il reste 40 p. 100 !

M. le ministre chargé de la privatisation. En ce qui concerne le calendrier, monsieur Le Garrec, je ne vous répondrai pas. Nous sommes en train de soumettre au Parlement un projet de loi d'habilitation. Des ordonnances et des décrets d'application seront pris ensuite ; le Gouvernement prendra ses décisions. Vous ne m'enfermerez pas dans le piège que vous voulez me tendre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Front national [R.N.] et de nombreux bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Monsieur Asensi, nous n'avons pas déclaré que toutes les entreprises nationales avaient vocation à être privatisées mais que toutes les entreprises nationales appartenant au secteur concurrentiel, et c'est quand même une nuance de taille, avaient vocation à l'être.

M. Michel Charzat. Renault, alors !

Mme Jacqueline Hoffmann. Cela en fait beaucoup !

M. le ministre chargé de la privatisation. Je demande donc le rejet de ces sous-amendements.

M. le président. La parole est à M. Pierre Descaves contre le sous-amendement.

M. Pierre Descaves. En préambule à mon intervention je précise que je ne veux surtout pas être désobligeant envers nos collègues socialistes et communistes. Toutefois lorsque je consulte la liste impressionnante de ces sous-amendements qui reprennent, deux pour chaque société, l'ensemble des entreprises à dénationaliser...

M. Georges Le Bailh. C'est la liste de toutes les sociétés que vous voulez dénationaliser !

M. Pierre Descaves. ... je me permets de dire que ce n'est pas très sérieux.

M. Georges Le Bailh. C'est ce que vous faites qui ne l'est pas !

M. Pierre Descaves. Croyez-vous, mes chers collègues, que ce simulacre de démocratie soit vraiment raisonnable ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Front National [R.N.] et sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)* Croyez-vous que ces rabâchages d'arguments soient sérieux ? Croyez-vous qu'ils sont sérieux ces votes à 44 députés alors que le tableau électronique laisse croire à tout le monde qu'ils sont pris à 550 ? Chacun sait qu'un député a droit à une seule délégation !

M. Michel Sapin. Vous parlez en orfèvre !

M. Pierre Descaves. Mon cher collègue, j'ai indiqué que je ne voulais pas être désobligeant !

Dans ces conditions, 88 suffrages seulement ont été régulièrement exprimés en fonction d'un texte que vous avez vous-mêmes voté. La loi vous est applicable comme elle l'est pour les autres Français pour qui vous légigérez. Dès lors, 462 députés ont violé la loi. Est-ce sérieux ?

S'agissant de Pechiney, vous faites état de bénéfices. Bien évidemment, le prix des actions sera fixé en fonction des résultats de la société et par conséquent, c'est une somme correspondante qui pourra être inscrite en recettes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Front national [R.N.]. - Exclamations sur les bancs des socialistes.)*

M. Georges Le Bailh. Le patrimoine, c'est sérieux !

M. Pierre Descaves. Je sais bien que nos collègues socialistes et communistes rendent la monnaie de la pièce à ceux qui étaient auparavant dans l'opposition et ont fait la même chose en leur temps, mais, voyez-vous, nous qui sommes des députés, nous constatons que nous ne jouons pas véritablement notre rôle de parlementaires. En rabâchant en perma-

nence les mêmes arguments, nous trahissons le mandat que nous avons reçu de la nation. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

M. le président. La parole est à M. Georges Hage.

M. Georges Hage. Je tiens à rappeler que le droit d'amendement et de sous-amendement fait partie des prérogatives de l'Assemblée. Peut-être faut-il l'enseigner à ceux qui n'ont pas encore reçu l'éducation parlementaire nécessaire...

D'ailleurs, le nombre des sous-amendements ne fait que correspondre au nombre des entreprises que le Gouvernement prétend dénationaliser. Il tend à révéler au pays l'importance de l'entreprise de dénationalisation, qu'une grande partie des Français ne soupçonnent même pas. L'Assemblée est faite pour alerter, sensibiliser, éduquer et, s'il se peut, mobiliser contre la loi !

M. Michel Vuibert. Vous n'avez pas été élus pour ça !

M. Louis Lauga. Vous faites de la désinformation parlementaire !

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n^{os} 455 et 520.

Je suis saisi par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	560
Nombre de suffrages exprimés	560
Majorité absolue	281
Pour	251
Contre	309

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Les sous-amendements identiques n^{os} 456 et 521 sont ainsi rédigés :

« Supprimer la septième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Jean Le Garrec, pour soutenir les sous-amendements n^{os} 456.

M. Jean Le Garrec. Je suis désolé, monsieur le ministre délégué, mais je vais continuer à vous poser des questions tant que vous ne m'aurez pas répondu d'une manière satisfaisante, tout au moins d'une manière que je considère, moi, comme satisfaisante. *(Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)* A moins que M. Madelin veuille répondre à votre place...

Deux de vos réponses m'ont fort étonné.

Premièrement, vous m'avez dit que le Gouvernement n'apporterait en aucun cas son soutien à des entreprises stratégiques en difficulté.

M. le ministre chargé de la privatisation. Je n'ai pas dit cela !

M. Jean Le Garrec. Vous accordez pourtant votre soutien à des entreprises en difficulté, et je le comprends très bien. C'est le cas pour Renault, par exemple, et M. Madelin, contraint d'apporter quelques aménagements à sa conception libérale de l'industrie, a dû reconnaître qu'il devait faire de même pour les chantiers navals, ce que je comprends également fort bien.

Il est évident que vous ne pouvez en aucun cas vous engager sur ce point. Même s'il ne s'agit pas d'« entreprises en difficulté » mais d'« entreprises qu'il faut recapitaliser » - c'est l'expression que vous avez utilisée - reconnaissez que le résultat est de même nature !

Vous avez également refusé de répondre à ma question sur le calendrier, sous prétexte que ce serait un piège. Là encore, je suis désolé ! Le législateur enjoint au Gouvernement de dénationaliser soixante-quinze groupes ou entreprises d'ici à

mars 1991. A moins d'abandonner toutes ses prérogatives, il est normal qu'il demande au Gouvernement de lui indiquer le calendrier qu'il compte mettre en œuvre.

En effet, ce n'est pas du tout la même chose de dénationaliser progressivement toutes les entreprises ou d'en dénationaliser deux en 1986 et de solder le reste à la va-vite en 1990. Sur ce point, nous devons être fixés. On ne joue pas avec des entreprises aussi importantes que Saint-Gobain, C.G.E., C.G.C.T., Pechiney et Rhône-Poulenc.

Les résultats de Rhône-Poulenc, par exemple, sont là.

Son chiffre d'affaires consolidé est passé de 35 milliards de francs en 1981 à 51 milliards en 1984. Les investissements industriels sont passés de 2,4 milliards à 3,5 milliards, les dépenses de recherche et de développement de 1 522 millions à 2 467 millions, l'autofinancement de un milliard à peine en 1981 à plus de cinq milliards en 1984. Ces résultats sont, là encore, dus aux efforts de l'actionnaire, des salariés et de l'entreprise. Et même si M. Besse vous a dit que les résultats de Pechiney étaient dus pour 60 p. 100 au cours de l'aluminium, il faut expliquer les 40 p. 100 restants. Or, monsieur le ministre, vous savez très bien que, dans les entreprises de ce type, c'est la différence de 2 ou 3 p. 100 à la marge qui dessine ou pas l'avenir.

M. Michel Charzat. Très bien !

M. Jean Le Garrec. Et là, on en est à 40 p. 100 !

Ces résultats très significatifs sont dus au fait que Rhône-Poulenc a développé ses capacités en prenant des décisions d'investissement en ce qui concerne la capacité des ateliers d'acide acétique, la fabrication du phénol et le rendement de l'utilisation des matières premières dans le secteur des spécialités chimiques. Je pourrais dresser la liste de toutes ces améliorations mais je ne voudrais pas abuser de la patience de la représentation nationale.

Je voudrais cependant insister sur le point qui me semble le plus significatif. J'ai une longue expérience des entreprises et je citerai un chiffre très important, la remarque valant d'ailleurs aussi bien pour Pechiney que pour Rhône-Poulenc.

Dans cette dernière entreprise, les frais de formation de personnel représentaient 2,3 p. 100 de la masse salariale en 1981 et 5 p. 100 en 1984. S'il y avait un seul pourcentage à retenir, ce serait celui-là, car c'est en favorisant la formation du personnel, en accroissant sa motivation, en lui fixant des objectifs, en rattrapant les retards accumulés pendant des années du fait de la défaillance de l'actionnariat privé et de l'impréparation stratégique des entreprises que l'on construit l'avenir.

Vous pouvez toujours discuter les bilans, monsieur le ministre, mais vous ne pouvez réfuter ce pourcentage, le plus déterminant peut-être pour l'avenir.

Je vous pose donc à nouveau la question : à quelle date avez-vous l'intention de dénationaliser Rhône-Poulenc ? Cette entreprise ne peut pas vivre dans l'incertitude et le flou. Faites au moins cela pour les salariés qui consentent des efforts pour son développement !

M. Michel Charzat. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme Jacqueline Hoffmann, pour soutenir le sous-amendement n° 521.

Mme Jacqueline Hoffmann. Ce sous-amendement a pour but d'exclure Rhône-Poulenc du champ des dénationalisations. Le président-directeur général de cette grande société nationale, M. Le Floch-Prigent, est l'un de ceux qui se sont le plus illustrés dans la justification de la privatisation.

Sa prise de position est d'autant plus intéressante qu'elle émane d'un homme qui fut placé aux premières loges lors de la nationalisation. Cet ancien haut fonctionnaire fut en effet directeur de cabinet du ministre de l'industrie de l'époque. Il est peu probable qu'il ait pu occuper de telles fonctions sans un engagement politique clair. Pourtant, c'est en « technicien » qu'il fixe aujourd'hui le prix de son groupe - 15 milliards - en précisant que l'Etat « fait une bonne affaire puisqu'il a payé ce groupe 2,7 milliards de francs et y a injecté 1,7 milliard supplémentaire ».

D'ailleurs, il estime tout à fait normal que, lorsqu'un groupe ne reçoit plus de subsides de l'Etat, ce dernier ne puisse garder de pouvoir puisqu'il ne lui fournit plus les moyens de son développement.

Le fait est que, depuis trois ans, le groupe chimique, qui n'a pas reçu un sou de l'Etat l'an dernier, a fait appel à l'épargne privée pour continuer à investir à l'étranger. Des

titres participatifs ont été émis pour 1,3 milliard, ainsi que des certificats d'investissement, pour 1,13 milliard en octobre dernier.

Le président-directeur général a donc posé, l'un des premiers, la question de la privatisation. Comment ?

Sous la forme d'une participation importante des salariés ? On croit rêver alors que, au même moment, le chômage s'étend et que les salaires reculent.

Grâce à l'épargne du public ? Celle-ci est également très limitée, comme en témoigne l'indice de la consommation ou de l'épargne.

Alors, il reste les investisseurs « traditionnels », c'est-à-dire les gros financiers. En cela aussi, le président-directeur général de la nationalisée suit les traces de son prédécesseur.

Il est instructif, pour apprécier les « changements » introduits par la nationalisation, de relire le commentaire du journal *Les Echos* du 10 avril 1986 : « Rhône-Poulenc a marqué à sa manière le discours de politique générale de Jacques Chirac, en sortant un bénéfice encore meilleur que prévu », c'est-à-dire 2,3 milliards de francs. « Au moment où le Premier ministre annonce que chaque responsable sera jugé "à l'aune de sa compétence", la performance de Rhône-Poulenc tombe à point. » « Rhône-Poulenc est mûre pour la privatisation. A la surprise générale, son président a lui-même élaboré un plan qui passe par le public mais aussi par le personnel. »

Après cela, on comprend pourquoi les salariés du groupe s'interrogent gravement, parfois avec colère, devant le bilan de la nationalisation. C'est le cas des 1 000 licenciés de l'usine Rhône-Poulenc - F.I.M., à Mantes-la-Ville, dans mon département, qui a fermé ses portes l'an passé.

C'est le cas de ceux de Vitry, où la direction annonce un plan de 209 suppressions d'emplois, pompeusement baptisé « plan avenir Vitry ». Un retour aux plus beaux jours de la période Gandois, qui avait vu les effectifs de l'usine de Vitry fondre de plus de 500 unités à partir de 1977 ! En fait, l'emploi est la cible numéro un de cette prétendue modernisation. Aux 209 suppressions de postes correspond l'abandon de centaines de productions, dont certaines seulement sont reprises sur d'autres sites, mais avec beaucoup moins de salariés.

On pourrait également parler du renoncement à l'industrialisation d'un procédé nouveau de fabrication de lysine, un acide aminé indispensable pour la croissance des animaux.

L'attitude de Rhône-Poulenc et de son président-directeur général ont bien préparé le processus de privatisation. Là encore, la nationalisation de 1982 a fonctionné comme un anti-modèle. Elle a fait croire à de nombreux salariés que ce mode de gestion n'était pas mieux qu'un autre. C'est la pédagogie de l'échec.

Pour notre part, nous continuons à penser que le contrôle par la nation et une place accrue pour les travailleurs dans la gestion permettraient d'orienter cette société sur une voie conforme à l'intérêt national. C'est pourquoi nous nous opposons à la privatisation de Rhône-Poulenc.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. La commission n'a pas examiné ce sous-amendement. Quant à moi, j'aurais trop à dire et je préfère me taire. Rejet !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Monsieur Le Garrec, je ne voudrais pas que vous mettiez à profit le style cursif que je donne à mes propos pour les déformer.

M. Michel Sapin. Pour les souligner !

M. le ministre chargé de la privatisation. J'ai été très clair.

Lorsque les intérêts nationaux de la France seront concernés dans des secteurs stratégiques, vous trouverez un gouvernement très attentif et très vigilant. En revanche, il ne peut être question de faire capitaliser l'Etat pour les entreprises publiques. Je suis désolé mais nous ne voulons pas une chose et son contraire !

M. Michel Sapin. La capitalisation est l'un des moyens !

M. le ministre chargé de la privatisation. Si nous nous plaçons dans un secteur de compétition et de concurrence, l'Etat n'a rien à faire dans le capital de ces entreprises.

M. Jean Le Garrec. Vous refusez une arme !

M. le ministre chargé de la privatisation. Voilà ce que je vous ai dit et que je vous répète ! Que ce soit clair !

M. Georges Le Bailly. C'est un idéologue !

M. Michel Sapin. C'est un mot trop beau pour le qualifier !

M. le ministre chargé de la privatisation. Oui, je suis un idéologue. Venant de vous, le compliment m'honore beaucoup !

J'en reviens à Rhône-Poulenc, cette entreprise qui représente un modèle à vos yeux !

M. Michel Sapin. Vous n'arrêtez pas de la dénigrer !

M. le ministre chargé de la privatisation. Elle perdait 2 milliards de francs en 1980 et en a gagné 2,3 milliards en 1985. Et pour cause : on lui a enlevé toutes les parties faibles de son activité (*Applaudissements sur divers bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Pour les « repasser » à d'autres, notamment à des étrangers, je suis désolé de le rappeler ! Certes, il y a des vérités qui sont pénibles à entendre.

M. Jean Le Garrec. Pas du tout !

M. le ministre chargé de la privatisation. Non content d'avoir enlevé ses parties faibles à cette entreprise, on lui a octroyé 1 700 millions de francs de dotations en capital et 1 300 millions de francs de prêts participatifs.

M. Michel Sapin. Parce que les actionnaires n'avaient pas fait leur travail !

M. le ministre chargé de la privatisation. De surcroît, la société a emprunté 2,5 milliards de francs depuis 1982, sous la forme d'obligations ou de titres participatifs, et elle a émis 1,100 milliard de francs de certificats d'investissements en 1985.

M. Jean Le Garrec. Voilà !

M. le ministre chargé de la privatisation. Alors effectivement, si elle n'arrive pas ainsi à redresser la situation... (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Le Garrec. Pourquoi ne l'avoir pas fait avant !

M. le ministre chargé de la privatisation. ... avouez que c'est désespéré de tout ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jean Le Garrec. Entièrement de votre avis !

M. le ministre chargé de la privatisation. Selon vous, il y a des chiffres incontournables, monsieur Le Garrec, et vous avez raison !

Seulement, ceux-là, vous ne voulez pas les voir ! Les chiffres incontournables concernent la compétitivité de l'entreprise au sein de la concurrence internationale. Vous vous refusez à les examiner, entreprise par entreprise.

M. Jean Le Garrec. Vous croyez ?

M. le ministre chargé de la privatisation. La rentabilité satisfaisante de 1985 est due, pour une grande part à l'amélioration de la conjoncture - tel est le cas de Pechiney, vous le savez bien. Le résultat net, sur chiffre d'affaires, est de 4 p. 100 : il conduit à ranger cette entreprise dans la partie très moyenne, plutôt moyenne basse, de la compétition internationale !

M. Jean Le Garrec. Mais tout à fait !

M. le ministre chargé de la privatisation. Telle est la vérité, monsieur Le Garrec...

MM. Michel Charzat et Jean Le Garrec. Absolument !

M. le ministre chargé de la privatisation. Une vérité que, pourtant, vous vous refusez à voir !

Vous m'avez une nouvelle fois interrogé sur le calendrier de la privatisation ! Mais je ne vous répondrai pas plus à propos de Rhône-Poulenc...

M. Michel Sapin. Vous auriez tort !

M. le ministre chargé de la privatisation. ... que tout à l'heure sur Pechiney.

La seule réponse, un peu ironique, que je puisse vous faire est celle-ci : si j'écoutais le président de l'entreprise, qui apparemment n'est pas de vos ennemis, la privatisation serait pour tout de suite. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jean Le Garrec. Ce n'est pas le président que j'interroge, c'est vous, monsieur le ministre.

M. le ministre chargé de la privatisation. Je demande le rejet de ces sous-amendements.

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n^{os} 456 et 521.

Je suis suivi par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?..

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	557
Nombre de suffrages exprimés	557
Majorité absolue	279
Pour	249
Contre	308

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Les sous-amendements n^{os} 457 et 522 sont ainsi rédigés :

« Supprimer la huitième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Philippe Bassinet, pour soutenir le sous-amendement n^o 457.

M. Philippe Bassinet. Tout à l'heure, un de nos collègues a manifesté sa surprise de constater que, pour chacune des entreprises que le Gouvernement se proposait de privatiser, un sous-amendement, destiné à s'y opposer, ait été déposé.

Souvenez-vous du débat de 1981, dans lequel s'illustrèrent, entre autres, M. le rapporteur général et M. le ministre actuel de l'industrie. A ce moment-là, non seulement des amendements avaient été déposés pour soustraire au champ d'application de la loi chacune des entreprises que nous entendions nationaliser, mais encore il nous avait été proposé de porter le contrôle à 66 p. 100, puis de le descendre à 51 p. 100, enfin de sortir les filiales... Un amendement par entreprise, un autre pour fixer un taux de prise de participation de l'Etat, un autre amendement avec un autre taux, un autre sur chaque filiale et ainsi de suite...

Si vous voulez un bel exemple d'obstruction, en voilà un !

Vous verrez, en relisant les débats de 1981, quelle différence il y a entre l'obstruction et un véritable débat parlementaire, tel que nous le menons. (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jean-Jack Sallès. Même cela nous savions mieux le faire que vous ! Même l'obstruction ! Parce que vous, c'est une catastrophe !

M. Philippe Bassinet. Ahuri !

M. Jean-Jack Sallès. Grossier personnage !

M. le président. Poursuivez, monsieur Bassinet.

M. Philippe Bassinet. Monsieur le ministre de l'industrie, nous sommes heureux de vous voir arriver parmi nous.

La majorité de cette assemblée vient d'émettre le souhait que soient privatisées les plus importantes entreprises industrielles concurrentielles du secteur public et nationalisé.

Peut-être pourrez-vous nous expliquer quelle politique industrielle le Gouvernement entend conduire... (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Aucune ! (*Sourires.*)

M. Philippe Bassinet. ... ou quelle absence de politique industrielle...

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Et voilà !

M. Philippe Bassinet. ... le Gouvernement veut demain nous faire contempler. (*Exclamations sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

M. Michel Vuibert. Ce sera une politique dynamique !

M. Philippe Bassinet. Monsieur le ministre, vous nous avez expliqué, l'autre jour, au sein de la commission de la production et des échanges, que vous étiez au cœur des contradictions et qu'il vous fallait vivre avec. Sans doute, depuis lors, y avez-vous réfléchi ? Ce soir, vous pouvez peut-être lever ces contradictions et nous indiquer si le département ministériel qui est le vôtre correspond à une volonté politique ou si, au contraire, il s'agit d'un rôle de liquidateur ? (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Enfin, monsieur le ministre chargé de la privatisation, il est tout de même extraordinaire de vous entendre, chaque fois que l'Assemblée examine un de nos sous-amendements, rabaisser, pour le combattre, les entreprises en question...

M. Raymond Douyère. Oui, c'est scandaleux !

M. Philippe Bassinet. ...de vous entendre minimiser la valeur de ces entreprises !

Dans tout cela, je me demande quelle conception est la vôtre de l'intérêt national !

M. Raymond Douyère. Exactement !

M. Philippe Bassinet. Pourquoi cherchez-vous ainsi, désespérément et vainement, à porter atteinte au crédit de ces entreprises ?

Dans un premier temps, je pensais que vous vous comporteriez comme un commissaire-priseur qui, chargé de vendre telle ou telle entreprise, allait en faire ressortir les aspects positifs quitte, éventuellement, comme un commissaire-priseur honnête, à en montrer aussi les côtés négatifs. Vous, au contraire, vous avez une conduite de camelot de foire, proclamant : « Ici, on casse les prix ! On liquide tout, et on ferme tout ! » (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Mais vos propos sont inadmissibles !

M. Philippe Bassinet. Monsieur le ministre délégué, vous cherchez désespérément, sur chaque entreprise, à mettre en évidence ce qui ne serait pas satisfaisant !

Jusqu'à présent, nous nous sommes penchés sur les cas d'entreprises nationalisées par la loi de 1982, dans lesquelles l'Etat avait pris un contrôle total. Nous avons examiné le cas particulier de la C.G.C.T. Effectivement, la prise de contrôle majoritaire de l'Etat ne s'est pas traduite par un redressement totalement satisfaisant, loin s'en faut, de l'activité de ces entreprises.

Mais, avec l'entreprise Matra, nous avons affaire à une entreprise où a eu lieu, dans le cadre du « collectif » budgétaire de 1981, une prise de contrôle majoritaire de l'Etat. Ce dernier est devenu majoritaire à un peu plus de 50 p. 100. Aucun des autres actionnaires ne détient une part supérieure à 5 p. 100 du capital. Alors, pourquoi voulez-vous privatiser cette entreprise ? Parce que son activité s'exerce dans des domaines très divers ? Vous ne voyez pas une synergie différente ?

Mais ne serait-ce pas au P.-D.G. de cette entreprise d'en juger le premier ? Se plaint-il ? La direction se plaint-elle de la situation ? De la répartition du capital ? Les travailleurs et les travailleuses, les hommes et les femmes, qui font la richesse de cette entreprise, les ouvriers, les administratifs, les techniciens, les ingénieurs, les chercheurs, les agents technico-commerciaux... (*Exclamations et rires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Georges Tranchant. Et allez, les balayeurs, les nettoyeurs...

M. Philippe Bassinet. ...se plaignent-ils de la manière dont le capital de cette entreprise est réparti ?

Monsieur le ministre, est-ce parce que cette entreprise exporte trop que vous souhaitez la privatiser ?

Quelle tare allez-vous encore lui découvrir pour justifier votre souhait de la brader - encore une fois, et si je vous ai bien compris, de la brader dans les plus mauvaises conditions ?

M. le président. La parole est à M. François Asensi, pour défendre le sous-amendement n° 522.

M. François Asensi. Notre sous-amendement tend à maintenir Matra dans le champ des entreprises nationalisées.

Là, il s'agit d'une entreprise qui, ma foi, a obtenu des résultats impressionnants dans tous les domaines : ils permettent même à son président de s'offrir allégrement une grande équipe de football à Paris, notamment de recruter à des tarifs que je qualifierai de prohibitifs de grands joueurs professionnels... Cet aparté pour montrer que cette entreprise se trouve somme toute, je crois, dans une situation assez convenable, ...

M. Jacques Dominati. Très bien !

M. François Asensi. ... eu égard, bien entendu, aux critères qui privilégient la rentabilité financière !

Les choix qu'a faits Matra illustrent bien la tendance des grandes entreprises françaises à privilégier leurs activités à l'étranger au détriment des emplois en France. La direction de cette entreprise s'est illustrée notamment dans des accords internationaux, en particulier avec les Etats-Unis, dans le cadre du projet de la « guerre des étoiles », dit I.G.S.

Puisieurs députés du groupe U.D.F. C'est l'I.D.S. !

M. François Asensi. En effet, vous avez parfaitement raison, merci d'avoir corrigé ce lapsus. Vous êtes remarquablement attentifs pour cette heure !

A propos de ce programme, le P.-D.G. de Matra a précisé à T.F. 1, le 3 mai 1985 : « Il faut participer à ce programme technologique, car il va entraîner, dans les cinq années qui viennent, des développements considérables, qui ne peuvent être indifférents, pour la micro-électronique, l'informatique, les calculateurs, dans tous les domaines, et la France se doit d'être présente. Mais il s'agit d'intervenir, non comme sous-traitants, mais comme partenaires à part entière. »

Cet accord intervient après celui qui a été conclu avec un groupe norvégien, dont l'entreprise française Bull a fait les frais, y compris avec un départ massif de spécialistes vers le nouveau groupe Matra-Data Système.

D'autres modifications sont en cours chez Matra. Ainsi les filiales Jaeger et Solex seraient en voie de passer sous pavillon italien, plus précisément sous le contrôle de Fiat et cela, monsieur le ministre, avec la bénédiction de votre gouvernement.

Ces abandons de production sont d'autant plus inacceptables que les produits de Matra sont réputés. En fait, pour la direction, il s'agit de vendre des activités afin de financer le « ticket d'entrée » dans des programmes jugés plus rentables, comme Eurêka et la « guerre des étoiles ».

Devant un tel gâchis de notre potentiel, il n'est pas étonnant que des travailleurs français soient déçus par les nationalisations. Nous demeurons tout de même des partisans convaincus du maintien de cette entreprise dans le secteur nationalisé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. La commission des finances n'a pas examiné ces sous-amendements.

J'observe que M. Bassinet n'avait rien à dire sur le fond : alors, il s'est borné à agresser le ministre. Ce n'était pas convenable, mais enfin, c'est son problème, pas le mien.

En ce qui concerne l'argumentation qui vient d'être développée, je ne veux pas, à mon tour, inviter l'ancienne majorité à se souvenir...

En tout état de cause, j'ai relevé l'hommage rendu par l'orateur communiste à M. Jean-Luc Lagardère : je l'en remercie, parce que c'est un de mes amis. (*Sourires.*)

Cela étant, je suis pour le rejet de ces sous-amendements.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur le président, mesdames, messieurs, j'ai été interrogé sur notre conception des dénationalisations et sur notre politique industrielle. L'exemple de Matra va me permettre de répondre car il illustre bien, je crois, ce que peut être et ce que doit être le comportement d'une entreprise dans le cadre des disciplines de marché.

La nationalisation de Matra, au demeurant tout à fait particulière, faisait partie de la « charrette idéologique » prévue en 1972, dans le programme commun. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

De quoi s'agissait-il ? Non pas de nationaliser des entreprises parce qu'elles auraient été exsangues, auraient perdu de l'argent, ou parce que l'Etat actionnaire aurait dû venir à leur secours. Non ! Il fallait alors les nationaliser parce qu'elles étaient trop capitalistes, parce qu'elles gagnaient trop d'argent ! (*Protestations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Michel Vulbert. Voilà la vérité !

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. C'étaient, selon ceux qui avaient décidé de nationaliser, les grands monopoles chers au programme commun, feu programme de l'union de la gauche ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Pourquoi avoir nationalisé ? (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

D'abord, mesdames, messieurs, vous pensiez qu'il s'agissait de grands monopoles, trop puissants, qu'il fallait soumettre à l'Etat.

Vous estimiez également que ces entreprises seraient des instruments extrêmement efficaces dès lors que l'Etat se donnait une politique de planification. Il y avait une volonté politique : ces entreprises ne devaient plus être soumises aux lois du profit ou être guidées par le souci du court terme : elles devaient servir les objectifs de l'Etat, fixés dans le cadre du Plan. Tel était donc le dessein de ces nationalisations, et les objectifs du Plan étaient, eux-mêmes, nous le savons tous, très ambitieux. Je me souviens encore de M. Pierre Joxe venu dans cet hémicycle nous montrer du doigt, nous, l'opposition de l'époque, pendant le débat sur les nationalisations, en nous déclarant : « Vous allez retarder, de quinze jours, à cause du recours que vous venez de faire au Conseil constitutionnel, la création d'emplois par les grandes entreprises nationales ! »

Quelle dérision ! Aujourd'hui surtout, où l'on sait que les entreprises nationales ont perdu 80 000 emplois en cinq ans ! Vous pensez à Matra ? Entre 1982 et 1985, 3 500 personnes ont été licenciées par ce groupe ! Cela montre bien que l'objectif ambitieux de la planification, la création d'emplois, la mobilisation des entreprises nationales au service d'une politique industrielle, n'était qu'un mirage qui, bien évidemment, s'est évanoui.

Qu'entend-on dire maintenant ? Qu'il fallait nationaliser ces entreprises parce que, précisément, elles étaient trop petites, trop pauvres, qu'elles ne faisaient pas assez de profit ; il fallait que l'Etat actionnaire vienne à leur secours. (*Sourires.*) On nous dit encore : ces entreprises, et ce pourrait être le cas de Matra, ou, précédemment, de Rhône-Poulenc, regardez-les, elles ont été bien gérées ! Oui, c'est vrai, il y en a qui ont été « bien gérées ». Pourquoi ? En général, on affirme qu'une entreprise nationale fait des profits ou est « bien gérée » dans un cas : lorsque l'on observe qu'elle est gérée comme une entreprise privée ! Voilà qui prouve bien que le modèle des entreprises, aujourd'hui, c'est l'entreprise privée, non pas l'entreprise nationale ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.].*)

Eh bien oui, la vocation de Rhône-Poulenc, c'est de revenir au privé : l'Etat n'a pas vocation à fabriquer des cachets d'aspirine ! Oui, la vocation de Matra, c'est de revenir aussi au privé. Pourquoi ? Parce que Matra, précisément, est en train de recentrer ses activités. C'est vrai qu'on y élague. Vous avez cité l'accord Matra-Fiat, « béni », selon vous par notre gouvernement. Le projet était dans les cartons du précédent gouvernement ! Matra recentre donc ses activités vers les industries du futur et de l'espace ? Après tout, c'est un choix parfaitement judicieux, je le suppose, puisque c'est celui de son équipe de direction !

Mais pour se développer dans l'espace, Matra doit avoir une totale liberté de gestion. Il faut qu'elle soit une entreprise capable de faire appel au marché financier, de procéder à des augmentations de capital. Il en va ainsi, dirai-je, dans un monde moderne.

Vous nous proposez une certaine vision des entreprises d'Etat pour lesquelles l'Etat ne peut plus rien faire : l'Etat, je veux dire le contribuable est fourbu ! Il ne peut plus assurer les augmentations de capital nécessaires. Votre vision est complètement tournée vers le passé. Or justement, l'entreprise Matra regarde vers l'avenir. C'est la raison pour laquelle, je pense, elle doit revenir au secteur privé. Qu'est-ce que cela signifie ? Une politique industrielle ? Non. Effectivement,

nous n'avons pas de politique industrielle, au sens que vous donnez à cette expression. Notre politique industrielle, qu'est-ce ? Une politique qui consiste à replacer ces entreprises dans les disciplines de marché !

M. Raymond Douyère. Avec la disparition de certains secteurs.

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Les disciplines de marché, c'est faire en sorte non pas que ces entreprises soient en autogestion, comme l'étaient certaines entreprises nationalisées sous le gouvernement précédent, mais qu'elles soient au contraire soumises à un double contrôle, celui des clients - du consommateur - et celui des actionnaires.

L'exemple de Matra illustre très bien le cas d'une entreprise tournée vers l'avenir, orientée vers la mondialisation, donc soumise aux disciplines du marché. Oui, il est certain que l'entreprise Matra fasse le plus rapidement possible retour aux disciplines de marché. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.].*)

M. le président. La parole est à M. Jean Le Garrec, sous réserve qu'il accepte de s'expliquer très brièvement !

M. Jean Le Garrec. Oui, monsieur le président, mais, vous le reconnaîtrez volontiers, l'intervention du ministre de l'industrie était importante : c'est la première intervention que nous ayons eu sur la politique du Gouvernement concernant les groupes industriels !

D'abord, monsieur le ministre de l'industrie, vous nous avez tenu un discours théorique, non pas un discours d'un ministre de l'industrie.

M. Georges La Balli. Exactement.

M. Jean Le Garrec. Vous vous êtes fondé sur des idées générales, dont je conteste certaines pour le fond. Vous savez très bien sur quels points nous sommes en désaccord fondamental...

M. Michel Vulbert. On le savait !

M. Jean Le Garrec. Monsieur le ministre de l'industrie, vous allez vous apercevoir, si vous ne le savez déjà, dans l'exercice de vos responsabilités, que vous ne pouvez pas vous fonder seulement sur une vision idyllique du marché - qui n'existe pas - pour assurer un contrôle !

Vous savez très bien que dans les groupes que nous avons nationalisés le contrôle était assumé non point par les actionnaires mais par une technocratie. J'ai démontré grâce à l'analyse de cinq conseils d'administration que l'ensemble du contrôle y était exercé par douze personnes. Alors, ne venez pas nous décrire un monde qui n'existe pas, dans un discours sur le marché idéal, discours naïf, au surplus, de par ses conséquences. Parlez-nous plutôt avec pragmatisme des réalités que vous rencontrez dans l'exercice quotidien de votre responsabilité.

C'est ça, le problème, c'est celui de la définition d'une politique industrielle. Nous vous posons des questions précises sur ce point. Par conséquent, ne me faites pas dire qu'en établissant la comparaison avec le privé, ce dernier me sert de référence. D'ailleurs, vous le savez très bien : il y a dans le privé des entreprises qui marchent fort bien, il en est hélas ! qui ne marchent pas bien.

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Elles disparaissent...

M. Jean Le Garrec. Et certaines entreprises publiques sont à l'avant-garde pour la recherche ou par leurs capacités d'exploitation des marchés de demain, d'autres, c'est vrai, souffrent de difficultés - Renault, par exemple, ou la sidérurgie. Celles-là, vous ne proposez pas de les dénationaliser ! Vous avez raison, d'ailleurs ; seule la puissance publique peut aider à redresser leurs situations.

M. Raymond Douyère. Eh oui !

M. Jean Le Garrec. C'est pourquoi on ne peut pas se contenter d'un discours d'ordre général. Il y a des groupes industriels dont vous voulez qu'ils soient dénationalisés avant le 1^{er} mars 1991. Alors, nous vous poserons toujours les mêmes questions : pour quelle politique industrielle ? Dans quel intérêt ? Selon quel calendrier ? Avec qui ? J'ajoute que cette « vente par appartements » que vous voulez organiser ne profitera même pas aux entreprises et ne les aidera même pas à se restructurer, à se développer.

Nos questions sont pertinentes. Nous continuerons à les poser et nous ne pouvons pas, je le répète, nous contenter d'un discours général.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Oh ! une brève observation, monsieur le président. Voilà qu'aujourd'hui M. Le Garrec considère l'entreprise Renault comme étant dans une extrême difficulté. Il serait donc, selon lui, impossible de la dénationaliser.

Je vous ferai remarquer, monsieur Le Garrec, qu'en 1982 vous teniez la Régie pour un modèle...

M. Louis Louga. Quel visionnaire ! *(Rires sur les bancs du groupe du R.P.R.)*

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. ... vers lequel devaient tendre toutes les entreprises nationalisées. Heureusement que beaucoup d'entreprises ont échappé à son sort et que nous allons faire quelques efforts pour la redresser !

Gardons les pieds sur terre. De quoi parlons-nous ? De Matra. Vous nous tenez un long discours sur le fait qu'une poignée d'hommes - non pas « les deux cents familles », une douzaine de personnes, en l'occurrence - contrôlaient des entreprises qu'il fallait, par conséquent, nationaliser et qu'il devait être mis fin à ce pouvoir. Or j'ai cru comprendre que M. Lagardère était patron de Matra avant la prise de participation majoritaire par l'Etat. J'ai cru comprendre qu'il était demeuré après. Je ne vois donc pas sur ce point où est le changement. Je ne vois pas non plus quelle politique industrielle a été conduite par Matra, depuis 1982, ni la contribution décisive à la création d'emplois qui en est résulté. Bref, je vois toutes les raisons de dénationaliser cette société mais je n'en vois aucune de la garder dans le secteur public. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements nos 457 et 522.

Je suis saisi par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ? ...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	555
Nombre de suffrages exprimés	555
Majorité absolue	278
Pour l'adoption	247
Contre	308

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Les sous-amendements identiques nos 458 et 523 sont ainsi rédigés :

« Supprimer la neuvième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Michel Charzat, pour soutenir le sous-amendement n° 458.

M. Michel Charzat. Je souhaiterais d'abord que la commission compétente soit représentée !

M. le président. M. Tranchant est au banc de la commission, mon cher collègue. Par conséquent, vous pouvez soutenir votre sous-amendement.

M. Michel Charzat. Elf-Aquitaine est une société d'économie mixte détenue à 67 p. 100 par l'E.R.A.P., à 10 p. 100 par des investisseurs institutionnels et à 23 p. 100 par le public.

Dès 1941, la Société nationale des pétroles d'Aquitaine était contrôlée par l'Etat.

Outils des pouvoirs publics dans le cadre d'une politique énergétique adoptée par le Parlement, les entreprises nationales de l'énergie, notamment celles qui s'intéressent au pétrole, ont, depuis plus de quarante ans, joué un rôle majeur dans l'économie, du fait de leur activité stratégique, du montant de leurs investissements et de la technicité de leurs opérations.

Très généralement, Elf-Aquitaine a eu la chance de bénéficier d'une situation favorable, qui lui a permis de faire face aux énormes investissements qu'ont nécessité la découverte et l'exploitation des ressources en hydrocarbures. Aussi elle peut présenter aujourd'hui des résultats satisfaisants : 3,5 milliards de bénéfice en 1983, puis 6,5 milliards en 1984 et 5,5 milliards en 1985. En raison de cette gestion efficace, compte tenu du secteur et de l'énormité des investissements mobilisés par la recherche et l'exploitation, l'endettement de l'entreprise demeure modéré puisqu'il atteint moins du tiers du chiffre d'affaires.

Mes chers collègues, le fait majeur depuis 1981 est la dimension acquise par le groupe dans la chimie. Désormais, il est le premier groupe chimique français, assurant dans la pétrochimie une diversification conforme à ses capacités et à sa vocation. Il a également diversifié ses activités sur le plan géographique, notamment aux Etats-Unis avec l'acquisition de Texas Gulf, dans la chimie fine et dans les engrais.

Ces décisions stratégiques ont été prises grâce à un dialogue équilibré avec l'Etat actionnaire, qui rompait avec le dirigisme étatique qui avait conduit dans le passé - passé d'ailleurs très proche - à certains errements. Je pense, par exemple, à la démission fracassante de M. Albin Chalandon ou au gaspillage de grosses sommes destinées à financer des expériences sans valeur scientifique, financements que le précédent président de la République, M. Valéry Giscard d'Estaing, avait, en quelque sorte, imposés par caprice à la direction d'Elf.

M. Raymond Douyère. Tout à fait !

M. Michel Charzat. Le libéral-dirigisme, l'étatisme, c'est cette gestion d'avant 1981 qui permettait qu'on humilie, qu'on ridiculise des savants, des dirigeants d'entreprise en leur faisant cautionner les chimères et les songes creux d'un chef d'Etat qui avait confondu science et magie, prospection et boule de cristal, industrie publique et domaine privé.

M. Raymond Douyère. Très bien !

M. Michel Charzat. En voulant dénationaliser Elf-Aquitaine, vous vous proposez, en fait, de réinstaller ce pouvoir libéral-dirigiste dans un groupe à la fois très rentable et très stratégique. Mais, ce faisant, vous sous-estimez les conséquences très graves que peut entraîner la dénationalisation du groupe dans un contexte incertain.

En effet, d'une part, la baisse des cours du pétrole accroîtra les difficultés financières de secteurs importants de ce groupe, qu'il s'agisse du raffinage ou de la distribution, structurellement déficitaires depuis quelques années, et, d'autre part, la réduction inéluctable des ressources, à la suite de l'épuisement du gisement de Lacq et du vieillissement de certains autres gisements ou permis miniers, pèsera également sur la situation d'Elf-Aquitaine.

Aussi, mesdames et messieurs de la majorité, la prudence, mais également les leçons d'un passé peu glorieux pour les chantres du libéral-dirigisme devraient vous conduire à une grande humilité.

Je vous en prie, ne touchez pas à Elf-Aquitaine. Cela vaudra mieux pour tout le monde.

M. le président. La parole est à M. Paul Chomat, pour soutenir le sous-amendement n° 523.

M. Paul Chomat. Si nous avons tant combattu en faveur des nationalisations, c'est non seulement en raison des méfaits de gestions menées dans les grands groupes privés dominant la vie économique du pays, mais aussi parce que le secteur public avait fourni la preuve de son efficacité et de sa supériorité.

Elf Aquitaine est l'une des sociétés les plus anciennement nationalisées. La construction de ce groupe a été supportée par la nation, et nous n'acceptons pas qu'aujourd'hui il soit transféré au privé.

Ce transfert ne pourra s'effectuer qu'au détriment des capacités de production dans le raffinage et les produits chimiques de base. Il entraînera le renforcement d'une stra-

tégie qui privilégie les implantations à l'étranger - voir l'opération *Texas Gulf* - et les profits financiers dans le négoce international. De plus, il ne nous semble pas répondre à l'évident besoin de démocratisation tel qu'il s'est fait jour à propos de l'affaire des « avions renifleurs ».

Mais ce transfert est également inacceptable eu égard à l'importance de ce groupe.

Elf Aquitaine est l'une des entreprises réalisant les plus gros bénéfices des sociétés françaises, avec 5,2 milliards de francs pour 1985.

Elle est célèbre par sa peu reluisante participation à l'épisode des « avions renifleurs » - je viens d'y faire allusion - et traîne elle aussi son boulet américain. Le groupe pétrolier a, en effet, investi aux Etats-Unis 35 milliards de francs depuis 1970 dont 32 milliards de francs depuis 1981. La plus grosse partie de ces investissements - c'est-à-dire 29 milliards de francs - est constituée par le rachat de *Texas Gulf*, entreprise spécialisée dans les phosphates et les engrais, qui génère un *cash-flow* de 30 à 40 millions de dollars en moyenne, au lieu des 300 à 400 millions de dollars par an prévus.

M. Pecqueur a d'ailleurs reconnu que, sans être un « gouffre financier », l'entreprise acquise du temps de M. Chalandon « ne nous rapporte pas ce que nous avions souhaité ».

En dépit de ces déboires américains, l'entreprise est rentable, et les spéculateurs le savent.

Ainsi, la décision du Gouvernement de faire figurer Elf sur la liste des entreprises à privatiser et les projets de réaménagement de la fiscalité applicable aux actions ont-ils joué un rôle important dans la récente hausse du titre.

Le président d'Elf Aquitaine, M. Pecqueur, évalue la situation nette du groupe à 48 milliards de francs.

Comparé à une capitalisation boursière de 29 milliards de francs, ce chiffre laisse entrevoir à beaucoup d'observateurs une marge importante d'appréciation en cas de privatisation, d'autant que les perspectives de résultats restent satisfaisantes.

La charge Auboyneau estime le résultat de 1986 à environ 4 milliards de francs. En dépit d'une baisse de 25 p. 100, par rapport à 1985, il représenterait ainsi 40 francs par action, chiffre capitalisé sept fois aujourd'hui. Après avoir subi une diminution de 30 p. 100, la marge brute d'autofinancement se situerait encore à 14 milliards de francs - 140 francs par action.

Voilà ce que vous voulez offrir aux vampires financiers, au lieu de laisser ce patrimoine à la disposition de la nation !

Nous ajoutons un autre argument : il est de la plus haute importance que l'approvisionnement du pays en énergie soit sous contrôle de l'Etat. La privatisation affaiblira notre sécurité, en matière d'approvisionnement pétrolier notamment.

Le refus de cette privatisation est tellement inspiré par le bon sens que même le syndicat Force Ouvrière s'y oppose. Dans un communiqué de *La Tribune de l'économie* du 15 avril 1986, on peut lire sous le titre : « F.O. hostile à la privatisation d'Elf Aquitaine » les lignes suivantes :

« Le syndicat F.O. d'Elf Aquitaine et la fédération F.O. des mineurs affirment dans un communiqué "leur opposition à toute mesure tendant à remettre au secteur privé la définition et la conduite de la politique énergétique de la France." »

« F.O. considère qu'« il paraît difficile de maintenir un objectif de mission d'intérêt national en présence de capitaux privés majoritaires dont la vocation est normalement la recherche exclusive du profit » ».

Raison de plus, à nos yeux, pour demander que notre amendement de suppression de la dénationalisation d'Elf Aquitaine soit adopté par l'Assemblée.

M. Georges Hage. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances sur les sous-amendements en discussion ?

M. Georges Tranchent, suppléant M. le rapporteur général. La commission des finances ne les a pas examinés. A titre personnel, j'en demande le rejet.

Un député du groupe socialiste. En évoquant quel argument ?

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. S'agissant du groupe Elf, il faut reconnaître que pèsent sur lui des charges qui lui ont été imposées, tout au long de son histoire, par l'Etat. C'est pourquoi, lorsque M. Charzat nous accuse de je ne sais trop quel libéral-dirigisme, autant, en ce qui me concerne, j'accepte le terme « libéral », autant je récusé celui de « dirigisme », ce dirigisme dont, précisément, Elf Aquitaine fut la victime.

J'ajoute que le groupe est en train de se développer dans des secteurs où, manifestement, l'Etat n'a que faire, la pharmacie, ou la cosmétologie : le fait de fabriquer des parfums, ou de mettre au point des crèmes pour le visage n'est pas vraiment l'une des missions prioritaires de l'Etat !

Enfin, le groupe Elf - et qui ne le voit aujourd'hui ? - se trouve dans une situation de concurrence, nationale et internationale. Notre objectif est que toutes les entreprises du secteur concurrentiel puissent être privatisées, et donc soumises aux disciplines du marché. Nous souhaitons que ce groupe se trouve à égalité de conditions de concurrence sur le marché mondial. La dénationalisation est une chance : il ne serait pas juste que le groupe échappe à cette chance.

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n^{os} 458 et 523.

Je suis saisi par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ? ...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	559
Nombre de suffrages exprimés	559
Majorité absolue	280
Pour l'adoption	250
Contre	309

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Les sous-amendements identiques n^{os} 459 et 524 sont ainsi rédigés :

« Supprimer la dixième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Georges Le Baill, pour soutenir le sous-amendement n^o 459.

M. Georges Le Baill. Ce sous-amendement a pour objet d'éviter la privatisation de Thomson.

Je rappelle que Thomson-S.A. est une société anonyme entrée en 1982 dans le secteur public par la nationalisation de Thomson-Brandt. En 1984, ce groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé d'environ 57 milliards de francs pour un effectif de 111 000 salariés.

Thomson participe d'une manière considérable à l'effort de recherche du pays, puisqu'il investit en moyenne plus de 10 p. 100 de son chiffre d'affaires en recherche et développement. Plus de 5 p. 100 de son chiffre d'affaires est consacré aux investissements industriels.

Il a conclu un contrat de plan avec l'Etat en 1983. Dans le cadre de ce contrat, l'Etat a joué son rôle d'actionnaire en apportant des capitaux, ce qui est normal, et Thomson a poursuivi les objectifs suivants :

- concentration de ses activités autour de ses métiers de base ;

- amélioration de sa situation financière, pour asseoir son développement sur des bases saines : ainsi a-t-il pu dégager, en 1985, un bénéfice d'un demi-milliard ;

- participation à la réalisation des objectifs d'intérêt national, en particulier au développement de la filière électronique : je m'étonne que l'effort dans ce secteur ne soit pas poursuivi puisque, dans le projet de collectif budgétaire, un certain nombre de crédits sont supprimés, ce qui est grave pour l'indépendance de notre pays.

Thomson a également mis en œuvre les nouvelles lois sociales, prouvant ainsi que les entreprises nationalisées sont non seulement performantes sur le plan industriel, mais aussi sur le plan social. Au titre de la démocratisation du secteur public, 77 accords ont été signés en 1984 dans le cadre de la loi de 1982 relative au droit d'expression des salariés. Notons encore que 2,80 p. 100 de la masse salariale ont été consacrés en 1984 à la formation des personnels, chiffre relativement élevé par rapport à la moyenne nationale. Une grande partie des entreprises privées ne consacre malheureusement pas une somme aussi importante à la formation des personnels, qui est vitale pour l'avenir de notre pays.

Cette société nationalisée contribue notablement à l'équilibre du commerce extérieur. En 1984, ses exportations ont atteint 21,7 milliards pour 6,8 milliards d'importations, ce qui représente un solde commercial de 14,8 milliards.

Depuis 1982, la physionomie du groupe a été profondément modifiée. Les nationalisations ont favorisé les restructurations de société nationale à société nationale, ce qui aurait été très difficile à réaliser entre sociétés privées. La principale opération a été le retrait de Thomson des télécommunications civiles avec la fusion des sociétés Thomson-Télécommunications et C.I.T.-Alcatel, qui doit permettre à la C.G.E., et, donc à la France, d'être présente dans la bataille mondiale des télécommunications.

Les activités industrielles du groupe sont désormais regroupées en cinq branches :

La branche grand public avec l'électronique grand public et l'électro-ménager ;

La branche équipement et systèmes avec l'électronique professionnelle, civile et militaire - j'insiste sur l'aspect militaire ;

La branche industrie-ingénierie, dont les graves problèmes mériteraient un long développement ;

La branche des composants électroniques avec les semi-conducteurs : dans cette filière vitale pour notre indépendance, Thomson a réalisé une expansion rapide grâce à de considérables efforts d'investissement, l'objectif étant d'atteindre 3 p. 100 du marché mondial en 1990 ;

Enfin, la branche des équipements médicaux dans laquelle, en particulier, nous avons redressé la société C.G.R.

J'ai rappelé ces informations à la représentation nationale parce que, si l'on veut privatiser une société, il faut avoir connaissance de sa réalité industrielle, économique et sociale. Malheureusement, ce débat n'a pas eu lieu. La commission de la production et des échanges, dont je suis membre, n'a même pas pu entendre M. le ministre de l'industrie, son président et sa majorité s'y étant opposés.

Au cours de la précédente législature, on a entendu bien des remarques désobligeantes sur le pouvoir des fonctionnaires et des enseignants. Mais qui gouverne aujourd'hui ? Qui est responsable de la privatisation et du secteur industriel ? Que je sache, le ministre chargé de la privatisation est issu de la fonction publique et le ministre de l'industrie a suivi une formation de droit !

M. Michel Charzet et M. Raymond Douyère. De droite !

M. Georges Le Bail. Quant au ministre des finances et au Premier ministre, ce sont eux aussi d'anciens fonctionnaires...

M. le président. Ne passez pas en revue tout le Gouvernement, monsieur Le Bail, vous n'avez plus le temps !

M. Georges Le Bail. Je ne veux pas faire de procès d'intention ni porter de jugement de valeur, mais peut-être serait-il bon que, pour parler de politique industrielle, vous ayez parmi vous quelques industriels.

Nous ne voyons pas quel intérêt vous pousse à dénationaliser Thomson. Cette entreprise fonctionne bien. En permettant à notre pays de desserrer les contraintes extérieures, en particulier dans le secteur de l'électronique, elle contribue à l'indépendance de notre pays. Elle participe aussi à la défense nationale et travaille bien souvent sur contrats d'Etat, dans ce secteur où elle détient un monopole de fait.

Le seul argument que M. Cabana nous ait livré mercredi en faveur de la privatisation, c'est qu'il fallait essayer et qu'on verrait bien après.

Mais la France, monsieur le ministre, n'est pas un laboratoire pour apprentis sorciers en libéralisme économique ! D'autant que nous savons à quels résultats l'application de cette doctrine a pu conduire de par le monde.

M. Jacques Dominati. Nous avons aussi de beaux exemples des effets du socialisme !

M. Georges Le Bail. Sans aller jusqu'au Chili constater les dégâts dus à l'école des *Chicago Boys* et de M. Friedman, nous voyons en Angleterre le résultat des privatisations.

J'ai lu aussi dans la presse que M. Pineau-Valencienne, ancien P.-D.G. de Creusot-Loire, avait rassemblé un trésor de guerre pour racheter des parts des sociétés que vous voulez vendre.

M. Jacques Dominati. Et alors ?

M. Georges Le Bail. Est-ce à M. Pineau-Valencienne que vous voulez confier les intérêts de ces sociétés alors qu'il a subi un échec cuisant à la tête de Creusot-Loire ?

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Le Bail.

M. Georges Le Bail. J'en ai terminé, monsieur le président.

Monsieur Dominati, je ne pense pas que vous ayez beaucoup d'arguments à nous opposer parce que vous avez été incapable, en commission, de répondre aux nôtres ; vous avez préféré lever la séance.

M. le président. Il faut conclure maintenant.

M. Georges Le Bail. Telles sont les raisons pour lesquelles nous demandons à l'Assemblée d'adopter ce sous-amendement qui vise à empêcher la vente à de... intérêts privés d'une partie du patrimoine national.

M. le président. La parole est à Mme Jacqueline Hoffmann pour défendre le sous-amendement n° 524.

Mme Jacqueline Hoffmann. Le président de Thomson n'a jamais caché ses sentiments quant à l'efficacité des nationalisations. Si *La Tribune de l'économie* du 6 octobre 1985 écrivait en effet : « Secteur public ou secteur privé, M. Alain Gomez, P.-D.G. du groupe Thomson refuse de lier le destin de son entreprise à des contingences politiques. » Il est vrai qu'à peine nommé à la tête du numéro un français de l'électronique, M. Gomez clamait haut et fort qu'il fallait privatiser la mentalité des sociétés publiques, ce qui lui permet d'afficher aujourd'hui une certaine sérénité. « Je ne sais si la privatisation serait une bonne ou une mauvaise chose - expliquait-il - ce dont je suis sûr, c'est que si on reprivatise Thomson, il faudra le faire dans la ligne et dans le rythme du groupe. S'il y a violation de la stratégie de l'entreprise, alors ce sera une erreur. »

Pour M. Gomez, l'emploi, la politique régionale, les prix ne sont pas les objectifs d'une entreprise nationalisée. Ce qui reste le critère unique de jugement et de décision, c'est la conservation du profit. Prenant le profit comme seul moteur de l'activité de l'entreprise, il précise : Je l'ai encore dit à un récent comité de groupe, toute filiale qui ne répondra pas aux objectifs et en temps voulu sera impitoyablement écartée, c'est-à-dire vendue, voire fermée. »

L'acte suit la parole puisque la presse nous a appris récemment que la société « Usine de la Marque », à Tulle, filiale du groupe Thomson, vient d'être vendue pour un franc symbolique à un P.-D.G. de Clermont-Ferrand. La décision a été prise avant les élections avec, à la clé, la dénationalisation, un plan de restructuration prévoyant 90 licenciements et un avenir non assuré.

Cette stratégie n'empêche pas Thomson d'être bien coté par les Américains, comme l'annoncent, titre en manchette, *Les Echos* du 11 avril 1986. En France les travailleurs ne lui attribueront pas la distinction américaine dont il vient d'être honoré. En effet, la chasse à l'emploi se poursuit avec son cortège de souffrances pour les salariés et leurs familles. Ainsi Thomson-C.S.F. vient d'annoncer de nouvelles suppressions d'emplois dans sa branche équipement et systèmes : 109 à Cholet, 105 à Gennevilliers et 116 à Laval. Rappelons que cette même branche avait remporté le fameux contrat R.I.T.A. pour la fourniture d'un système de transmissions à l'armée américaine. Nombre de gens avaient alors affirmé que cette réussite ouvrait de grandes perspectives à ce secteur du groupe.

En réalité, les dernières mesures s'inscrivent dans la politique d'ensemble de Thomson qui a programmé 3 900 suppressions d'emplois pour 1986 dans toutes ses branches. Au total, les effectifs ont été réduits de près de 25 000 depuis 1981. Cela parce que le groupe a choisi d'exporter des capitaux en R.F.A. pour y multiplier les implantations dans le secteur grand public, au détriment de l'emploi et du potentiel industriel en France, exactement comme Renault aux Etats-Unis.

Hier, Thomson publiait une autre information relative à un accord qu'il a passé avec l'Allemand Siemens et le Britannique I.C.L. afin de coopérer au projet A.I.D.A. - le plus important du programme Esprit - qui organise dans la Communauté économique européenne la recherche commune pour l'informatique. Or, le maître d'œuvre sera Siemens, Thomson n'en ayant pas les moyens, sa politique l'ayant affaibli.

Par ailleurs, peu de temps après l'officialisation de la fusion entre Thomson - Télécommunications et Alcatel, se trouve confirmée la suppression de 200 emplois dans le groupe en 1986, après les 4 000 suppressions déjà intervenues en 1985. L'accord C.G.E.-A.T.T. qui en est la cause n'a pas fini de faire des ravages.

Privatiser Thomson et toutes les entreprises citées dans le projet de loi, c'est l'objectif de votre gouvernement, messieurs les ministres. Mais je ne vous laisserai pas dire, parce que ce n'est pas vrai, que c'est pour faire mieux. En tout cas, pas pour les salariés de ces groupes et le développement de l'emploi, pas pour utiliser les immenses atouts humains, les ressources matérielles et financières disponibles en vue d'entreprendre une politique de reconquête du marché intérieur et de coopération internationale hardie. Cela nécessiterait d'embaucher, de former, de faire passer les fruits de la recherche dans la production. Cela exigerait de respecter les droits des travailleurs. Je ne crois pas que cela soit prévu dans vos objectifs : ça se saurait ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. Ces sous-amendements n'ayant pas été examinés par la commission, c'est à titre personnel que je ferai une brève remarque. La nationalisation de Thomson a coûté 3 milliards 670 millions de francs, et l'Etat a apporté en capital 4 milliards de francs, soit un total de 7 milliards. Or cette entreprise gagne pour le moment 0,17 p. 100 de son capital. Par conséquent, ne serait-ce que sur ce plan-là, la dénationaliser ne serait pas mauvais, car nous pourrions récupérer ces sommes importantes...

M. Georges Le Bailh. Vous allez détruire la filière électronique !

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. ... qui ont été investies sans grandes raisons, si ce n'est peut-être, pour le parti socialiste, d'avoir la joie de mettre à la tête de ce groupe M. Alain Gomez.

M. Michel Charzat. C'est scandaleux !

M. Jean Le Garrec. C'est vraiment de l'épicerie !

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. Par conséquent, je demande le rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. J'ai entendu plaider contre la privatisation du groupe Thomson ; je n'ai pas entendu d'arguments justifiant le maintien du groupe Thomson nationalisé.

M. Michel Charzat. Les composants ! Le long terme !

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Il s'agissait, selon M. Le Bailh, de participer à la réalisation des objectifs du Gouvernement. Or, je me souviens des débats que nous avons eus dans cet hémicycle, où l'on nous a répété sans relâche que l'objectif du Gouvernement, le premier, le plus fameux, le plus célèbre, c'était qu'il fallait un magnétoscope français. Voilà quel était le symbole de la tâche nationale à laquelle devait s'atteler le groupe Thomson !

M. Jean Le Garrec. Je n'ai jamais dit cela !

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Où est le magnétoscope français ? Je sais ce que ce projet a coûté à Thomson, et donc aux contribuables, mais je cherche toujours le magnétoscope. Tout juste a-t-on vu, entre Tonnerre et Longwy, le groupe Thomson répartir sa production de pièces détachées.

Bref, voilà un échec. L'échec du symbole même, de la raison d'être de la nationalisation.

M. Raymond Douyère. Vous n'avez pas fait le magnétoscope quand vos amis étaient au Gouvernement !

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Il existe - il faut vous y faire - dans une économie internationale, une division du travail. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* A un moment donné, monsieur Douyère, lorsque l'on a manqué un créneau, il faut savoir passer au créneau suivant, car si l'on veut essayer de rattraper son retard, on gaspille l'argent des contribuables. C'est ce que vous avez fait. *(Applaudissements sur les bancs des groupes R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.].)*

Je donnerai un autre exemple, celui de la « reconquête » du marché intérieur de la hi-fi. Des investissements considérables ont été réalisés ; 250 millions de francs ont été dépensés à Moulins et pourtant ces actions n'ont plus d'objet. L'un des dossiers que j'ai trouvés sur mon bureau en arrivant au ministère montre l'état difficile de la hi-fi française et laisse entrevoir les décisions que devra prendre le groupe Thomson dans ce secteur.

Je citerai, enfin, un dernier exemple, même s'il ne concerne qu'un cas particulier. Le groupe Thomson, qui devait participer à l'aménagement du territoire, a construit une usine à Ymare en Seine-Maritime afin de réaliser un radar pour la marine nationale. Or, celui-ci n'a jamais vu le jour. Pourtant, que s'est-il passé ? On a réduit l'activité d'autres usines pour fournir de l'activité à celle-ci. Cela a peut-être été une bonne affaire pour M. Fabius, mais certainement pas pour les Français, pour les contribuables. C'est l'une des raisons pour lesquelles je rejeterai votre sous-amendement. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.].)*

M. le président. La parole est à M. Philippe Bassinet.

M. Philippe Bassinet. Monsieur le président, je demande une suspension de séance d'un quart d'heure pour permettre à M. le ministre de l'Industrie de se calmer. *(Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.].)*

M. Eric Raoult. C'est une obsession !

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue pour dix minutes.

(La séance, suspendue à vingt-trois heures trente-cinq, est reprise à vingt-trois heures quarante-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Pierre Descaves, contre le sous-amendement.

M. Pierre Descaves. Notre collègue socialiste a indiqué tout à l'heure qu'avant de pouvoir délibérer sur une entreprise, il fallait avoir connaissance de sa situation économique. J'ai également cru comprendre qu'il nous avait présenté Thomson comme une entreprise pratiquement indispensable à l'équilibre du budget. Or elle a réalisé 57 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1985, mon cher collègue. Si vous rapportez cette somme au produit intérieur brut, qui était de 4 205 milliards, et si vous enlevez les matières premières, vous constaterez que cela ne représente que 0,8 p. 100 de ce P.I.B. On ne peut pas dire que cela soit extraordinaire.

M. Jean-Pierre Balligand. Surtout lorsque l'on ne comprend rien !

M. Pierre Descaves. Si l'on prend le chiffre des bénéfices, c'est pire. Thomson a, en effet, réalisé un demi-milliard de bénéfices, alors que l'impôt sur les sociétés a rapporté 100 milliards de francs, ce qui signifie que 200 milliards de bénéfices ont été réalisés. Ainsi, les bénéfices de Thomson ne représentent que 0,25 p. 100 de ce total.

Nous avons aussi entendu dire qu'il n'y avait pas de marché et que des entreprises du secteur privé étaient déficitaires. Il est exact que certaines le sont, mais il faut savoir pourquoi. Cela n'est-il pas dû précisément à l'excès des prélèvements obligatoires ? En 1984, en effet, le budget de la nation prévoyait 108 milliards de francs de subventions et 114 milliards de francs d'investissements. Et si les prélèvements obligatoires avoués s'élevaient à 46 p. 100, il convient d'ajouter les prélèvements obligatoires différés dont le montant atteignait 160 milliards de francs, soit 3 p. 100 de plus. Ainsi, certaines entreprises doivent supporter 50 p. 100 de prélèvements obligatoires.

M. Laurent Fabius nous a expliqué que la réduction du chômage passait par le rétablissement des entreprises. Comment nier alors les bienfaits de l'économie de marché ? Qui a raison ? Est-ce M. Fabius ou est-ce M. Le Garrec ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Henri Louet. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Georges Hage, pour répondre au Gouvernement.

M. Georges Hage. Je me bornerai à dresser un constat avec une certaine amertume parlementaire.

La majorité vient en effet de décider la dénationalisation de l'agence Havas, de la compagnie de Saint-Gobain, des machines Bull, de la C.G.E., et cela va continuer. Or tout cela sera fait sans que les travailleurs des entreprises visées n'aient été le moins du monde consultés. Cette façon d'agir ressemble davantage à un coup de main législatif qu'à de la démocratie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. - Rires et exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Pierre Descaves. Mais on n'a pas envoyé les chars !

M. Yvon Briant. Parlez-nous de Poissy !

M. le président. Je mets aux voix, par un seul vote, les sous-amendements n^{os} 459 et 524.

Je suis saisi par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	560
Nombre de suffrages exprimés	560
Majorité absolue	281
Pour l'adoption	251
Contre	309

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Le sous-amendement n^o 594 corrigé présenté par M. Mégret et les membres du groupe Front national (R.N.) est ainsi rédigé :

« Après la ligne " Thomson S.A. ", insérer les lignes :
 " Renault " ;
 " Sacilor " ;
 " Usinor ". »

La parole est à M. Bruno Mégret.

M. Bruno Mégret. Messieurs les ministres, l'objet de ce sous-amendement est d'ajouter à la liste des entreprises que vous souhaitez privatiser trois sociétés qui exercent leur activité dans le secteur industriel et concurrentiel. Il s'agit de Renault, de Sacilor et d'Usinor.

Nous approuvons pleinement les principes d'une privatisation de grande envergure comme celle que vous nous proposez. C'est la première amorce, depuis la guerre, d'un recul de l'Etat et du socialisme.

Cela nous conforte également dans un principe auquel nous sommes très attachés, celui de la séparation des fonctions, des missions dans notre société. Que l'Etat se consacre d'abord à ses missions premières et que l'économie redevenue l'apanage de la société civile !

Mais si l'Etat ne doit pas, ne doit plus produire de télévisions, gérer d'espaces publicitaires, on ne voit pas pourquoi il devrait, après 1991, continuer à fabriquer des automobiles et à produire des rails de chemin de fer.

Sur le plan des principes, ces trois omissions ne se justifient en rien. Certes, on comprend pourquoi vous n'avez pas inscrit ces sociétés : elles sont lourdement déficitaires ; elles sont en situation de survie artificielle.

Je voudrais saisir cette occasion pour dire à nos collègues socialistes combien le combat qu'ils mènent aujourd'hui nous paraît dépassé et rétrograde.

Vous étiez, messieurs, en 1981, à contre-courant de tout ce qui se faisait dans le monde occidental industriel.

M. Michel Charzet. Et alors ?

M. Bruno Mégret. Vous êtes aujourd'hui encore à contre-courant et vous ne vous en apercevez même pas ! A travers ce combat, vous apparaissez tels que vous êtes : vous êtes le passé !

M. Michel Charzet. Ne parlons pas trop du passé !

M. Bruno Mégret. Et s'il en fallait une preuve, Renault en est une, car nous avons là la comparaison, grandeur nature, dans le même environnement, de sociétés privées et de sociétés nationalisées. Qu'est-ce qui différencie au fond Peugeot de Renault ? Mêmes contraintes de production, mêmes contraintes commerciales, même environnement industriel, même environnement international : l'une, une société privée, a réussi à assurer sa survie et son développement ; l'autre, une société nationale - et pas n'importe laquelle, messieurs d'en face - ...

M. Georges Hage. Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. Bruno Mégret. ...le fleuron des sociétés nationales, est aujourd'hui un gouffre financier colossal : un trou de plus de dix milliards de francs chaque année !

Messieurs les ministres, pourquoi ne pas privatiser ces trois sociétés ? Je n'ose penser que c'est pour ne pas désespérer Billancourt et pour ménager la sensibilité à fleur de peau de nos collègues communistes. Je ne pense pas non plus que c'est pour reprendre à votre compte l'adage que me rappelait mon collègue de Chambrun selon lequel vous nationaliserez les pertes et que vous monopoliserez les profits.

Dès lors, pourquoi ? De deux choses l'une : ou bien elles sont viables et, après un plan de redressement drastique, elles trouveront des acquéreurs, ou bien elles ne le sont pas et, dans ce cas, pourquoi continuer à y engouffrer des milliards ? Pourquoi avoir inscrit plus de 8 milliards de francs dans le prochain collectif en augmentations de capital pour ces sociétés ?

Nous pensons que ces sociétés sont viables. Je comprends qu'elles ne puissent pas être privatisées parmi les premières, mais elles doivent l'être dans le train...

M. Michel Charzet. D'enfer !

M. Bruno Mégret. ...que vous avez mis en place pour 1991. Par conséquent, vous devez accepter ce sous-amendement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. La commission des finances n'a pas examiné ce sous-amendement.

Mais je voudrais répondre à titre personnel à M. Mégret et au groupe Front national que, sur le fond, nous n'avons pas, c'est vrai, à conserver dans le secteur nationalisé un fabricant de voitures. Cela dit, il faut procéder aux dénationalisations avec prudence et avec mesure.

Lorsque l'on considère la liste, la longue liste d'entreprises à dénationaliser qui nous vaut tous ces sous-amendements, et la capacité du marché à absorber les ventes, qui seront écheonnées sur une période de cinq ans pour ne pas entraîner de perturbations, il est clair que si l'Etat devait dénationaliser ces trois entreprises, cela poserait des problèmes, compte tenu de ce qu'elles représentent.

M. Michel Charzat. Ridicule !

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. C'est la raison pour laquelle je vous demande, tout en reconnaissant le bien-fondé de votre raisonnement dans son principe, de bien vouloir retirer votre sous-amendement. Si tel n'était pas le cas, je serais, hélas ! contraint d'en demander le rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Il est exact que ces entreprises appartiennent au secteur concurrentiel et qu'elles n'ont pas vocation à rester éternellement dans le giron de l'Etat.

A des titres divers, elles ont subi les méfaits du dirigisme :

S'agissant de Sacilor et d'Usinor, c'est évident. Tout le monde sait que la sidérurgie ne suit pas les disciplines de l'économie du marché, mais qu'elle vit depuis longtemps, de plans en plans, dans une économie entièrement dirigée et que les difficultés rencontrées par ses différents secteurs incombent à cette situation.

La régie Renault, de son côté, fut longtemps la vitrine des nationalisations. On voit à quel point, dans un univers aussi compliqué et aussi concurrentiel que le nôtre, où l'on ne peut pas vivre enfermé dans ses frontières, il est aujourd'hui nécessaire que les entreprises possèdent des structures souples, compétitives, capables de s'adapter à chaque instant à une réalité qui change. Or tel n'a pas été, ces dernières années, le cas de la régie Renault.

Cependant, monsieur le député, des problèmes juridiques tout à fait particuliers que vous ne pouvez pas ignorer se posent. Et même si nous décidions demain de privatiser ces trois sociétés, nous ne pourrions pas le faire, pour des raisons certes différentes, mais qui tiennent à une même réalité : ces sociétés sont dans une situation financière telle que Sacilor et Usinor, par exemple, doivent avoir reconstitué leurs actifs d'ici à la fin de l'année - c'est le fameux délai de deux ans prévu par la loi - faute de quoi n'importe quel client, n'importe quel fournisseur pourra en demander la dissolution. C'est la raison pour laquelle nous avons tenté, dans le collectif budgétaire, de donner un coup d'éponge à l'ardoise de la sidérurgie en mobilisant la somme tout à fait considérable de 16 milliards 130 millions - et ce n'est sans doute pas la dernière fois - pour refaire de ces sociétés de « vraies » sociétés disposant de « vrais » actifs et qui pourront ensuite, dans le cadre des disciplines du marché, s'ouvrir à d'autres partenaires et se trouver éventuellement un jour en situation d'être privatisées.

Renault connaît la même complication financière en raison de la perte de ses actifs, mais elle a le privilège d'avoir le statut de régie. N'importe quelle autre entreprise placée dans la situation financière actuelle de la régie Renault, non seulement aurait déposé son bilan depuis longtemps, mais encore serait dissoute. Une des tâches du Gouvernement va précisément consister à faire de la régie Renault une véritable entreprise et à faire en sorte qu'à un plan solide de restructuration de l'entreprise corresponde un nouvel effort demandé aux contribuables, à l'égard desquels la régie Renault a déjà beaucoup de dettes, pour quelle puisse reconstituer ses actifs. Nous devons donner à la régie Renault la chance d'être une entreprise comme les autres, d'avoir un jour un patron qui se comporte comme M. Iacocca, par exemple, qui a redressé des entreprises automobiles dans des situations extrêmement difficiles.

Nous pourrions alors espérer que, après ce premier effort et cette remise en ordre de sa structure juridique, la régie Renault puisse un jour être une entreprise comme les autres dans le secteur concurrentiel, c'est-à-dire dans mon esprit une entreprise qui a vocation à être privatisée.

Telles sont, monsieur le député, les raisons juridiques pour lesquelles, même si nous en avions le désir, nous sommes dans l'impossibilité d'accéder aujourd'hui à votre vœu. Je conclus donc au rejet de votre sous-amendement.

M. le président. La parole est à M. Philippe Bassinet, contre le sous-amendement.

M. Philippe Bassinet. Il s'agit d'un sous-amendement important.

J'avais déjà signalé, monsieur le ministre chargé de la privatisation, que, dans la liste qui nous était soumise, il y avait des omissions que vous n'avez su expliquer. On nous pro-

pose la privatisation de trois entreprises supplémentaires, mais nous n'avons pas encore fait le tour de toutes les entreprises industrielles du secteur concurrentiel.

Monsieur le ministre de l'industrie, vous avez cru bon de mettre en cause M. Fabius, ancien Premier ministre, élu de la Seine-Maritime. Je sais bien que ce département à toujours eu pour vous beaucoup d'attraits et que lorsque vous étiez étudiant, vous vous y êtes illustré de triste manière avec votre secrétaire d'Etat. Cela ne vous autorise pas pour autant à mettre en cause d'une manière inconsidérée tout à la fois un ancien Premier ministre et l'élu actuel de la Seine-Maritime (*Exclamations sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Je vous ai écouté avec beaucoup d'intérêt comme j'ai écouté les arguments développés par les signataires du sous-amendement, qui prétendent qu'il s'agit d'un premier recul, depuis la guerre, de l'Etat et du socialisme. De leur part, je trouve que l'expression est pour le moins savoureuse. (*Protestations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

La régie Renault - je laisse à M. Le Garrec le soin de parler de Sacilor et d'Usinor - a été nationalisée en 1945...

M. Jean-Pierre Bechter. Et alors ?

M. Philippe Bassinet. ... pour les raisons que tout le monde connaît - pour faits de collaboration de son propriétaire - au terme du programme du Conseil national de la Résistance. Il est quand même significatif que les premiers, dans cette enceinte, à porter un coup à ce programme soient les signataires de ce sous-amendement. (*Protestations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Pierre Descaves. Qu'est-ce que cela a à voir ? M. Mégret a trente ans ! En quoi serait-il responsable de ce qui s'est passé en 1945 ?

M. Raymond Douvère. M. Mégret est déjà un petit vieux !

M. le président. Mes chers collègues, laissez parler M. Bassinet, s'il vous plaît !

M. Philippe Bassinet. L'idéologie du Front national a plus de trente ans, malheureusement ! (*Protestations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Roger Holeindre. C'est faux !

M. Yvon Briant. Il a été créé en 1972 !

M. Pierre Descaves. Ne dites pas n'importe quoi, par pitié !

M. le président. Continuez, monsieur Bassinet, je vous prie !

M. Philippe Bassinet. Merci, monsieur le président !

"Méfait du dirigisme", avez-vous dit, monsieur le ministre de l'industrie, parlant de la situation de Renault. En effet, méfait du dirigisme, méfait de l'action des gouvernements d'avant 1981 ! Car faut-il vous rappeler que dans un secteur aussi lourd que celui de l'industrie automobile, chaque décision prise porte effet à cinq ans et que la situation actuelle de l'entreprise Renault est la conséquence de décisions prises, ou non prises, avant 1981 ? (*Rires sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Jean-Pierre Bechter. Vous nous faites rire !

M. Yvon Briant. Cela s'est redressé depuis 1981, c'est clair !

M. Philippe Bassinet. Faut-il énumérer les erreurs commises depuis le deuxième choc pétrolier par la direction de cette entreprise, non seulement ses erreurs de gammes, la démobilitation de son réseau commercial, le retard pris à l'automatisation...

M. François Porteu de la Morandière. Et les bataillons de la C.G.T. ?

M. Philippe Bassinet. Puis-je continuer, monsieur le président ?

M. le président. Vous devez même continuer, dans le respect de votre temps de parole, bien entendu.

M. Philippe Bassinet. Mais ils m'interrompent sans cesse ! (*Exclamations sur les bancs des groupes Front national [R.N.] et U.D.F.*)

M. Jean-Pierre Bechter. Il dit des bêtises, monsieur le président !

M. Michel Charzat. Les propos de M. Bassinet vous gênent, messieurs !

M. Philippe Bassinet. Les retards pris, les difficultés rencontrées par cette entreprise en raison des décisions prises par les gouvernements d'avant 1981 dans les domaines du véhicule industriel et de l'aménagement du territoire, tout cela doit être rappelé. Jamais, alors, on n'a pris en compte les vrais intérêts de cette entreprise.

Et je pourrais énumérer toutes les erreurs commises par la direction de cette entreprise sous l'autorité des ministres de tutelle d'avant 1981. Cette réalité, monsieur le ministre de l'industrie, vous ne pourrez l'éluider. Une décision prise dans ce secteur porte effet à cinq ans.

M. Jean-Pierre Bechter. Et Dreyfus qui a été nommé ambassadeur par le gouvernement socialiste ?

M. Philippe Bassinet. J'ajoute que la disparition du réseau Talbot...

M. Jean-Pierre Bechter. Et Dreyfus ?

M. le président. Monsieur Bechter, vous n'avez pas le droit d'interrompre l'orateur.

M. Philippe Bassinet. ... a correspondu à l'augmentation du taux de pénétration des véhicules étrangers dans notre pays.

Monsieur le ministre de l'industrie, vous ne pourrez pas faire comme si tout cela n'avait pas existé. Vous parlez des méfaits du dirigisme à propos de l'entreprise Renault. Mais s'il y a eu bien méfaits du dirigisme, c'est de votre dirigisme, car vous n'avez jamais su ce qu'était une entreprise nationalisée relevant du secteur concurrentiel.

Pour vous - et cette expression est fantastique - c'est l'Etat qui fabrique les voitures. C'est bien là la caricature de votre position.

M. le président. Monsieur Bassinet, concluez, s'il vous plaît, car vous avez dépassé votre temps de parole.

M. Philippe Bassinet. Je vais conclure.

Un député du groupe Front national (R.N.). Bassinet nous bassine !

M. Philippe Bassinet. Elle est originale, celle-là ; je ne l'avais jamais entendue !

M. le président. Continuez à ne pas l'entendre ! (*Soupires.*)

M. Philippe Bassinet. La puissance de cette réflexion nous ébahit !

Les dotations en capital que vous avez dû inscrire pour ces entreprises, monsieur le ministre de l'industrie, montrent bien la contradiction dans laquelle vous êtes enfermé. Derrière votre discours, prétendument libéral, il y a un certain nombre de réalités qui s'appliquent à vous, comme elles se sont appliquées à d'autres, et vous ne pourrez rien faire contre cela. La réalité des faits est plus dure que toute votre idéologie libérale.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. J'ai déjà dit que je souhaitais le redressement de la régie Renault.

Il nous faudra faire des efforts pour commencer à effacer l'ardoise, et c'est la raison pour laquelle nous avons prévu, « au cas où », une provision mobilisable d'ici à la fin de l'année dans le collectif budgétaire.

Monsieur Bassinet, je veux bien croire que l'entreprise de la régie Renault était une entreprise très mal gérée avant 1981. Vous avez peut-être tout à fait raison. Mais alors pourquoi avoir fait de son président le deuxième ministre de l'industrie d'un gouvernement socialiste ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. Je mets aux voix le sous-amendement n° 594 corrigé.

Je suis saisi par le groupe du Rassemblement pour la République, le groupe socialiste et le groupe Front national (R.N.) d'une demande de scrutin public.

M. Pierre Descaves. Rappel au règlement !

M. le président. Vous aurez la parole après le scrutin.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	556
Nombre de suffrages exprimés	554
Majorité absolue	278
Pour l'adoption	25
Contre	529

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Rappels au règlement

M. Pierre Descaves. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Pierre Descaves, pour un rappel au règlement.

M. Pierre Descaves. Je vous remercie de me donner la parole, monsieur le président, mais je regrette que ce soit un peu tard.

Mon rappel au règlement s'appuie sur le troisième alinéa de l'article 56 qui précise que « le président peut autoriser un orateur à répondre au Gouvernement ou à la commission ».

J'observe que vous avez accordé deux fois la parole à des collègues des groupes socialiste et communiste pour répondre au Gouvernement et que vous nous l'avez refusée. Je croyais que tous les députés avaient les mêmes droits - et les mêmes devoirs - mais je m'aperçois que vous ne l'entendez pas ainsi, et je le regrette.

J'ajoute, me fondant sur le sixième alinéa de l'article 58, qu'il est anormal que vous ayez laissé passer l'interruption d'un collègue socialiste qui a pris à partie un autre député, lequel est âgé de trente ans et ne saurait être responsable de ce qui s'est passé en 1945. Nous avons protesté, et je crois que vous auriez dû intervenir. Malgré tout le respect que je vous dois, monsieur le président, je considère que vous nous avez désavantagés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national (R.N.)*)

M. le président. Monsieur Descaves, si je ne vous ai pas donné la parole tout à l'heure, c'est parce que vous l'avez demandée après l'annonce du scrutin. Je n'étais donc pas en mesure de vous la donner et de revenir en arrière.

Quant à la réponse au Gouvernement, j'avais déjà donné la parole à l'un de vos collègues du groupe socialiste et, sans que vous vous en aperceviez, je l'avais refusée d'un simple geste à un autre membre du groupe socialiste. Il m'était évidemment impossible, l'ayant refusée à l'un de vos collègues, de vous donner la parole.

Enfin, quant à l'interruption, je suis seul juge des conditions dans lesquelles je dois ou non rappeler à l'ordre un orateur.

M. Philippe Bassinet. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Philippe Bassinet, pour un rappel au règlement.

M. Philippe Bassinet. Ce rappel au règlement concerne le rôle du président. Depuis plus de cinq ans que je siége ici, c'est la première fois que je vois mettre en cause un président de séance. A quelque groupe qu'il appartienne, celui qui a la lourde charge de présider nos débats ne doit jamais être mis en cause et, jusqu'à ce jour, nous n'avions jamais assisté à cela. (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national (R.N.)*)

Cet après-midi, à plusieurs reprises, M. Evin a jugé bon de refuser la parole à des orateurs socialistes. Nous n'avons pas considéré pour autant que son attitude était critiquable.

Vous êtes, monsieur le président, chargé de faire appliquer le règlement et, comme tous ceux qui vous ont précédé, vous le faites en toute honnêteté. Je le répète : nous n'avions jamais vu pareille mise en cause d'un président de séance !

M. François Asenei. Très bien !

Reprise de la discussion

M. le président. La parole est à M. Georges Tranchant.

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. Ne serait-il pas possible, monsieur le président, de regrouper certains sous-amendements ? En effet, trois sous-amendements concernent les A.G.F., quatre le G.A.N., quatre l'U.A.P., plus deux des sous-amendements « Collomb-Hage ». (Sourires.)

Si les auteurs de ces sous-amendements en étaient d'accord, nous pourrions les regrouper.

M. le président. Les auteurs de ces sous-amendements souhaitent-ils appliquer la procédure préconisée par la commission des finances ?

La parole est à M. Raymond Douyère.

M. Raymond Douyère. Non, monsieur le président, nous ne le souhaitons pas. Le secteur des assurances est trop important pour que nous puissions légiférer au hasard, à toute vitesse. (Rires sur les bancs du groupe du R.P.R.) C'est pourquoi nous préférons défendre nos sous-amendements séparément.

M. le président. Les sous-amendements identiques nos 460 et 525 sont ainsi rédigés :

« Supprimer la onzième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Raymond Douyère, pour soutenir le sous-amendement n° 460.

M. Raymond Douyère. Le sous-amendement n° 460 porte sur les A.G.F.-I.A.R.D. Mais, évidemment, nous souhaitons replacer notre intervention dans le cadre du secteur général des assurances, et nous avons des questions à poser au Gouvernement.

La loi du 25 juillet 1946 a nationalisé trente-quatre entreprises d'assurances, regroupées ensuite en dix sociétés. C'est peu de choses sur les quatre cent quatre-vingt-une sociétés qui agissent sur le marché des assurances.

Nous ne comprenons pas pourquoi, depuis 1968, date de ce regroupement, le Gouvernement s'est accommodé de ces sociétés nationalisées, pour décider tout d'un coup que cela ne peut pas continuer ainsi et qu'il faut les privatiser.

Je pense que le Gouvernement nous exposera tout à l'heure des arguments prouvant que la chose est maintenant urgente, alors qu'elle ne l'était pas depuis vingt ans.

Les A.G.F.-I.A.R.D. sont des assurances dommages. Cette entreprise, comme d'autres, réalise un chiffre d'affaires important. Mais c'est l'ensemble des entreprises nationalisées qui agissent sur ce marché qui a progressé considérablement, et cela malgré la concurrence des mutuelles et des sociétés étrangères qui commencent à s'implanter en France.

M. Eric Raoult. Vous êtes contre les mutuelles ?

M. Raymond Douyère. Pas du tout ! Elles font très bien leur travail. Mais les sociétés nationales, qui ont d'autres missions qui leur sont imparties par la loi, sont obligées aussi de se battre encore mieux pour pouvoir progresser, ce qu'elles ont fait, notamment pour l'assurance dommages. Ainsi, elles ont progressé en 1983 de 14 p. 100. Depuis, elles ont encore un peu progressé, et nous pensons donc qu'il n'y a vraiment aucune raison de les privatiser.

D'autant plus que le secteur des assurances nationales a, depuis 1981, fait l'objet d'une meilleure gestion et d'une meilleure coordination. En effet, de nombreuses réformes ont concerné l'ensemble de ce secteur de la profession. Il y a eu un effort de concertation, de concentration et l'on a assuré une meilleure association entre les banques et les assurances. Cela s'est concrétisé par la constitution de sociétés communes, comme la Sofaris, ou par la participation des assurances à des opérations de restructuration, comme l'adossement de la banque Worms à l'U.A.P. par fusion de sa filiale, la Société séquanais de banque, au mois de septembre 1984.

On peut donc affirmer que le secteur des assurances, en tant que tel, a participé à la gestion du secteur public avec efficacité.

Le cumul des résultats d'exploitation des entreprises nationales d'assurances dommages marque un redressement global très net depuis 1983, alors que ce secteur avait connu d'importants déficits avant 1981.

Avant d'être privatisées, ces sociétés avaient une mauvaise gestion et de mauvais résultats. Elles ont aujourd'hui une meilleure gestion et participent au développement du secteur public. Et c'est maintenant que vous voulez les privatiser ! Il y a tout de même de quoi être étonné !

Il reste que de grandes difficultés menacent l'ensemble des personnels. D'importantes mutations font en effet peser des risques sur l'emploi et la privatisation précipitera sans doute cette évolution contre laquelle nous avons pris des mesures. Ainsi, un certain nombre de ces entreprises nationalisées ont élaboré des plans de formation de façon à permettre à leur personnel de répondre aux nouvelles normes de fonctionnement et aux nouveaux marchés de l'assurance. L'informatique, notamment, a été bien prise en compte à l'U.A.P., par exemple. Allez-vous, avec la privatisation, stopper net ces efforts de formation et jeter sur le marché de l'emploi des milliers de personnes, alors que votre objectif est : paraît-il de créer des emplois ? Je me demande si, au contraire, il n'est pas plutôt d'en supprimer. Mais nous aurons l'occasion d'en reparler dans les mois qui viennent. (Exclamations sur les bancs du groupe du R.P.R.)

M. Henri Louet. Vous dites n'importe quoi !

M. Raymond Douyère. Si vous ne connaissez pas le secteur des assurances, je vous conseille d'observer attentivement ce qui va s'y passer maintenant. Et croyez bien que le ministre sera un peu plus discret que vous sur ce sujet !

M. Jérôme Lambert. Donneur de leçons !

M. le président. Monsieur Douyère, il conviendrait de conclure.

M. Raymond Douyère. Je conclus, monsieur le président, mais je suis sans cesse interrompu.

(Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

M. le président. Il faudrait que vous vous interrompiez vous-même. (Sourires.)

M. Raymond Douyère. En outre, si l'on considère le rôle de ces entreprises nationalisées dans la politique économique, en particulier dans la politique industrielle, on s'aperçoit qu'elles ont énormément investi depuis 1982 sur les marchés financiers et immobiliers. Ces placements ont été opérés, à hauteur de 65 p. 100, par l'intermédiaire d'obligations. Nous sommes en droit de nous demander ce qu'il adviendra de ces dernières dans le cadre de cette privatisation. Quelle garantie donnerez-vous à l'ensemble des petits épargnants qui ont apporté leur argent à ces compagnies d'assurances sachant que celles-ci ont pour finalité de vendre au comptant une sécurité à terme, ce qui implique leur pérennité. La privatisation de ces entreprises, dont M. le ministre a souligné, voici quelques jours, la faiblesse par rapport à leurs concurrentes étrangères, ne va-t-elle pas entraîner leur disparition et plonger nombre de petits épargnants dans un grand embarras au cours des mois et des années qui viennent ?

Aussi, nous pensons qu'il est inutile de dénationaliser les Assurances générales de France I.A.R.D., dont les résultats ont été bons puisqu'ils ont dégagé un peu plus de 100 millions de francs de bénéfice.

C'est pourquoi nous voterons contre leur privatisation.

M. le président. La parole est à M. Gérard Bordu, pour soutenir le sous-amendement n° 525.

M. Gérard Bordu. Monsieur le président, je défendrai en même temps les sous-amendements nos 526 et 535.

La dénationalisation bancaire et financière concerne aussi les groupes d'assurances de l'Union des assurances de Paris, U.A.P., des Assurances nationales, G.A.N., des assurances générales de France, A.G.F., et, par ailleurs, celui de la Mutuelle générale française, M.G.F.

Notre amendement vise, sur la base de notre totale opposition à la dénationalisation du secteur bancaire et financier, à exclure les sociétés Assurances générales de France I.A.R.D., Assurances générales de France-Vie, constituant le groupe

d'assurances A.G.F., du champ des dénationalisations. Cette opposition vaut donc pour la société centrale elle-même.

Cette première défense d'amendement est aussi l'occasion de rappeler que les dénationalisations des sociétés d'assurances proposées font suite à une baisse constante de la part de l'Etat. Aux A.G.F., elle est passée de 87,67 p. 100 fin 1979 à 78 p. 100 fin 1985 ; à l'U.A.P., de 91,8 p. 100 au début de 1980 à 86,5 p. 100 fin 1986 ; au G.A.N., de 91,68 p. 100 fin 1978 à 87,02 p. 100 fin 1985. Cette démarche, initiée par la droite et poursuivie par le gouvernement socialiste, recoupe à cet égard les cessions d'actifs d'entreprises nationales.

Présentant les résultats d'un groupe d'assurances pour 1985, un journal économique qualifiait hier cette année de « faste pour les compagnies d'assurances ».

Il n'est donc pas étonnant que le Gouvernement de droite entende tout à la fois engranger en recettes nouvelles les milliards de francs de la dénationalisation et enclencher le mouvement en offrant aux appétits de sociétés privées nos groupes nationaux d'assurances.

La baisse de la part relative de l'Etat offre un moyen sûr d'avancer en ce sens.

De nombreux spécialistes affirment que les dénationalisations françaises se préparent activement sur un certain nombre de places financières étrangères ; les propos léniants du ministre de l'économie concernant cette menace ne trompent personne, tant il est vrai que les investisseurs étrangers auront toute latitude, sous des formes diverses, d'intervenir sur ce marché.

En France même, les sociétés privées d'assurances, adossées ou non à de grands groupes financiers, ont constitué des forces de frappe pour être présentes à l'heure de la dilapidation. Grâce à l'obole de la taxe prélevée de manière anonyme sur le rapatriement des capitaux, des capitaux français reviendront et trouveront à s'employer dans la dénationalisation.

La dénationalisation des groupes d'assurances fait litière des aspirations des personnels de ces groupes, confrontés par ailleurs au martèlement patronal sur de prétendus sur-effectifs.

Il y aura là des « lessivages » importants.

Pour toutes ces raisons, le groupe communiste s'oppose à la dénationalisation des sociétés constitutives des A.G.F.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. George Tranchant, M. le rapporteur général suppléant. La commission n'a pas examiné ces sous-amendements.

A titre personnel, j'en demande le rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Il eût été possible aux auteurs des sous-amendements relatifs respectivement aux Assurances générales de France « incendie, accident, risques divers », aux Assurances générales de France « vie » et à la société du groupe des Assurances générales de France de les regrouper en un seul sous-amendement relatif au conglomérat dénommé, en termes courants, « les A.G.F. ». Pour des raisons juridiques, il existe trois sociétés distinctes que notre souci de précision nous a conduits à mentionner de façon distincte. Les auteurs du sous-amendement ont refusé - ils en avaient le droit - cet amalgame. Mais je constate que ni M. Douyère ni M. Bordu n'ont soufflé mot des Assurances générales de France « incendie, accident, risques divers » et qu'ils se sont bornés à parler de l'assurance en général.

M. Raymond Douyère. C'est que vous ne m'avez pas écouté !

M. le ministre chargé de la privatisation. Ils n'ont même pas parlé des Assurances générales de France. Ils ont seulement parlé, je le répète, de l'assurance en général.

Il y a une certaine incohérence entre la position de principe qu'ils ont adoptée et les propos qu'ils ont ensuite tenus.

En ce qui concerne le problème général des assurances, il semble qu'ils ne comprennent pas nos arguments. Ils nous disent : « Comment se fait-il qu'une situation dont vous vous êtes accommodés pendant quarante ans vous soit devenue insupportable depuis 1981 ? ». La réponse est simple : avec les mesures que vous avez prises en 1981, vous avez passé la

mesure et la situation est devenue insupportable. En termes de toxicomanie, cela s'appelle l'overdose. Je regrette que vous ne la compreniez pas.

Pourquoi privatiser le secteur des assurances ?

Je ferai d'abord observer que la France est actuellement le seul pays occidental où l'Etat détienne l'essentiel de ce secteur. Il y a déjà de quoi s'étonner.

Je rappellerai ensuite qu'à côté de ce secteur nationalisé existe un secteur privé qui ne compte pas moins de 527 sociétés de toute nature exerçant dans le domaine des assurances. Or il est intéressant de noter que la rentabilité d'exploitation de ces dernières est de 2,3 p. 100 quand celle des entreprises nationalisées n'est que de 1,7 p. 100. C'est l'une des raisons qui nous conduisent à leur privatisation.

Il est de fait que la nationalisation de ces entreprises a entraîné une très grande rigidité juridique, qui les a peut-être empêchées de s'adapter à certaines situations. Je rappelle, à cet égard, ce que je disais l'autre jour à propos du groupe le plus important et de la place qu'il occupe dans le monde. J'estime que la privatisation rendra ces entreprises à leur véritable vocation et favorisera leur développement, tant en France qu'à l'étranger. Il faut se situer dans la perspective d'une libre prestation des services d'assurance dans la Communauté européenne. C'est une échéance à laquelle nous devons nous préparer et préparer ces sociétés.

Je conclus donc au rejet du sous-amendement.

M. le président. La parole est à M. Roger Holeindre, contre le sous-amendement.

M. Roger Holeindre. Mes chers collègues, nous sommes tous des utilisateurs des assurances. Pourquoi voterai-je contre ce sous-amendement ? Parce que je suis favorable à leur dénationalisation, et ce dans le souci de créer une concurrence.

Je citerai deux cas précis, tirés d'expériences récentes.

J'ai récemment été victime d'un cambriolage : ma cave a été « visitée », et la petite réserve de vin que ma famille possédait a été « embarquée ». J'ai demandé à mon assureur quelle indemnité il me verserait. Il m'a d'abord demandé si j'avais des factures. C'est si facile : chaque fois que vous achetez trois litres de vin, vous devez demander une facture ! Et, à la fin de notre entretien, il a ajouté : « De toute façon, monsieur Holeindre, vous ne serez plus assuré si votre porte d'appartement n'est pas blindée ! » J'ai fait observer que le cambriolage concernait ma cave. Il n'y avait pas à discuter : « Monsieur Holeindre, vous ne serez plus assuré. » Parce que ma cave avait été pillée, j'ai dû faire blinder ma porte. Coût : un million de centimes.

Par ailleurs, j'ai dernièrement dû changer de voiture. Je signale, au passage, que la voiture dont je faisais l'acquisition était française. Comme il s'agissait d'une voiture de qualité, je me suis vu demander un supplément de prime. Or, hier, j'ai reçu une lettre de mon assureur qui me demande en outre de faire installer une sirène d'alarme, c'est-à-dire que je dois en fait payer pour les méfaits commis par des voyous qu'on refuse de mettre en prison.

Si la concurrence existait en France entre les sociétés d'assurance comme elle existe dans tous les grands pays du monde, leurs primes seraient moins élevées. Défendre les employés et les ouvriers français, c'est en l'occurrence, leur offrir une possibilité de choix, au lieu de leur imposer de barèmes uniformes telles que soient les sociétés d'assurances.

Je ne voudrais pas terminer cette intervention sans relever certains propos tenus tout à l'heure par M. Bassinet. Celui-ci s'est permis, à l'occasion d'une discussion d'ordre économique, de mettre en cause un de mes amis en évoquant la guerre et la Résistance, et d'ajouter : « Cela ne m'étonne pas que ce soit le Front national... » La Résistance, messieurs, j'y ai participé. La guerre, je l'ai faite. Et j'ai fait toutes les guerres déclarées par les gouvernements socialistes. Cela m'a d'ailleurs valu des décorations. Mais la guerre, c'était il y a quarante-cinq ans. Le chômage, c'est aujourd'hui.

Dans le même ordre d'idées, je rappellerai un souvenir vieux d'une dizaine d'années. De retour du Japon, j'avais dressé dans *Paris-Match*, le bilan de grandes enquêtes - qui m'avaient au demeurant été royalement payées car j'avais fait correctement mon travail - dans lesquelles j'expliquais ce qu'était ce pays. Etais-je pour autant devenu pro-japonais ? A l'époque, que ce soit sur les bancs du groupe communiste de l'Assemblée nationale, à la télévision ou à la radio, M. Mar-

chais et ses amis avaient déclaré : « Les ouvriers japonais ? Mais ils sont littéralement enchaînés ! Ils ne sont pas payés » - et j'en passe.

Plusieurs députés du groupe communiste. C'est la vérité !

M. Roger Holoindre. Ce n'est pas vrai ! Les ouvriers japonais qui fabriquent les voitures, les motos, les transistors ou les radios, dont la concurrence entraîne la fermeture de nos usines, touchent des salaires compris entre les salaires français et les salaires allemands. Il y a au Japon, c'est vrai, des gens qui ne sont pas très bien payés : des petites vieilles qui fabriquent des socques, des petits vieux...

M. Vincent Porelli. Les ouvriers ont huit jours de congés par an !

M. Roger Holoindre. Monsieur, j'ai passé des années au Japon !

M. Vincent Porelli. Moi aussi !

M. Roger Holoindre. J'ai reçu le prix « Asie » en 1981. Mes écrits sur l'Asie m'ont acquis une réputation de spécialiste de ce continent. Je sais donc de quoi je parle. Qu'on organise donc un débat sur le Japon, et j'interviendrai au nom de mon groupe pour exposer ce que j'ai vu là-bas. Moi, je ne vais pas chercher à l'étranger ce qui ne marche pas, pour l'introduire dans notre pays ; je vais chercher à l'étranger ce qui marche bien, et je souhaite, en l'occurrence, qu'on s'en inspire.

Alors, la guerre de 1945 est terminée, le Japon n'est pas ce que vous prétendez, les assurances doivent être dénationalisées et il faut donner la préférence de prix aux Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] et sur quelques bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n^{os} 460 et 525.

(*Ces sous-amendements ne sont pas adoptés.*)

M. Georges Hage. Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Georges Hage.

M. Georges Hage. Au nom du groupe communiste, je demande une suspension de séance.

J'avais soigneusement classé nos différents amendements concernant les A.G.F., le G.A.N., l'U.A.P. et la M.G.F. Or, les propos qu'a tenus tout à l'heure M. le ministre délégué m'ont troublé. Craignant de m'être trompé, je me suis entretenu de cette question avec les collègues de mon groupe.

Ceux-ci souhaitent donc que la séance soit suspendue un quart d'heure.

M. le président. Compte tenu de l'heure, monsieur Hage, votre demande de suspension de séance me conduit à lever la séance.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi n^o 7 autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (rapport n^o 10 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A seize heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt-et-une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée le mardi 6 mai 1986, à zéro heure quarante-cinq.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

Commission nationale de l'informatique et des libertés
(2 postes à pourvoir)

La commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République a désigné MM. René André et Pascal Clément comme candidats.

Les candidatures ont été affichées et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* du 3 mai 1986.

QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

Automobiles et cycles (entreprises)

13. - 6 mai 1986. - **M. Xavier Dugoin** attire l'attention de **M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme** sur la situation préoccupante de la Régie nationale des usines Renault. Les 23 et 24 avril derniers, le comité central d'entreprise de la régie s'est réuni sous la présidence de son président-directeur général, M. Georges Besse. Les comptes financiers pour l'année 1985 font apparaître des résultats catastrophiques : 10,9 milliards de pertes, un endettement globalisé à hauteur de 62 milliards avec des frais financiers estimés à 7 milliards et des pertes sur la filiale américaine AMC de 125 millions de dollars. Par ailleurs, au niveau commercial, on constate depuis plusieurs années une baisse continue et constante des immatriculations Renault tant sur le marché français que sur le marché européen. La part de Renault est tombée de 31 p. 100 en 1984 à 28,7 p. 100 en 1986 sur le marché français, de 10,9 p. 100 en 1984 à 10,7 p. 100 en 1985. Le projet de loi de finances rectificative pour 1986 prévoit 2 milliards de dotations budgétaires à l'intention de la R.N.U.R. Il lui demande si on peut considérer que cette subvention est la dernière avant une nécessaire privatisation. Dans quels délais et de quelle manière le Gouvernement envisage-t-il un processus de privatisation pour la R.N.U.R. qui autant que possible permettrait une indispensable restructuration pour sauver les diverses unités de production du groupe et les emplois qui y sont encore liés.

Charbon (houillères)

14. - 6 mai 1986. - **M. Jean-Louis Maesson** rappelle à **M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme** que le déficit d'exploitation des houillères nationalisées varie selon les bassins. C'est en Lorraine qu'il a été le plus faible (102 F par tonne). Il a été deux fois plus important pour le Centre-Midi et cinq fois plus important dans le Nord-Pas-de-Calais. Considérant par ailleurs que la Lorraine assure déjà 60 p. 100 de la production nationale contre 26 p. 100 pour le Centre-Midi et 14 p. 100 pour le Nord-Pas-de-Calais, il souhaiterait qu'il lui indique quelles sont *a contrario* les sites où la récession doit être accélérée.

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

de la 2^e séance

du lundi 5 mai 1986

SCRUTIN (N° 42)

sur les sous-amendements n°s 454 de M. Gérard Collomb et 519 de M. Georges Hage à l'amendement n° 446 du Gouvernement à l'article 4 du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (exclusion du champ de la dénationalisation de la Compagnie générale de constructions téléphoniques).

Nombre de votants 559
 Nombre des suffrages exprimés 558
 Majorité absolue 280

Pour l'adoption 250
 Contre 308

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (212) :

Pour : 211.

Contre : 1. - M. Jean-Pierre Destrade.

Groupe R.P.R. (156) :

Contre : 154.

Abstention volontaire : 1. - M. Jean Narquin.

Non-votant : 1. - M. Jacques Chaban-Delmas (président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (130) :

Contre : 130.

Groupe Front national (R.N.) (35) :

Contre : 18.

Non-votants : 17. - MM. Pascal Arrighi, Christian Baeckeroot, Jacques Bompard, Pierre Ceyrac, Dominique Chaboche, Charles de Chambrun, Bruno Chauvière, Gabriel Domenech, Edouard Frédéric-Dupont, Guy Le Jaouen, Jean-Marie Le Pen, Jean-Claude Martinez, Jacques Peyrat, Albert Peyron, Mme Yann Piat, MM. Jean Roussel et Pierre Sirgue.

Groupe communiste (35) :

Pour : 35.

Non-inscrits (9) :

Pour : 4. - MM. Robert Borrel, Hubert Gouze, Michel Lambert et André Pinçon.

Contre : 5. - MM. Daniel Bernardet, Pierre Claisse, Jean Diebold, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Ont voté pour

MM.	Barailla (Régis)	Billardon (André)
Adevah-Pœuf (Maurice)	Bardin (Bernard)	Bockel (Jean-Marie)
Alfonsi (Nicolas)	Barrau (Alain)	Bocquet (Alain)
Anciant (Jean)	Barthe (Jean-Jacques)	Bonnemaison (Gilbert)
Ansart (Gustave)	Bartolone (Claude)	Bonnet (Alain)
Asensi (François)	Bassinot (Philippe)	Bonrepaux (Augustin)
Auchédé (Rémy)	Beaufils (Jean)	Bordu (Gérard)
Auroux (Jean)	Bèche (Guy)	Borel (André)
Mme Avicé (Edwige)	Bellon (André)	Borrel (Robert)
Ayrault (Jean-Marc)	Belorgey (Jean-Michel)	Mme Bouchardeau
Badet (Jacquie)	Bérégovoy (Pierre)	(Huguette)
Balligand	Bernard (Pierre)	Boucheron (Jean-
(Jean-Pierre)	Berson (Michel)	Michel) (Charente)
Bapt (Gérard)	Besson (Louis)	

Boucheron (Jean-Michel)	Giovannelli (Jean)	Métais (Pierre)
(Ille-et-Vilaine)	Mme Gocuriot	Metzinger (Charles)
Bourguignon (Pierre)	(Colette)	Méxandeau (Louis)
Brune (Alain)	Gourmelon (Joseph)	Michel (Claude)
Calmat (Alain)	Goux (Christian)	Michel (Henri)
Cambolive (Jacques)	Gouze (Hubert)	Michel (Jean-Pierre)
Carraz (Roland)	Gremetz (Maxime)	Mitterrand (Gilbert)
Cartelet (Michel)	Grimont (Jean)	Montdargent (Robert)
Cassaing (Jean-Claude)	Guyard (Jacques)	Mme Mora
Castor (Elié)	Hage (Georges)	(Christiane)
Cathala (Laurent)	Hermier (Guy)	Moulinet (Louis)
Césaire (Aimé)	Hernu (Chéries)	Moutoussamy (Ernest)
Chanfrault (Guy)	Hervé (Edmond)	Nallet (Henri)
Chapuis (Robert)	Hervé (Michel)	Natiez (Jean)
Charzat (Michel)	Hoarau (Elié)	Mme Neieriz
Chauveau	Mme Hoffmann	(Véronique)
(Guy-Michel)	(Jacqueline)	Mme Nevoux
Chénard (Alain)	Huguet (Roland)	(Paulette)
Chevallier (Daniel)	Mme Jacq (Marie)	Notebart (Arthur)
Chevènement (Jean-Pierre)	Mme Jacquaint	Nucci (Christian)
Chomat (Paul)	(Muguette)	Oehler (Jean)
Chouat (Didier)	Jalton (Frédéric)	Ortet (Pierre)
Chupin (Jean-Claude)	Janetti (Maurice)	Mme Osselin
Clert (André)	Jarosz (Jean)	(Jacqueline)
Coffineau (Michel)	Jospin (Lionel)	Patriat (François)
Collin (Georges)	Josselin (Charles)	Pen (Albert)
Collomb (Gérard)	Journet (Alain)	Pénicaud
Colonna (Jean Hugues)	Joxe (Pierre)	(Jean-Pierre)
Combrisson (Roger)	Kucheida (Jean-Pierre)	Pesce (Rodolphe)
Crépeau (Michel)	Labarrère (André)	Peuziat (Jean)
Mme Cresson (Edith)	Laborde (Jean)	Peyret (Michel)
Darinot (Louis)	Lacombe (Jean)	Pezet (Michel)
Defferre (Gaston)	Laignel (André)	Pierret (Christian)
Dehoux (Marcel)	Lajoinie (André)	Pinçon (André)
Delebarre (Michel)	Mme Lalumière	Pistre (Charles)
Delehedde (André)	(Catherine)	Poperen (Jean)
Derosier (Bernard)	Lambert (Jérôme)	Porelli (Vincent)
Deschamps (Bernard)	Lambert (Michel)	Portheault
Deschaux-Beaume	Lang (Jack)	(Jean-Claude)
(Freddy)	Laurain (Jean)	Prat (Henri)
Dessein (Jean-Claude)	Laurissergues	Proveux (Jean)
Dhaille (Paul)	(Christian)	Puaud (Philippe)
Douyère (Raymond)	Lavédrine (Jacques)	Queyranne (Jean-Jack)
Drouin (René)	Le Baill (Georges)	Quilès (Paul)
Ducoloné (Guy)	Mme Lecuir (Marie-France)	Quilliot (Roger)
Mme Dufoix	Le Déaut (Jean-Yves)	Ravassard (Néel)
(Georgina)	Le Dran (André)	Raymond (Alex)
Dumas (Roland)	Le Drian (Jean-Yves)	Reyssier (Jean)
Dumont (Jean-Louis)	Le Foll (Robert)	Richard (Alain)
Durieux (Jean-Paul)	Lefranc (Bernard)	Rigal (Jean)
Durrupt (Job)	Le Garrec (Jean)	Rigout (Marcel)
Emmanueli (Henri)	Lejeune (André)	Rimbault (Jacques)
Évin (Claude)	Le Meur (Daniel)	Rocard (Michel)
Fabius (Laurent)	Lemoine (Georges)	Rodet (Alain)
Faugaret (Alain)	Lengagne (Guy)	Roger-Machart
Fiszbin (Henri)	Le Pensec (Louis)	(Jacques)
Fiterman (Charles)	Mme Leroux (Ginette)	Mme Roudy (Yvette)
Fleury (Jacques)	Leroy (Roland)	Roux (Jacques)
Florian (Roland)	Londe (François)	Saint-Pierre
Forgues (Pierre)	Louis-Joseph-Dogué	(Dominique)
Fourré (Jean-Luc)	(Maurice)	Sainte-Marie (Michel)
Mme Frachon	Mahéas (Jacques)	Sanmarco (Philippe)
(Martine)	Malandain (Guy)	Santrot (Jacques)
Franceschi (Joseph)	Malvy (Martin)	Sapin (Michel)
Frêche (Georges)	Marchais (Georges)	Sarre (Georges)
Fuchs (Gérard)	Marchand (Philippe)	Schreiner (Bernard)
Garmendia (Pierre)	Margnes (Michel)	Schwartzberg
Mme Gaspard	Mas (Roger)	(Roger-Gérard)
(Françoise)	Mauroy (Pierre)	Mme Sicard (Odile)
Gayssot (Jean-Claude)	Mellick (Jacques)	Siffre (Jacques)
Germon (Claude)	Menga (Joseph)	Souchon (René)
Giard (Jean)	Mercieca (Paul)	Mme Soum (Renée)
	Mermaz (Louis)	Mme Stiévenard
		(Gisèle)

Stirn (Clivier)
Strauss-Kahn
(Dominique)
Mme Sublet
(Marie-Joséphe)
Sueur (Jean-Pierre)
Tavernier (Yves)

Théaudin (Clément)
Mme Toutain
(Ghislaine)
Mme Trautmann
(Catherine)
Vadepied (Guy)
Vauzelle (Michel)

Vergés (Paul)
Vivien (Alain)
Wacheux (Marcel)
Welzer (Gérard)
Worms (Jean-Pierre)
Zuccarelli (Émile)

Mauger (Pierre)
Maujoûan du Gasset
(Joseph-Henri)
Mayoud (Alain)
Mazeaud (Pierre)
Médecin (Jacques)
Mégret (Bruno)
Mesmin (Georges)
Messmer (Pierre)
Mestre (Philippe)
Micau (Pierre)
Michel (Jean-François)
Millon (Charles)
Miossec (Charles)
Mme Missoffe
(Hélène)
Montastruc (Pierre)
Montesquiou
(Aymen de)
Mme Moreau (Louise)
Mouton (Jean)
Moyné-Bressand
(Alain)
Nenou-Pwataho
(Maurice)
Nungesser (Roland)
Ormano (Michel d')
Oudot (Jacques)
Paccou (Charles)
Paecht (Arthur)
Mme Panafieu
(Françoise de)
Mme Papon (Christiane)
Mme Papon (Monique)
Parent (Régis)

Pascallon (Pierre)
Pasquini (Pierre)
Pelchat (Michel)
Perben (Dominique)
Perbet (Régis)
Perdomo (Ronald)
Peretti Della Rocca
(Jean-Pierre de)
Péricard (Michel)
Peyrefitte (Alain)
Pinte (Etienne)
Poniatowski
(Ladislav)
Porteu de La Moran-
dière (François)
Poujade (Robert)
Préaumont (Jean de)
Proriol (Jean)
Raoult (Eric)
Raynal (Pierre)
Renard (Michel)
Reveau (Jean-Pierre)
Revet (Charles)
Reymann (Marc)
Richard (Lucien)
Rigaud (Jean)
Roatta (Jean)
Robien (Gilles de)
Rocca Serra
(Jean-Paul de)
Rolland (Hector)
Rossi (André)
Rostolan (Michel de)
Roux (Jean-Pierre)
Royer (Jean)

Rufenacht (Antoine)
Saint-Ellier (Francis)
Salles (Jean-Jack)
Savy (Bernard)
Schenardi
(Jean-Pierre)
Séguela (Jean-Paul)
Seitlinger (Jean)
Sergent (Pierre)
Soisson (Jean-Pierre)
Sourdille (Jacques)
Spieler (Robert)
Stasi (Bernard)
Stirbois (Jean-Pierre)
Taugourdeau (Marial)
Tenailon (Paul-Louis)
Terrot (Michel)
Thien Ah Koon
(André)
Tiben (Jean)
Toga (Maurice)
Toubon (Jacques)
Tranchant (Georges)
Trémège (Gérard)
Ueberschlag (Jean)
Valleix (Jean)
Vasseur (Philippe)
Virapoulié (Jean-Paul)
Vivien (Robert-André)
Vuibert (Michel)
Vuillaume (Roland)
Wagner (Georges-Paul)
Wagner (Robert)
Weisenhorn (Pierre)
Wiltzer (Pierre-André)

Ont voté contre

MM.
Abelin (Jean-Pierre)
Allard (Jean)
Alphandéry (Edmond)
André (René)
Ansqer (Vincent)
Arceckx (Maurice)
Auberger (Philippe)
Aubert (Emmanuel)
Aubert (François d')
Audinot (Gautier)
Bachelet (Pierre)
Bachelot (François)
Barate (Claude)
Barbier (Gilbert)
Barnier (Michel)
Barre (Raymond)
Barrot (Jacques)
Baudis (Pierre)
Baumel (Jacques)
Bayard (Henn)
Bayrou (François)
Beaujean (Henn)
Beaumont (René)
Bécam (Marc)
Bechter (Jean-Pierre)
Bégault (Jean)
Béguet (René)
Benoit (René)
Benouville (Pierre de)
Bernard (Michel)
Bernardet (Daniel)
Bernard-Reymond
(Pierre)
Besson (Jean)
Bichet (Jacques)
Bigéard (Marcel)
Birraux (Claude)
Blanc (Jacques)
Bleuler (Pierre)
Blot (Yvan)
Blum (Roland)
Mme Boisseau
(Marie-Thérèse)
Bollengier-Stragier
(Georges)
Bonhomme (Jean)
Borotra (Francck)
Bourg-Broc (Bruno)
Bousquet (Jean)
Mme Boutin
(Christine)
Bouvard (Loïc)
Bouvet (Henn)
Boyon (Jacques)
Branger (Jean-Guy)
Brial (Benjamin)
Briane (Jean)
Briant (Yvon)
Brocard (Jean)
Brochard (Albert)
Bruné (Paulin)
Bussereau (Dominique)
Cabal (Christian)
Caro (Jean-Marie)
Carré (Antoine)
Cassabel (Jean-Pierre)
Cavaillé (Jean-Charles)
Cazalet (Robert)
César (Gérard)
Chammougou
(Edouard)
Chantelat (Pierre)
Charbonnel (Jean)
Charlé (Jean-Paul)
Charles (Serge)
Charretier (Maurice)

Charroppin (Jean)
Chartron (Jacques)
Chasseguet (Gérard)
Chastagnol (Alain)
Chollet (Paul)
Chometon (Georges)
Claisse (Pierre)
Clément (Pascal)
Cointat (Michel)
Colin (Daniel)
Colombier (Georges)
Corrèze (Roger)
Couanau (René)
Couepe (Sébastien)
Cousin (Bertrand)
Couve (Jean-Michel)
Couvinhes (René)
Cozan (Jean-Yves)
Cuq (Henn)
Daillet (Jean-Marie)
Dalbos (Jean-Claude)
Debré (Bernard)
Debré (Jean-Louis)
Debré (Michel)
Dehaine (Arthur)
Delalande
(Jean-Pierre)
Delatre (Georges)
Delatre (Francis)
Delevoye (Jean-Paul)
Delfosse (Georges)
Delmar (Pierre)
Demange (Jean-Marie)
Demuynck (Christian)
Deniau (Jean-François)
Deniau (Xavier)
Deprez (Charles)
Deprez (Léonce)
Dermaux (Stéphane)
Desanlis (Jean)
Descaves (Pierre)
Destrade (Jean-Pierre)
Devedjian (Patrick)
Dhinnin (Claude)
Diebold (Jean)
Diméglio (Willy)
Dominati (Jacques)
Dousset (Maurice)
Drut (Guy)
Dubernard
(Jean-Michel)
Dugoin (Xavier)
Durand (Adrien)
Durieux (Bruno)
Durr (André)
Ehrmann (Charles)
Falala (Jean)
Fanton (André)
Farran (Jacques)
Féron (Jacques)
Ferrari (Gralien)
Fèvre (Charles)
Fillon (François)
Foyer (Jean)
Freulet (Gérard)
Fréville (Yves)
Fritch (Edouard)
Fuchs (Jean-Paul)
Galley (Robert)
Gambier (Gilbert)
Gastines (Henn de)
Gaudin (Jean-Claude)
Gaulle (Jean de)
Geng (Francis)
Gengenwin (Germain)
Ghysel (Michel)

Giscard d'Estaing
(Valéry)
Goasduff (Jean-Louis)
Godefroy (Pierre)
Godfrain (Jacques)
Gollnisch (Bruno)
Gonelle (Michel)
Gorse (Georges)
Gougy (Jean)
Goulet (Daniel)
Griotteray (Alain)
Grussenmeyer
(François)
Guéna (Yves)
Guichard (Olivier)
Haby (René)
Hannoun (Michel)
Mme d'Harcourt
(Florence)
Hardy (Francis)
Hart (Joël)
Herlory (Guy)
Hersant (Jacques)
Hersant (Robert)
Holeindre (Roger)
Houssin (Pierre-Rémy)
Mme Hubert
(Elisabeth)
Hunault (Xavier)
Hyst (Jean-Jacques)
Jacob (Lucien)
Jacquat (Denis)
Jacquemin (Michel)
Jacquot (Alain)
Jalkh (Jean-François)
Jarrot (André)
Jean-Baptiste (Henry)
Jeandon (Maurice)
Jegou (Jean-Jacques)
Julia (Didier)
Kaspereit (Gabriel)
Kerguéris (Aimé)
Kiffer (Jean)
Klifa (Joseph)
Koehl (Emile)
Kuster (Gérard)
Labbé (Claude)
Lacann (Jacques)
Lachenaud (Jean-
Philippe)
Lafleur (Jacques)
Lamant (Jean-Claude)
Lamassoure (Alain)
Lauga (Louis)
Lecanuët (Jean)
Legendre (Jacques)
Legras (Philippe)
Léonard (Gérard)
Léontieff (Alexandre)
Lepercq (Amaud)
Ligot (Maurice)
Limouzy (Jacques)
Lipkowski (Jean de)
Lorenzini (Claude)
Lory (Raymond)
Louet (Henn)
Mamy (Albert)
Mancel (Jean-François)
Maran (Jean)
Marcellin (Raymond)
Marcus (Claude-
Gérard)
Marlière (Olivier)
Marty (Élie)
Masson (Jean-Louis)
Mathieu (Gilbert)

S'est abstenu volontairement

M. Jean Narquin.

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM.

Arrighi (Pascal)
Baekeroot (Christian)
Bompard (Jacques)
Ceyrac (Pierre)
Chaboche (Dominique)
Chambrun (Charles del)

Chauvierre (Bruno)
Domenech (Gabriel)
Frédéric-Dupont
(Edouard)
Le Jaouen (Guy)
Le Pen (Jean-Marie)

Martinez (Jean-Claude)
Peyrat (Jacques)
Peyron (Albert)
Mme Piat (Yann)
Roussel (Jean)
Sirgue (Pierre)

Mise au point au sujet du présent scrutin

M. Jean-Pierre Destrade, porté comme ayant voté « contre », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

SCRUTIN (N° 43)

sur les sous-amendements nos 455 de M. Gérard Collomb et 520 de M. Georges Hage à l'amendement n° 446 du Gouvernement à l'article 4 du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (exclusion du champ de la dénationalisation de Pechiney).

Nombre de votants 560
Nombre des suffrages exprimés 560
Majorité absolue 281

Pour l'adoption 251
Contre 309

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (212) :

Pour : 212.

Groupe R.P.R. (156) :

Contre : 154.

Non-votants : 2. - MM. Jacques Chaban-Delmas (président de l'Assemblée nationale) et Jacques Sourdilhe.

Groupe U.D.F. (130) :

Contre : 130.

Groupe Front national (R.N.) (35) :

Contre : 20.

Non-votants : 15. - MM. Pascal Arrighi, Christian Baeckerool, Jacques Bompard, Dominique Chaboche, Bruno Chauvierre, Gabriel Domenech, Edouard Frédéric-Dupont, Guy Le Jaouen, Jean-Marie Le Pen, Jean-Claude Martinez, Jacques Peyrat, Albert Peyron, Mme Yann Piat, MM. Jean Roussel et Pierre Sirgue.

Groupe communiste (35) :

Pour : 35.

Non-inscrits (3) :

Pour : 4. - MM. Robert Borrel, Hubert Gouze, Michel Lambert et André Pinçon.

Contre : 5. - MM. Daniel Bernardet, Pierre Claisse, Jean Diebold, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Ont voté pour**MM.**

Adevah-Pouf (Maurice)
 Alfonsi (Nicolas)
 Anciant (Jean)
 Ansart (Gustave)
 Asensi (François)
 Auchède (Rémy)
 Auroux (Jean)
 Mme Avicé (Edwige)
 Ayrault (Jean-Marc)
 Badet (Jacques)
 Balligand (Jean-Pierre)
 Bapt (Gérard)
 Barailla (Régis)
 Bardin (Bernard)
 Barrau (Alain)
 Barthe (Jean-Jacques)
 Bartolone (Claude)
 Bassinet (Philippe)
 Beaufile (Jean)
 Bêche (Guy)
 Bellon (André)
 Belorgey (Jean-Michel)
 Bérégovoy (Pierre)
 Bernaud (Pierre)
 Bersor (Michel)
 Besson (Louis)
 Billaroon (André)
 Bockel (Jean-Marie)
 Boquet (Alain)
 Bonnemaison (Gilbert)
 Bonnet (Alain)
 Bonrepaux (Augustin)
 Bordu (Gérard)
 Borel (André)
 Borrel (Robert)
 Mme Bouchardeau (Huguette)
 Boucheron (Jean-Michel) (Charente)
 Boucheron (Jean-Michel) (Ile-et-Vilaine)
 Bourguignon (Pierre)
 Bruoc (Alain)
 Calmat (Alain)
 Cambolive (Jacques)
 Carraz (Roland)
 Cartelet (Michel)
 Cassaing (Jean-Claude)
 Castor (Elic)
 Cathala (Laurent)
 Césarine (Aimé)
 Chanfrault (Guy)

Chapuis (Robert)
 Charzat (Michel)
 Chauveau (Guy-Michel)
 Chénard (Alain)
 Chevallier (Daniel)
 Chevènement (Jean-Pierre)
 Chomat (Paul)
 Chouat (Didier)
 Chupin (Jean-Claude)
 Clerc (André)
 Coffineau (Michel)
 Colin (Georges)
 Collomb (Gérard)
 Colonna (Jean-Hugues)
 Combrisson (Roger)
 Crépeau (Michel)
 Mme Cresson (Edith)
 Darinot (Louis)
 Defferre (Gaston)
 Dehoux (Marcel)
 Delebarre (Michel)
 Delehedde (André)
 Derossier (Bernard)
 Deschamps (Bernard)
 Deschaux-Beaume (Freddy)
 Dessenin (Jean-Claude)
 Destrade (Jean-Pierre)
 Dhaille (Paul)
 Douyère (Raymond)
 Drouin (René)
 Ducolont (Guy)
 Mme Dufoix (Georgina)
 Dumas (Roland)
 Dumont (Jean-Louis)
 Durioux (Jean-Paul)
 Dusupt (Job)
 Emmanuelli (Henri)
 Evin (Claude)
 Fabius (Laurent)
 Faugaret (Alain)
 Fizbin (Henri)
 Fiterman (Charles)
 Fleury (Jacques)
 Florian (Roland)
 Forgues (Pierre)
 Fourré (Jean-Pierre)
 Mme Frachon (Martine)
 Franceschi (Joseph)
 Frêche (Georges)
 Fuchs (Gérard)

Garmendia (Pierre)
 Mme Gaspard (Françoise)
 Gayssot (Jean-Claude)
 Germon (Claude)
 Giard (Jean)
 Giovannelli (Jean)
 Mme Goerriot (Colette)
 Gourmelon (Joseph)
 Goux (Christian)
 Gouze (Hubert)
 Gremetz (Maxime)
 Grimont (Jean)
 Guyard (Jacques)
 Hage (Georges)
 Hermier (Guy)
 Henu (Charles)
 Hervé (Edmond)
 Hervé (Michel)
 Hoarau (Elic)
 Mme Hoffmann (Jacqueline)
 Huguet (Roland)
 Mme Jacq (Marie)
 Mme Jacquaint (Muguette)
 Jalton (Frédéric)
 Janetti (Maurice)
 Jarosz (Jean)
 Jospin (Lionel)
 Josselin (Charles)
 Journet (Alain)
 Joxe (Pierre)
 Kucheida (Jean-Pierre)
 Labarrère (André)
 Laborde (Jean)
 Lacombe (Jean)
 Laiguel (André)
 Lajoinie (André)
 Mme Lalumière (Catherine)
 Lambert (Jérôme)
 Lambert (Michel)
 Lang (Jack)
 Laurain (Jean)
 Lauriaergues (Christian)
 Lavèdrine (Jacques)
 Le Baill (Georges)
 Mme Lecuir (Marie-France)
 Le Déaut (Jean-Yves)
 Ledran (André)
 Le Drian (Jean-Yves)

Le Joll (Robert)
 Lefranc (Bernard)
 Le Garrec (Jean)
 Lejeune (André)
 Le Meur (Daniel)
 Lemoine (Georges)
 Lengagne (Guy)
 Le Pensec (Louis)
 Mme Leroux (Ginette)
 Leroy (Roland)
 Loncle (François)
 Louis-Joseph-Dogué (Maurice)
 Mahéas (Jacques)
 Malandain (Guy)
 Malvy (Martin)
 Marchais (Georges)
 Marchand (Philippe)
 Margnes (Michel)
 Mas (Roger)
 Mauroy (Pierre)
 Mellick (Jacques)
 Menga (Joseph)
 Mercieca (Paul)
 Mermaz (Louis)
 Métas (Pierre)
 Metzinger (Charles)
 Mexandeau (Louis)
 Michel (Claude)
 Michel (Henri)
 Michel (Jean-Pierre)
 Mitterrand (Gilbert)
 Montdargent (Robert)
 Mme Mora (Christiane)
 Moulinet (Louis)
 Moutoussamy (Ernest)
 Nallet (Henri)
 Natiez (Jean)

Mme Neiertz (Véronique)
 Mme Nevoux (Paulette)
 Notebart (Arthur)
 Nucci (Christian)
 Oehler (Jean)
 Ortel (Pierre)
 Mme Osselin (Jacqueline)
 Patriat (François)
 Pen (Albert)
 Pénicaut (Jean-Pierre)
 Pesce (Rodolphe)
 Peuziat (Jean)
 Peyret (Michel)
 Pezet (Michel)
 Pierret (Christian)
 Pinçon (André)
 Pistre (Charles)
 Poperey (Jean)
 Porrelli (Vincent)
 Portheault (Jean-Claude)
 Prat (Henri)
 Proveux (Jean)
 Puaud (Philippe)
 Queyranne (Jean-Jack)
 Quilès (Paul)
 Quilliot (Roger)
 Ravassard (Noël)
 Raymond (Alex)
 Reysier (Jean)
 Richard (Alain)
 Rigal (Jean)
 Rigout (Marcel)
 Rimbault (Jacques)
 Rocard (Michel)
 Rodet (Alain)

Roger-Machart (Jacques)
 Mme Roudy (Yvette)
 Roux (Jacques)
 Saint-Pierre (Dominique)
 Sainte-Marie (Michel)
 Sanmarco (Philippe)
 Santrot (Jacques)
 Sapin (Michel)
 Sarre (Georges)
 Schreiner (Bernard)
 Schwartzenberg (Roger-Gérard)
 Mme Sicard (Odile)
 Siffre (Jacques)
 Souchon (René)
 Mme Soum (Renée)
 Mme Stiévenard (Gisèle)
 Stirn (Olivier)
 Strauss-Kahn (Dominique)
 Mme Sublet (Marie-Joséphine)
 Sueur (Jean-Pierre)
 Tavernier (Yves)
 Théaudin (Clément)
 Mme Toutain (Ghislaine)
 Mme Trautmann (Catherine)
 Vadepied (Guy)
 Vauzelle (Michel)
 Vergès (Paul)
 Vivien (Alain)
 Wachoux (Marcel)
 Welzer (Gérard)
 Worms (Jean-Pierre)
 Zuccarelli (Émile)

Ont voté contre**MM.**

Abelin (Jean-Pierre)
 Allard (Jean)
 Alphandery (Edmond)
 André (René)
 Anquer (Vincent)
 Arreckx (Maurice)
 Auberger (Philippe)
 Aubert (Emmanuel)
 Aubert (François d')
 Auidnot (Gautier)
 Bachelet (Pierre)
 Bachelot (François)
 Barate (Claude)
 Barbier (Gilbert)
 Barrier (Michel)
 Barre (Raymond)
 Barrot (Jacques)
 Baudis (Pierre)
 Baumel (Jacques)
 Bayard (Henri)
 Bayrou (François)
 Beaujean (Henri)
 Beaumont (René)
 Bécam (Marc)
 Bechter (Jean-Pierre)
 Bégault (Jean)
 Bégault (René)
 Benoit (René)
 Benouville (Pierre de)
 Bernard (Michel)
 Bernardet (Daniel)
 Bernard-Reymond (Pierre)
 Besson (Jean)
 Bichet (Jacques)
 Bigeard (Marcel)
 Birraux (Claude)
 Blanc (Jacques)
 Bleuler (Pierre)
 Blot (Yvan)
 Blum (Roland)
 Mme Boisseau (Marie-Thérèse)

Bollengier-Stragier (Georges)
 Bonhomme (Jean)
 Borotra (Franck)
 Bourg-Broc (Bruno)
 Bousquet (Jean)
 Mme Boutin (Christine)
 Bouvard (Loïc)
 Bouvet (Henri)
 Boyon (Jacques)
 Branger (Jean-Guy)
 Briat (Benjamin)
 Briane (Jean)
 Briant (Yvon)
 Brocard (Jean)
 Brochard (Albert)
 Bruné (Paulin)
 Bussereau (Dominique)
 Cabal (Christian)
 Caro (Jean-Marie)
 Carré (Antoine)
 Cassabel (Jean-Pierre)
 Cavallé (Jean-Charles)
 Cazalet (Robert)
 César (Gérard)
 Ceyrac (Pierre)
 Chambrun (Charles de)
 Chammougou (Edouard)
 Chantelat (Pierre)
 Charbonnel (Jean)
 Charit (Jean-Paul)
 Charles (Serge)
 Charretier (Maurice)
 Charroppin (Jean)
 Chartron (Jacques)
 Chasseguet (Gérard)
 Chastagnol (Alain)
 Chollet (Paul)
 Chometon (Georges)
 Claisse (Pierre)
 Clément (Pascal)

Cointat (Michel)
 Colin (Daniel)
 Colombier (Georges)
 Cotère (Roger)
 Couanau (René)
 Couepel (Sébastien)
 Cousin (Bertrand)
 Couve (Jean-Michel)
 Couveinhes (René)
 Cozan (Jean-Yves)
 Cuq (Henri)
 Daillet (Jean-Marie)
 Dalbos (Jean-Claude)
 Debré (Bernard)
 Debré (Jean-Louis)
 Debré (Michel)
 Dehaine (Arthur)
 Delalande (Jean-Pierre)
 Delatre (Georges)
 Delattre (Francis)
 Delevoey (Jean-Paul)
 Delfosse (Georges)
 Delmar (Pierre)
 Demange (Jean-Marie)
 Demuyck (Christian)
 Deniau (Jean-François)
 Deniau (Xavier)
 Deprez (Charles)
 Deprez (Léonce)
 Dermaux (Stéphane)
 Desanlis (Jean)
 Descaves (Pierre)
 Devejdjan (Patrick)
 Dhininn (Claude)
 Diebold (Jean)
 Diméglio (Willy)
 Dominati (Jacques)
 Douset (Maurice)
 Drut (Guy)
 Dubernard (Jean-Michel)
 Dugoin (Xavier)

SCRUTIN (N° 44)

sur les sous-amendements n°s 456 de M. Gérard Collomb et 521 de M. Georges Hage à l'amendement n° 446 du Gouvernement à l'article 4 du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (exclusion du champ de la dénationalisation de Rhône-Poulenc S.A.).

Nombre de votants	557
Nombre des suffrages exprimés	557
Majorité absolue	279
Pour l'adoption	249
Contre	308

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (212) :

Pour : 211.
Non-votant : 1. - Mme Ginette Leroux.

Groupe R.P.R. (156) :

Contre : 155.
Non-votant : 1. - M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

Groupe U.D.F. (130) :

Contre : 130.

Groupe Front national (R.N.) (35) :

Contre : 18.
Non-votants : 17. - MM. Pascal Arrighi, Christian Baeckeroot, Jacques Bompard, Pierre Ceyrac, Dominique Chaboche, Bruno Chauvierre, Gabriel Domenech, Edouard Frédéric-Dupont, Bruno Gollnisch, Guy Le Jaouen, Jean-Marie Le Pen, Jean-Claude Martinez, Jacques Peyrat, Albert Peyrann, Mme Yann Piat, MM. Jean Roussel et Pierre Sirgue.

Groupe communiste (35) :

Pour : 34.
Non-votant : 1. - Mme Muguette Jacquaint.

Non-inscrites (9) :

Pour : 4. - MM. Robert Borrel, Hubert Gouze, Michel Lambert et André Pinçon.
Contre : 5. - MM. Daniel Bernardet, Pierre Claisse, Jean Diebold, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Ont voté pour

MM.

Adevah-Pœuf (Maurice)	Billardon (André)	Charzat (Michel)
Alfonsi (Nicolas)	Bockel (Jean-Marie)	Chauveau (Guy-Michel)
Anciant (Jean)	Bocquet (Alain)	Chénard (Alain)
Ansart (Gustave)	Bonnemaison (Gilbert)	Chevallier (Daniel)
Asensi (François)	Bonnet (Alain)	Chevènement (Jean-Pierre)
Auchède (Rémy)	Bonrepaux (Augustin)	Chomat (Paul)
Auroux (Jean)	Bordu (Gérard)	Chouat (Didier)
Mme Avicé (Edwige)	Borel (André)	Chupin (Jean-Claude)
Ayrault (Jean-Marc)	Borrel (Robert)	Clert (André)
Badet (Jacques)	Mme Bouchardesau (Huguette)	Coffineau (Michel)
Balligand (Jean-Pierre)	Boucheron (Jean-Michel) (Charente)	Colin (Georges)
Bapt (Gérard)	Boucheron (Jean-Michel) (Ile-et-Vilaine)	Collomb (Gérard)
Barailla (Régis)	Bourguignon (Pierre)	Colonna (Jean-Hugues)
Bardin (Bernard)	Brune (Alain)	Combrisson (Roger)
Barrau (Alain)	Calmat (Alain)	Crépeau (Michel)
Barthe (Jean-Jacques)	Cambolive (Jacques)	Mme Cresson (Edith)
Bartolone (Claude)	Carrat (Roland)	Darinot (Louis)
Bassinet (Philippe)	Cartelet (Michel)	Defferre (Gaston)
Beaufils (Jean)	Cassaing (Jean-Claude)	Dehoux (Marcel)
Bèche (Guy)	Castor (Elie)	Delebarre (Michel)
Bellon (André)	Cathala (Laurent)	Delebedde (André)
Belorgey (Jean-Michel)	Césaire (Aimé)	Derostier (Bernard)
Bérégovoy (Pierre)	Chaufault (Guy)	Deschamps (Bernard)
Bernard (Pierre)	Chapuis (Robert)	Deschaux-Beaume (Freddy)
Berson (Michel)		Dessein (Jean-Claude)
Besson (Louis)		

Durand (Adrien)
Durtieux (Bruno)
Durr (André)
Ehmann (Charles)
Falala (Jean)
Fanton (André)
Farran (Jacques)
Féron (Jacques)
Ferrari (Gration)
Fèvre (Charles)
Fillon (François)
Foyer (Jean)
Freulet (Gérard)
Fréville (Yves)
Fritch (Edouard)
Fuchs (Jean-Paul)
Galley (Robert)
Gantier (Gilbert)
Gastines (Henri de)
Gaudin (Jean-Claude)
Gaulle (Jean de)
Geng (Francis)
Gengenwin (Germain)
Ghyzel (Michel)
Giscard d'Estaing (Valéry)
Goasduff (Jean-Louis)
Godefroy (Pierre)
Godfrain (Jacques)
Gollnisch (Bruno)
Gonelle (Michel)
Gorse (Georges)
Gouvy (Jean)
Goulet (Daniel)
Griotteray (Alain)
Grussenmeyer (François)
Guéna (Yves)
Guichard (Olivier)
Haby (René)
Hannoun (Michel)
Mme d'Harcourt (Florence)
Hardy (Francis)
Hart (Joël)
Herlory (Guy)
Hersant (Jacques)
Hersant (Robert)
Holeindre (Roger)
Housain (Pierre-Rémy)
Mme Hubert (Elisabeth)
Hunault (Xavier)
Hyst (Jean-Jacques)
Jacob (Lucien)
Jacquet (Denis)
Jacquemin (Michel)
Jacquot (Alain)
Jalkh (Jean-François)
Jarrot (André)
Jean-Baptiste (Henry)
Jeandon (Maurice)
Jegou (Jean-Jacques)
Julia (Didier)
Kasperet (Gabriel)
Kergueris (Aimé)
Kiffer (Jean)
Klifa (Joseph)
Koehl (Emile)

Kuster (Gérard)
Labbé (Claude)
Lacain (Jacques)
Lachenaud (Jean-Philippe)
Lafleur (Jacques)
Lamant (Jean-Claude)
Lamassoure (Alain)
Lauga (Louis)
Lecanuet (Jean)
Legendre (Jacques)
Legras (Philippe)
Léonard (Gérard)
Léontieff (Alexandre)
Lepercq (Arnaud)
Ligot (Maurice)
Limouzy (Jacques)
Lipkowski (Jean de)
Lorenzini (Claude)
Lory (Raymond)
Louet (Henri)
Mamy (Albert)
Mancel (Jean-François)
Maran (Jean)
Marcellin (Raymond)
Marcus (Claude-Gérard)
Marlière (Olivier)
Marty (Élie)
Masson (Jean-Louis)
Mathieu (Gilbert)
Mauger (Pierre)
Maujean du Gasset (Joseph-Henri)
Mayoud (Alain)
Mazeaud (Pierre)
Médecin (Jacques)
Mégret (Bruno)
Mesmin (Georges)
Mesmer (Pierre)
Mestre (Philippe)
Micaut (Pierre)
Michel (Jean-François)
Millon (Charles)
Miossec (Charles)
Mme Missoffe (Hélène)
Montastruc (Pierre)
Monesquiou (Aymeri de)
Mme Moreau (Louise)
Mouton (Jean)
Moyné-Bressand (Alain)
Narquin (Jean)
Nenou-Pwataho (Maurice)
Nungesser (Roland)
Ornano (Michel d')
Oudot (Jacques)
Paccou (Charles)
Paecht (Arthur)
Mme Panafieu (Françoise de)
Mme Papon (Christiane)
Mme Papon (Monique)
Parent (Régis)
Pascallon (Pierre)
Pasquini (Pierre)

Pelchat (Michel)
Perben (Dominique)
Perbet (Régis)
Perdomo (Ronald)
Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)
Péricard (Michel)
Peyrefitte (Alain)
Pinte (Étienne)
Poniatowski (Ladislav)
Porteu de La Morandière (François)
Poujade (Robert)
Préaumont (Jean de)
Proriot (Jean)
Raoult (Eric)
Raynal (Pierre)
Renard (Michel)
Reveau (Jean-Pierre)
Revet (Charles)
Reymann (Marc)
Richard (Lucien)
Rigaud (Jean)
Roatta (Jean)
Robien (Gilles de)
Rocca Serra (Jean-Paul de)
Rolland (Hector)
Rossi (André)
Rostolan (Michel de)
Roux (Jean-Pierre)
Royer (Jean)
Rufenacht (Antoine)
Saint-Éllier (Francis)
Salles (Jean-Jack)
Savy (Bernard)
Schenardi (Jean-Pierre)
Séguela (Jean-Paul)
Seillinger (Jean)
Sergent (Pierre)
Soisson (Jean-Pierre)
Spieler (Robert)
Stasi (Bernard)
Stirbois (Jean-Pierre)
Taugourdeau (Marial)
Tenailon (Paul-Louis)
Terrot (Michel)
Thien Ah Koon (André)
Tiberi (Jean)
Toga (Maurice)
Toubon (Jacques)
Tranchant (Georges)
Trémège (Gérard)
Ueberschlag (Jean)
Valleix (Jean)
Vasseur (Philippe)
Virapoullé (Jean-Paul)
Vivien (Robert-André)
Vuibert (Michel)
Vuillaume (Roland)
Wagner (Georges-Paul)
Wagner (Robert)
Weisenhom (Pierre)
Wiltzer (Pierre-André)

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM.

Arrighi (Pascal)
Baeckeroot (Christian)
Bompard (Jacques)
Chaboche (Dominique)
Chauvierre (Bruno)
Domenech (Gabriel)
Frédéric-Dupont (Edouard)
Le Jaouen (Guy)
Le Pen (Jean-Marie)
Martinez (Jean-Claude)
Peyrat (Jacques)

Peyron (Albert)
Mme Piat (Yann)
Roussel (Jean)
Sirgue (Pierre)
Sourdille (Jacques)

Destradre (Jean-Pierre)
Dhaille (Paul)
Doyère (Raymond)
Drouin (René)
Ducoloné (Guy)
Mme Dufoix
(Georgina)
Dumas (Roland)
Dumont (Jean-Louis)
Durieux (Jean-Paul)
Durupt (Joh)
Emmanueli (Henri)
Fabius (Laurent)
Faugaret (Alain)
Fizbin (Henri)
Fiterman (Charles)
Fleury (Jacques)
Florian (Roland)
Forgues (Pierre)
Fourré (Jean-Pierre)
Mme Frachon
(Martine)
Franceschi (Joseph)
Frèche (Georges)
Fuchs (Gérard)
Garmendia (Pierre)
Mme Gaspard
(Françoise)
Gayssot (Jean-Claude)
Germann (Claude)
Giard (Jean)
Giovannelli (Jean)
Mme Goeuriot
(Colette)
Gourmelon (Joseph)
Goux (Christian)
Gouze (Hubert)
Gremetz (Maxime)
Grimont (Jean)
Guyard (Jacques)
Hage (Georges)
Hermier (Guy)
Hernu (Charles)
Hervé (Edmond)
Hervé (Michel)
Hoarau (Elie)
Mme Hoffmann
(Jacqueline)
Huguet (Roland)
Mme Jacq (Marie)
Jalton (Frédéric)
Janetti (Maurice)
Jarosz (Jean)
Jospin (Lionel)
Josselin (Charles)
Journet (Alain)
Joxe (Pierre)
Kucheida (Jean-Pierre)
Labarrère (André)
Laborde (Jean)
Lacombe (Jean)
Laignel (André)
Lajoinie (André)
Mme Lalumière
(Catherine)
Lambert (Jérôme)

Lambert (Michel)
Lang (Jack)
Laurain (Jean)
Laurissegues
(Christiu)
Lavédrine (Jacques)
Le Baill (Georges)
Mme Le zuir (Marie-
France)
Le Déaut (Jean-Yves)
Ledran (André)
Proveux (Jean)
Le Drian (Jean-Yves)
Le Foll (Robert)
Lefranc (Bernard)
Le Garrec (Jean)
Lejeune (André)
Le Meur (Daniel)
Lemoine (Georges)
Lengagne (Guy)
Le Pensec (Louis)
Leroy (Roland)
Loncle (François)
Louis-Joseph-Dogué
(Maurice)
Mahéas (Jacques)
Malandain (Guy)
Malvy (Martin)
Marchais (Georges)
Marchand (Philippe)
Margnes (Michel)
Mas (Roger)
Mauroy (Pierre)
Mellick (Jacques)
Menga (Joseph)
Merlicca (Paul)
Mermaz (Louis)
Métais (Pierre)
Metzinger (Charles)
Mexandeau (Louis)
Michel (Claude)
Michel (Henri)
Michel (Jean-Pierre)
Mitterrand (Gilbert)
Montdargent (Robert)
Mme Mora
(Christiane)
Moulinet (Louis)
Moutoussamy (Ernest)
Nallet (Henri)
Natiez (Jean)
Mme Neiertz
(Véronique)
Mme Nevoux
(Paulette)
Notebart (Arthur)
Nucci (Christian)
Oehler (Jean)
Ortet (Pierre)
Mme Osselin
(Jacqueline)
Patriat (François)
Pen (Albert)
Pénicaud
(Jean-Pierre)
Pesce (Rodolphe)
Peuziat (Jean)

Ont voté contre

MM.

Abelin (Jean-Pierre)
Allard (Jean)
Alphandéry (Edmond)
André (René)
Ansqer (Vincent)
Arreckx (Maurice)
Auberger (Philippe)
Aubert (Emmanuel)
Aubert (François d')
Audinot (Gautier)
Bachelet (Pierre)
Bachelot (François)
Barate (Claude)
Barbier (Gilbert)
Barnier (Michel)
Barre (Raymond)
Barrot (Jacques)

Baudis (Pierre)
Baumel (Jacques)
Bayard (Henri)
Bayrou (François)
Beaujean (Henri)
Beaumont (René)
Bécam (Marc)
Bechter (Jean-Pierre)
Bégault (Jean)
Béguet (René)
Benoit (René)
Benouville (Pierre de)
Bernard (Michel)
Bernardet (Daniel)
Bernard-Raymond
(Pierre)
Besson (Jean)

Peyret (Michel)
Pezet (Michel)
Pierret (Christian)
Pinçon (André)
Pistre (Charles)
Poperen (Jean)
Porelli (Vincent)
Portheault
(Jean-Claude)
Prat (Henri)
Proveux (Jean)
Puaud (Philippe)
Queyranne (Jean-Jack)
Quilès (Paul)
Quilliot (Roger)
Ravassard (Noël)
Raymond (Alex)
Reyssier (Jean)
Richard (Alain)
Rigal (Jean)
Rigout (Marcel)
Rimbault (Jacques)
Rocard (Michel)
Rodet (Alain)
Roger-Machart
(Jacques)
Mme Roudy (Yvette)
Roux (Jacques)
Saint-Pierre
(Dominique)
Sainte-Marie (Michel)
Sanmarco (Philippe)
Santrou (Jacques)
Sapin (Michel)
Sarre (Georges)
Schreiner (Bernard)
Schwartzberg
(Roger-Gérard)
Mme Sicard (Odile)
Siffre (Jacques)
Souchon (René)
Mme Soum (Renée)
Mme Stiévenard
(Gisèle)
Stirn (Olivier)
Strauss-Kahn
(Dominique)
Mme Sublet
(Marie-Joséphe)
Sueur (Jean-Pierre)
Tavernier (Yves)
Théaudin (Clément)
Mme Toutain
(Ghislain)
Mme Trautmann
(Catherine)
Vadepied (Guy)
Vauzelle (Michel)
Vergès (Paul)
Vivien (Alain)
Wacheux (Marcel)
Welzer (Gérard)
Worms (Jean-Pierre)
Zuccarelli (Émile)

Bichet (Jacques)
Bigeard (Marcel)
Birraux (Claude)
Blanc (Jacques)
Bleuler (Pierre)
Blc. (Yvan)
Blum (Roland)
Mme Boisseau
(Marie-Thérèse)
Bollengier-Stragier
(Georges)
Bonhomme (Jean)
Borotra (Frank)
Bourg-Broc (Bruno)
Bousquet (Jean)
Mme Boutin
(Christine)

Bouvard (Loïc)
Bouvet (Henri)
Boyon (Jacques)
Branger (Jean-Guy)
Brial (Benjamin)
Briane (Jean)
Briant (Yvonn)
Brocard (Jean)
Brochard (Albert)
Bruné (Paulin)
Bussereau (Dominique)
Cabal (Christian)
Céro (Jean-Marie)
Carré (Antoine)
Cassabel (Jean-Pierre)
Cavaillé (Jean-Charles)
Cazalet (Robert)
César (Gérard)
Chambrun (Charles de)
Chammougon
(Edouard)
Chantelat (Pierre)
Charbonnel (Jean)
Charé (Jean-Paul)
Charles (Serge)
Charretier (Maurice)
Charroppin (Jean)
Charron (Jacques)
Chasseguet (Gérard)
Chastagnol (Alain)
Chollet (Paul)
Chometon (Georges)
Claissé (Pierre)
Clément (Pascal)
Countat (Michel)
Colin (Daniel)
Colombier (Georges)
Corréze (Roger)
Couanau (René)
Coueplet (Sébastien)
Cousin (Bertrand)
Couve (Jean-Michel)
Couveinhes (René)
Cozan (Jean-Yves)
Cuq (Henri)
Daillet (Jean-Marie)
Dalbos (Jean-Claude)
Dalbré (Bernard)
Debré (Jean-Louis)
Debré (Michel)
Dehaine (Arthur)
Delalande
(Jean-Pierre)
Delatre (Georges)
Delatre (Francis)
Delevoye (Jean-Paul)
Delfosse (Georges)
Delmar (Pierre)
Demange (Jean-Marie)
Demuyneck (Christian)
Deniau (Jean-François)
Deniau (Xavier)
Deprez (Charles)
Deprez (Léonore)
Desmaux (Stéphane)
Desquais (Jean)
Descaves (Pierre)
Devedjian (Patrick)
Dhinnin (Claude)
Diebold (Jean)
Diméglio (Willy)
Dominati (Jacques)
Dousset (Maurice)
Drut (Guy)
Dubemard
(Jean-Michel)
Dugoin (Xavier)
Durand (Adrien)
Durioux (Bruno)
Durr (André)
Ehrmann (Charles)
Falala (Jean)
Fanton (André)
Farran (Jacques)
Féron (Jacques)
Ferrari (Gratien)
Fèvre (Charles)

Fillon (françois)
Foyer (Jean)
Freulet (Gérard)
Fréville (Yves)
Fritch (Edouard)
Fuchs (Jean-Paul)
Galley (Robert)
Gantier (Gilbert)
Gastines (Henri de)
Gaudin (Jean-Claude)
Gaulle (Jean de)
Geng (Francis)
Gengenwin (Germain)
Ghysel (Michel)
Giscard d'Estaing
(Valéry)
Goasduff (Jean-Louis)
Godeiroy (Pierre)
Godfrain (Jacques)
Gonelle (Michel)
Gorse (Georges)
Gougy (Jean)
Goulet (Daniel)
Griotteray (Alain)
Grussenmeyer
(François)
Guéna (Yves)
Guichard (Olivier)
Haby (René)
Hannoun (Michel)
Mme d'Harcourt
(Florence)
Hardy (Francis)
Hart (Joël)
Herlory (Guy)
Hersant (Jacques)
Hersant (Robert)
Holeindre (Roger)
Houssin (Pierre-Rémy)
Mme Hubert
(Elisabeth)
Hunault (Xavier)
Hyst (Jean-Jacques)
Jacob (Lucien)
Jacquat (Denis)
Jacquemin (Michel)
Jacquet (Alain)
Jalkh (Jean-François)
Jarrot (André)
Jean-Baptiste (Henry)
Jeandon (Maurice)
Jegou (Jean-Jacques)
Julia (Didier)
Kaspereit (Gabriel)
Kergueris (Aimé)
Kiffer (Jean)
Klika (Joseph)
Koehl (Emile)
Kuster (Gérard)
Labbé (Claude)
Lacarin (Jacques)
Lachenaud (Jean-
Philippe)
Lafleur (Jacques)
Lamant (Jean-Claude)
Lamassoure (Alain)
Lauga (Louis)
Lecanuet (Jean)
Legendre (Jacques)
Legras (Philippe)
Léonard (Gérard)
Léontieff (Alexandre)
Lepereq (Amaud)
Ligot (Maurice)
Limouzy (Jacques)
Lipkowski (Jean de)
Lorenzini (Claude)
Lory (Raymond)
Louet (Henri)
Mamy (Albert)
Mancel (Jean-François)
Maran (Jean)
Marcellin (Raymond)
Marcus (Claude-
Gérard)
Marlière (Olivier)
Marty (Élie)

Masson (Jean-Louis)
Mathieu (Gilbert)
Mauger (Pierre)
Maujouan du Gasset
(Joseph-Henri)
Mayoud (Alain)
Mazcaud (Pierre)
Médécin (Jacques)
Mégret (Bruno)
Messmin (Georges)
Messmer (Pierre)
Mestre (Philippe)
Micaux (Pierre)
Michel (Jean-François)
Millon (Charles)
Miossec (Charles)
Mme Missoffe
(Hélène)
Montastruc (Pierre)
Montesquiou
(Ayméri de)
Mme Moreau (Louise)
Mouton (Jean)
Moyné-Bressand
(Alain)
Narquim (Jean)
Nenou-Pwataho
(Maurice)
Nungesser (Roland)
Ornano (Michel d')
Oudot (Jacques)
Paccou (Charles)
Paech (Arthur)
Mme Pana'eu
(Françoise de)
Mme Papon (Christiane)
Mme Papon (Monique)
Parent (Régis)
Pascallon (Pierre)
Pasquini (Pierre)
Pelchat (Michel)
Perben (Dominique)
Perbet (Régis)
Perdomo (Ronald)
Peretti Della Rocca
(Jean-Pierre de)
Pencard (Michel)
Peyrefitte (Alain)
Pinte (Etienne)
Poniatowski
(Ladislav)
Porteu de La Moran-
dière (François)
Poujade (Robert)
Préaumont (Jean de)
Priol (Jean)
Raoult (Eric)
Raynal (Pierre)
Renard (Michel)
Reveau (Jean-Pierre)
Revet (Charles)
Reymann (Marc)
Richard (Lucien)
Rigaud (Jean)
Roatta (Jean)
Robien (Gilles de)
Rocca Serra
(Jean-Paul de)
Rolland (Hector)
Rossi (André)
Rostolan (Michel de)
Roux (Jean-Pierre)
Royer (Jean)
Rufenacht (Antoine)
Saint-Ellier (Francis)
Salles (Jean-Jack)
Savy (Bernard)
Schenardi
(Jean-Pierre)
Séguéle (Jean-Paul)
Seitlinger (Jean)
Sergent (Pierre)
Soisson (Jean-Pierre)
Sourdille (Jacques)
Spieler (Robert)
Stasi (Bernard)
Stirbois (Jean-Pierre)

Taugourdeau (Martial)	Toubon (Jacques)	Vivien (Robert-André)
Tenaillon (Paul-Louis)	Tranchant (Georges)	Vuibert (Michel)
Terrot (Michel)	Trémège (Gérard)	Vuillaume (Roland)
Thien Ah Koon (André)	Ueberschlag (Jean)	Wagner (Georges-Paul)
Tiberi (Jean)	Valleix (Jean)	Wagner (Robert)
Toga (Maurice)	Vasseur (Philippe)	Weisenhom (Pierre)
	Virapoullé (Jean-Paul)	Wiltzer (Pierre-André)

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM.		
Arrighi (Pascal)	Frédéric-Dupont (Edouard)	Mme Leroux (Ginette)
Baeckeroot (Christian)	Gollnisch (Bruno)	Martinez (Jean-Claude)
Bompard (Jacques)	Mme Jacquaint (Muguette)	Peyrat (Jacques)
Ceyrac (Pierre)	Le Jaouen (Guy)	Peyron (Albert)
Chaboche (Dominique)	Le Pen (Jean-Marie)	Mme Piat (Yann)
Chauvierre (Bruno)		Roussel (Jean)
Dumenech (Gabriel)		Sirguc (Pierre)

Mises au point au sujet du présent scrutin

Mmes Muguette Jacquaint et Ginette Leroux, portées comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'elles avaient voulu voter « pour ».

SCRUTIN (N° 45)

sur les sous-amendements nos 457 de M. Gérard Collomb et 522 de M. Georges Hage à l'amendement n° 446 du Gouvernement à l'article 4 du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (exclusion du champ de la dénationalisation de Matra).

Nombre de votants	555
Nombre des suffrages exprimés	555
Majorité absolue	278
Pour l'adoption	247
Contre	308

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (212) :

Pour : 212.

Groupe R.P.R. (156) :

Contre : 155.

Non-votant : 1. - M. Jacques Chaban-Delmas (président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (130) :

Contre : 130.

Groupe Front national (R.N.) (35) :

Contre : 18.

Non-votants : 17. - MM. Pascal Arrighi, Christian Baeckeroot, Jacques Bompard, Yvon Briant, Dominique Chaboche, Bruno Chauvierre, Gabriel Domenech, Edouard Frédéric-Dupont, Bruno Gollnisch, Guy Le Jaouen, Jean-Marie Le Pen, Jean-Claude Martinez, Jacques Peyrat, Albert Peyron, Mme Yann Piat, MM. Jean Roussel et Jean-Pierre Stirbois.

Groupe communiste (35) :

Pour : 35.

Non-inscrits (8) :

Contre : 5. - MM. Daniel Bernardet, Pierre Claisse, Jean Diebold, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Non-votants : 4. - MM. Robert Borrel, Hubert Gouze, Michel Lambert et André Pinçon.

Ont voté pour

MM.		
Adevah-Pœuf (Maurice)	Dhaille (Paul)	Lengagne (Guy)
Alfonsi (Nicolas)	Douyère (Raymond)	Le Penec (Louis)
Anciant (Jean)	Drouin (René)	Mme Leroux (Ginette)
Ansart (Gustave)	Ducoloné (Guy)	Leroy (Roland)
Asensi (François)	Mme Dufoix (Georgina)	Loncle (François)
Auchède (Rémy)	Dumas (Roland)	Louis-Joseph-Dogut (Maurice)
Auroux (Jean)	Dumont (Jean-Louis)	Mahéas (Jacques)
Mme Avice (Edwige)	Durieux (Jean-Paul)	Malandain (Guy)
Ayrault (Jean-Marc)	Durrupt (Job)	Malvy (Martin)
Badet (Jacques)	Emmanueli (Henri)	Marchais (Georges)
Balligand (Jean-Pierre)	Évin (Claude)	Marchand (Philippe)
Bapt (Gérard)	Fabius (Laurent)	Margnes (Michel)
Barailla (Régis)	Faugaret (Alain)	Mas (Roger)
Bardin (Bernard)	Fiszbin (Henri)	Mauroy (Pierre)
Barrau (Alain)	Fiterman (Charles)	Mellick (Jacques)
Barthe (Jean-Jacques)	Fleury (Jacques)	Menga (Joseph)
Bartolone (Claude)	Florian (Roland)	Mercieca (Paul)
Bassinat (Philippe)	Forgues (Pierre)	Mermaz (Louis)
Beaufils (Jean)	Fourré (Jean-Pierre)	Métais (Pierre)
Béche (Guy)	Mme Frachon (Martine)	Metzinger (Charles)
Bellon (André)	Franceschi (Joseph)	Mexandeau (Louis)
Belgeroy (Jean-Michel)	Frêche (Georges)	Michel (Claude)
Bérégovoy (Pierre)	Fuchs (Gérard)	Michel (Henri)
Bernard (Pierre)	Garmendia (Pierre)	Michel (Jean-Pierre)
Berson (Michel)	Mme Gaspard (Françoise)	Mitterrand (Gilbert)
Besson (Louis)	Gayssot (Jean-Claude)	Montdargent (Robert)
Billardon (André)	Germon (Claude)	Mme Mora (Christiane)
Bockel (Jean-Marie)	Giard (Jean)	Moulinet (Louis)
Bocquet (Alain)	Giovannelli (Jean)	Moutoussamy (Ernest)
Bonnemaison (Gilbert)	Mme Goëuriot (Colette)	Nallet (Henri)
Bonnet (Alain)	Gourmelon (Joseph)	Natiez (Jean)
Bonrepaux (Augustin)	Goux (Christian)	Mme Neiertz (Véronique)
Bordu (Gérard)	Gremetz (Maxime)	Mme Nevoux (Paulette)
Borel (André)	Grimont (Jean)	Notebart (Arthur)
Mme Bouchardeau (Huguette)	Guyard (Jacques)	Nucci (Christian)
Boucheron (Jean-Michel) (Charente)	Hage (Georges)	Oehler (Jean)
Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine)	Hermier (Guy)	Ortet (Pierre)
Bourguignon (Pierre)	Hernu (Charles)	Mme Osselin (Jacqueline)
Brune (Alain)	Hervé (Edmond)	Patriat (François)
Calmat (Alain)	Hervé (Michel)	Pen (Albert)
Cambolive (Jacques)	Hoarau (Elic)	Pénicaud (Jean-Pierre)
Carraz (Roland)	Mme Hoffmann (Jacqueline)	Pesce (Rodolphe)
Cartelet (Michel)	Huguet (Roland)	Peuziat (Jean)
Cassaing (Jean-Claude)	Mme Jacq (Marie)	Peyret (Michel)
Castor (Elic)	Mme Jacquaint (Muguette)	Pezet (Michel)
Cathala (Laurent)	Jalton (Frédéric)	Pierret (Christian)
Césaire (Aimé)	Janetti (Maurice)	Pistre (Charles)
Chanfrault (Guy)	Jarosz (Jean)	Poperen (Jean)
Chapuis (Robert)	Jospin (Lionel)	Porrelli (Vincent)
Charzat (Michel)	Josselin (Charles)	Portheault (Jean-Claude)
Chauveau (Guy-Michel)	Journet (Alain)	Prat (Henri)
Chénard (Alain)	Joxe (Pierre)	Provezus (Jean)
Chevallier (Daniel)	Kuczeida (Jean-Pierre)	Puaut (Philippe)
Chevènement (Jean-Pierre)	Labarrère (André)	Queyranne (Jean-Jack)
Chomat (Paul)	Laborde (Jean)	Quilès (Paul)
Chouat (Didier)	Lacombe (Jean)	Quilliot (Roger)
Chupin (Jean-Claude)	Laignel (André)	Ravassard (Noël)
Clerf (André)	Lajoinie (André)	Raymond (Alex)
Coffineau (Michel)	Mme Lalumière (Catherine)	Reyssier (Jean)
Colin (Georges)	Lambert (Jérôme)	Richard (Alain)
Collomb (Gérard)	Lang (Jack)	Rigal (Jean)
Colonna (Jean-Hugues)	Laurain (Jean)	Rigout (Marcel)
Combrisson (Roger)	Laurisærgues (Christian)	Rimbault (Jacques)
Crépeau (Michel)	Lavédrine (Jacques)	Rocard (Michel)
Mme Cresson (Edith)	Le Baill (Georges)	Rodet (Alain)
Darriot (Louis)	Mme Leclair (Marie-France)	Roger-Macbart (Jacques)
Defferre (Gaston)	Le Déaut (Jean-Yves)	Mme Roudy (Yvette)
Dehoux (Marcel)	Ledran (André)	Roux (Jacques)
Delebarre (Michel)	Le Drian (Jean-Yves)	Saint-Pierre (Dominique)
Delehedde (André)	Le Foll (Robert)	Sainte-Marie (Michel)
Derosier (Bernard)	Lefranc (Bernard)	Santrot (Philippe)
Deschamps (Bernard)	Le Garrec (Jean)	Santrot (Jacques)
Deschaux-Beaume (Freddy)	Lejeune (André)	Sapin (Michel)
Dessein (Jean-Claude)	Le Meur (Daniel)	Sarre (Georges)
Destrade (Jean-Pierre)	Lemoine (Georges)	Schreiner (Bernard)

Schwartzenberg
(Roger-Gerard)
Mme Sicard (Odile)
Siffre (Jacques)
Souchan (René)
Mme Soum (Renée)
Mme Stiévenard
(Gisèle)
Stirn (Olivier)

Strauss-Kahn
(Dominique)
Mme Sublet
(Marie-Joséphe)
Sueur (Jean-Pierre)
Tavernier (Yves)
Théaudin (Clément)
Mme Toutain
(Ghislaine)

Mme Trautmann
(Catherine)
Vadepied (Guy)
Vauzelle (Michel)
Vergès (Paul)
Vivien (Alain)
Wacheux (Marcel)
Welzer (Gérard)
Worms (Jean-Pierre)
Zuccarelli (Émile)

Maran (Jean)
Marcellin (Raymond)
Marcus (Claude-
Gérard)
Marière (Olivier)
Marty (Élie)
Masson (Jean-Louis)
Mathieu (Gilbert)
Mauger (Pierre)
Maujoüan du Gasset
(Joseph-Henri)
Mayoud (Alain)
Mazeaud (Pierre)
Médecin (Jacques)
Mégret (Bruno)
Mesmin (Georges)
Messmer (Jean de)
Mestre (Philippe)
Nicaux (Pierre)
Michel (Jean-François)
Millon (Charles)
Miossec (Charles)
Mme Missoffe
(Hélène)
Montastruc (Pierre)
Montesquiou
(Ayméric de)
Mme Moreau (Louise)
Mouton (Jean)
Moyné-Bressand
(Alain)
Narquin (Jean)
Nenou-Pwataho
(Maurice)
Nungesser (Roland)
Ornano (Michel d')
Oudot (Jacques)
Paccou (Charles)

Paccht (Arthur)
Mme Panafieu
(Françoise de)
Mme Papon (Christiane)
Mme Papon (Monique)
Parent (Régis)
Pascallon (Pierre)
Pasquini (Pierre)
Pelchat (Michel)
Perben (Dominique)
Perbet (Régis)
Perdomo (Ronald)
Peretti Della Rocca
(Jean-Pierre de)
Péricard (Michel)
Peyrefitte (Alain)
Pinte (Etienne)
Poniatowski
(Ladislav)
Porteu de La Moran-
dière (François)
Poujade (Robert)
Préaumont (Jean de)
Proriot (Jean)
Raoult (Éric)
Raynal (Pierre)
Renard (Michel)
Reveau (Jean-Pierre)
Revt (Charles)
Reymann (Marc)
Richard (Lucien)
Rigaud (Jean)
Roatta (Jean)
Robien (Gilles de)
Rocca Serra
(Jean-Paul de)
Rolland (Hector)
Rossi (André)

Rostolan (Michel de)
Roux (Jean-Pierre)
Royer (Jean)
Rufenacht (Antoine)
Saint-Élier (Francis)
Salles (Jean-Jack)
Savy (Bernard)
Schneider
(Jean-Pierre)
Séguela (Jean-Paul)
Seitlinger (Jean)
Sergent (Pierre)
Sirgue (Pierre)
Soisson (Jean-Pierre)
Sourdille (Jacques)
Spieler (Robert)
Stasi (Bernard)
Taungourdeau (Martial)
Tenaillon (Paul-Louis)
Terront (Michel)
Thien Ah Koon
(André)
Tiberi (Jean)
Toga (Maurice)
Toubon (Jacques)
Tranchant (Georges)
Trémège (Gérard)
Ueberschlag (Jean)
Valleix (Jean)
Vasseur (Philippe)
Virapoullé (Jean-Paul)
Vivien (Robert-André)
Vuibert (Michel)
Vuillaume (Roland)
Wagner (Georges-Paul)
Wagner (Robert)
Weisenhorn (Pierre)
Wiltzer (Pierre-André)

Ont voté contre

MM.

Ahelin (Jean-Pierre)
Allard (Jean)
Alphandéry (Edmond)
André (René)
Ansquer (Vincent)
Arreckx (Maurice)
Auberger (Philippe)
Aobert (Emmanuel)
Aubert (François d')
Audinot (Gautier)
Bachelet (Pierre)
Bachelot (François)
Barate (Claude)
Barbier (Gilbert)
Barnier (Michel)
Barre (Raymond)
Barrot (Jacques)
Baudis (Pierre)
Baumel (Jacques)
Bayard (Henri)
Bayrou (François)
Beaujean (Henri)
Beaumont (René)
Bécam (Marc)
Bechter (Jean-Pierre)
Bégault (Jean)
Béguet (René)
Benoît (René)
Benouville (Pierre de)
Bernard (Michel)
Bernardet (Daniel)
Bernard-Reynoud
(Pierre)
Besson (Jean)
Bichet (Jacques)
Bigéard (Marcel)
Birraux (Claude)
Blanc (Jacques)
Bléuler (Pierre)
Blot (Yvan)
Blum (Roland)
Mme Boisseau
(Marie-Thérèse)
Bollengier-Stragier
(Georges)
Bonhomme (Jean)
Borotra (Frank)
Bourg-Broc (Bruno)
Bousquet (Jean)
Mme Boutin
(Christine)
Bouvard (Loïc)
Bouvet (Henri)
Boyon (Jacques)
Branger (Jean-Guy)
Brial (Benjamin)
Brianc (Jean)
Brocard (Jean)
Brochard (Albert)
Bruné (Paulin)
Bussereau (Dominique)
Cabal (Christian)
C'aro (Jean-Marie)
Carré (Antoine)
Cassabel (Jean-Pierre)
Cavaillé (Jean-Charles)
Cazalet (Robert)
César (Gérard)
Ceyrac (Pierre)
Chambrun (Charles de)
Chammugon
(Edouard)
Chantelat (Pierre)

Charbonnel (Jean)
Charlé (Jean-Paul)
Gaulte (Serge)
Charretier (Maurice)
Charroppin (Jean)
Chartron (Jacques)
Chasseguet (Gérard)
Chastagnol (Alain)
Chollet (Paul)
Chometon (Georges)
Claïsse (Pierre)
Clément (Pascal)
Coïntat (Michel)
C'olin (Daniel)
Colombier (Georges)
Corrèze (Roger)
Cowanau (René)
Coupel (Sébastien)
Cousin (Bertrand)
Couve (Jean-Michel)
Couveinhes (René)
Cozan (Jean-Yves)
Cuq (Henri)
Daillet (Jean-Marie)
Dalhos (Jean-Claude)
Debré (Bernard)
Debré (Jean-Louis)
Debré (Michel)
Dehaine (Arthur)
Delalande
(Jean-Pierre)
Delatre (Georges)
Delatre (Francis)
Delevoys (Jean-Paul)
Delfosse (Georges)
Delmar (Pierre)
Demange (Jean-Marie)
Demuyneck (Christian)
Deniau (Jean-François)
Deniau (Xavier)
Deprez (Charles)
Deprez (Léonce)
Dermaux (Stéphane)
Desanlis (Jean)
Descaves (Pierre)
Devedjian (Patrick)
Dhinnin (Claude)
Diebold (Jean)
Diméglio (Willy)
Dominati (Jacques)
Dousset (Maurice)
Drut (Guy)
Dubernard
(Jean-Michel)
Dugoin (Xavier)
Durand (Adrien)
Durieux (Bruno)
Durr (André)
Ehrmann (Charles)
Falala (Jean)
Fanton (André)
Farran (Jacques)
Féron (Jacques)
Ferrari (Gratien)
Févre (Charles)
Fillon (François)
Foyer (Jean)
Freulet (Gérard)
Fréville (Yves)
Fritch (Edouard)
Fuchs (Jean-Paul)
Galley (Robert)
Gantier (Gilbert)

Gastines (Henri de)
Gaudin (Jean-Claude)
Gaulte (Serge)
Geng (Francis)
Gengenwin (Germain)
Ghysel (Jacques)
Giscard d'Estaing
(Valéry)
Goasduff (Jean-Louis)
Godefroy (Pierre)
Godfrain (Jacques)
Gonelle (Michel)
Gorse (Georges)
Gougy (Jean)
Goulet (Daniel)
Griottetay (Alain)
Grussenmeyer
(François)
Guéna (Yves)
Guichard (Olivier)
Habé (René)
Haïnoun (Michel)
Mme d'Harcourt
(Florence)
Hardy (Francis)
Hart (Joël)
Herlory (Guy)
Hersant (Jacques)
Hersant (Robert)
Holeindre (Rnger)
Houssin (Pierre-Rémy)
Mme Hubert
(Elisabeth)
Hunault (Xavier)
Hyst (Jean-Jacques)
Jacob (Lucien)
Jacquat (Denis)
Jacquemin (Michel)
Jacquot (Alain)
Jalkh (Jean-François)
Jarrot (André)
Jean-Baptiste (Henry)
Jéandon (Maurice)
Jégou (Jean-Jacques)
Julia (Didier)
Kaspercic (Gabriel)
Kergueris (Aimé)
Kiffer (Jean)
Klifa (Joseph)
Koehl (Emile)
Kuster (Gérard)
Labbé (Claude)
Lacarin (Jacques)
Lachenaud (Jean-
Philippe)
Lafleur (Jacques)
Lamant (Jean-Claude)
Lamassour (Alain)
Lauga (Louis)
Lecanuet (Jean)
Legendre (Jacques)
Legras (Philippe)
Léonard (Gérard)
Léontieff (Alexandre)
Lepercq (Arnaud)
Ligot (Maurice)
Limouzy (Jacques)
Lipkowski (Jean de)
Lorenzini (Claude)
Lory (Raymond)
Louet (Henri)
Mamy (Albert)
Mancel (Jean-François)

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM.

Arrighi (Pascal)
Baekernnt (Christian)
Bompard (Jacques)
Borrel (Robert)
Briant (Yvon)
Chaboche (Dominique)
Chauvierre (Bruno)
Domenech (Gabriel)

Frédéric-Dupont
(Edouard)
Gollnisch (Bruno)
Gouze (Hubert)
Lambert (Michel)
Le Jaouen (Guy)
Le Pen (Jean-Marie)
Martinez (Jean-Claude)

Peyrat (Jacques)
Peyron (Albert)
Mme Piat (Yann)
Pinçon (André)
Roussel (Jean)
Stirbois (Jean-Pierre)

SCRUTIN (N° 46)

sur les sous-amendements n°s 458 de M. Gérard Collomb et 523 de M. Georges Hage à l'amendement n° 446 du Gouvernement à l'article 4 du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (exclusion du champ de la dénationalisation d'Elf Aquitaine).

Nombre de votants 559
Nombre des suffrages exprimés 559
Majorité absolue 280

Pour l'adoption 250
Contre 309

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (212) :

Pour : 211.

Contre : 1. - M. Daniel Chevallier.

Groupe R.P.R. (156) :

Contre : 155.

Non-votant : 1. - M. Jacques Chaban-Delmas (président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (130) :

Contre : 129.

Non-votant : 1. - M. Francis Geng.

Groupe Front national (R.N.) (35) :

Contre : 19.

Non-votants : 16. - MM. Pascal Arrighi, Christian Baeckeroot, Jacques Bompard, Dominique Chaboche, Bruno Chauvierre, Gabriel Domenech, Edouard Frédéric-Dupont, Bruno Gollnisch, Guy Le Jaouen, Jean-Marie Le Pen, Jean-Claude Martinez, Jacques Peyrat, Albert Peyron, Mme Yann Piat, MM. Jean Roussel et Jean-Pierre Stirbois.

Groupe communiste (35) :

Pour : 35.

Non-Inscrits (9) :

Pour : 4. - MM. Robert Borrel, Hubert Gouze, Michel Lambert et André Pinçon.

Contre : 5. - MM. Daniel Bernardet, Pierre Claisse, Jean Diebold, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Ont voté pour

MM.

Adevah-Peuf (Maurice)
 Alfonsi (Nicolas)
 Anciant (Jean)
 Ansart (Gustave)
 Asensi (François)
 Auchédé (Rémy)
 Auroux (Jean)
 Mme Avice (Edwige)
 Ayrault (Jean-Marc)
 Badet (Jacques)
 Balligand (Jean-Pierre)
 Bapt (Gérard)
 Barailla (Régis)
 Bardin (Bernard)
 Barrau (Alain)
 Barthe (Jean-Jacques)
 Bartolone (Claude)
 Bassinet (Philippe)
 Beauflis (Jean)
 Bèche (Guy)
 Bellon (André)
 Belorgey (Jean-Michel)
 Bérégovoy (Pierre)
 Bernard (Pierre)
 Berson (Michel)
 Besson (Louis)
 Billardon (André)
 Bockel (Jean-Marie)
 Bocquet (Alain)
 Bonnemaïson (Gilbert)
 Bonnet (Alain)
 Bonnepau (Augustin)
 Bordu (Gérard)
 Borel (André)
 Borrel (Robert)
 Mme Bouchardeau (Huguette)
 Boucheron (Jean-Michel) (Charente)
 Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine)
 Bourguignon (Pierre)
 Brune (Alain)
 Calmat (Alain)
 Cambolive (Jacques)
 Carraz (Roland)
 Cartelet (Michel)
 Cassaing (Jean-Claude)

Castor (Elie)
 Cathala (Laurent)
 Césaire (Aimé)
 Chanfrault (Guy)
 Chapuis (Robert)
 Charzat (Michel)
 Chauveau (Guy-Michel)
 Chénard (Alain)
 Chevènement (Jean-Pierre)
 Chomat (Paul)
 Chouat (Didier)
 Chupin (Jean-Claude)
 Clerf (André)
 Coffineau (Michel)
 Colin (Georges)
 Collomb (Gérard)
 Colonna (Jean-Hugues)
 Combrisson (Roger)
 Crépeau (Michel)
 Mme Cresson (Edith)
 Darinot (Louis)
 Defferre (Gaston)
 Dehoux (Marcel)
 Delebarre (Michel)
 Delehedde (André)
 Derosier (Bernard)
 Deschamps (Bernard)
 Deschaux-Beaume (Freddy)
 Desein (Jean-Claude)
 Destrade (Jean-Pierre)
 Dhaille (Paul)
 Douyère (Raymond)
 Drouin (René)
 Ducoloné (Guy)
 Mme Dufoix (Georgina)
 Dumas (Roland)
 Dumont (Jean-Louis)
 Durieux (Jean-Paul)
 Duxrupt (Job)
 Emmanuelli (Henri)
 Évin (Claude)
 Fabius (Laurent)
 Faugaret (Alain)
 Fiszbín (Henri)
 Fiterman (Charles)
 Fleury (Jacques)

Florian (Roland)
 Forgues (Pierre)
 Fourré (Jean-Pierre)
 Mme Frachon (Martine)
 Franceschi (Joseph)
 Frèche (Georges)
 Fuchs (Gérard)
 Garmendia (Pierre)
 Mme Gaspard (Françoise)
 Gaysot (Jean-Claude)
 Germon (Claude)
 Giard (Jean)
 Giovannelli (Jean)
 Mme Goeuriot (Colette)
 Gourmelon (Joseph)
 Goux (Christian)
 Gouze (Hubert)
 Gremetz (Maxime)
 Grimont (Jean)
 Guyard (Jacques)
 Hage (Georges)
 Hermier (Guy)
 Henu (Charles)
 Hervé (Edmond)
 Hervé (Michel)
 Hoarau (Elie)
 Mme Hoffmann (Jacqueline)
 Huguet (Roland)
 Mme Jacq (Marie)
 Mme Jacquaint (Muguette)
 Jalton (Frédéric)
 Janetti (Maurice)
 Jarosz (Jean)
 Jospin (Lionel)
 Josselin (Charles)
 Journet (Alain)
 Joxe (Pierre)
 Kuczeida (Jean-Pierre)
 Labarrère (André)
 Laborde (Jean)
 Lacombe (Jean)
 Laignel (André)
 Lajoinié (André)
 Mme Lalumière (Catherine)
 Lambert (Jérôme)

Lambert (Michel)
 Lang (Jack)
 Laurain (Jean)
 Laurisergues (Christian)
 Lavédrine (Jacques)
 Le Baill (Georges)
 Mme Lecuir (Marie-France)
 Le Déaut (Jean-Yves)
 Ledran (André)
 Le Drian (Jean-Yves)
 Le Foll (Robert)
 Lefranc (Bernard)
 Le Garrec (Jean)
 Lejeune (André)
 Le Meur (Daniel)
 Lemoine (Georges)
 Lengagne (Guy)
 Le Pensec (Louis)
 Mme Leroux (Ginette)
 Leroy (Roland)
 Loncle (François)
 Louis-Joseph-Dogué (Maurice)
 Mahéas (Jacques)
 Malandain (Guy)
 Malvy (Martin)
 Marchais (Georges)
 Marchand (Philippe)
 Margnes (Michel)
 Mas (Roger)
 Mauroy (Pierre)
 Mellick (Jacques)
 Menga (Joseph)
 Mercieca (Paul)
 Mermaz (Louis)
 Métais (Pierre)
 Metzinger (Charles)
 Mexandeau (Louis)
 Michel (Claude)
 Michel (Henri)
 Michel (Jean-Pierre)
 Mitterrand (Gilbert)

Montdargent (Robert)
 Mme Mora (Christiane)
 Moulinet (Louis)
 Moutoussamy (Ernest)
 Nallet (Henri)
 Natiez (Jean)
 Mme Neiertz (Véronique)
 Mme Nevoux (Paulette)
 Notebart (Arthur)
 Nucci (Christian)
 Oehler (Jean)
 Ortel (Pierre)
 Mme Osselin (Jacqueline)
 Patriat (François)
 Pen (Albert)
 Pénicaut (Jean-Pierre)
 Pesce (Rodolphe)
 Peuziat (Jean)
 Peyret (Michel)
 Pezet (Michel)
 Pierret (Christian)
 Pinçon (André)
 Pistre (Charles)
 Poperen (Jean)
 Porelli (Vincent)
 Porthault (Jean-Claude)
 Prat (Henri)
 Proveux (Jean)
 Puaud (Philippe)
 Queyranne (Jean-Jack)
 Quilès (Paul)
 Quilliot (Roger)
 Ravassard (Noël)
 Raymond (Alex)
 Reysier (Jean)
 Richard (Alain)
 Rigal (Jean)
 Rigout (Marcel)

Rimbault (Jacques)
 Rocard (Michel)
 Rodet (Alain)
 Roger-Machart (Jacques)
 Mme Roudy (Yvette)
 Roux (Jacques)
 Saint-Pierre (Dominique)
 Sainte-Marie (Michel)
 Sanmarco (Philippe)
 Santrot (Jacques)
 Sapin (Michel)
 Sarre (Georges)
 Schreiner (Bernard)
 Schwartzberg (Roger-Gérard)
 Mme Sicard (Odile)
 Siffre (Jacques)
 Souchon (René)
 Mme Soum (Renée)
 Mme Stiévenard (Gisèle)
 Stirn (Olivier)
 Strauss-Kahn (Dominique)
 Mme Sublet (Marie-Joséphe)
 Sœur (Jean-Pierre)
 Tavernier (Yves)
 Théaudin (Clément)
 Mme Toutain (Ghislaine)
 Mme Trautmann (Catherine)
 Vadepied (Guy)
 Vauzelle (Michel)
 Vergès (Paul)
 Vivien (Alain)
 Wacheux (Marcel)
 Wäzler (Gérard)
 Worms (Jean-Pierre)
 Zuccarelli (Émile)

Ont voté contre

Blot (Yvan)
 Blum (Roland)
 Mme Boisseau (Marie-Thérèse)
 Bollengier-Stragier (Georges)
 Bonhomme (Jean)
 Borotra (Franck)
 Bourg-Broc (Bruno)
 Bousquet (Jean)
 Mme Boutin (Christine)
 Bouvard (Loïc)
 Bouvet (Henri)
 Boyon (Jacques)
 Branger (Jean-Guy)
 Brial (Benjamin)
 Briane (Jean)
 Briant (Yvon)
 Brocard (Jean)
 Brochard (Albert)
 Bruné (Paulin)
 Bussereau (Dominique)
 Cabal (Christian)
 Caro (Jean-Marie)
 Carré (Antoine)
 Cassabel (Jean-Pierre)
 Cavaillet (Jean-Charles)
 Cazalet (Robert)
 César (Gérard)
 Ceyrac (Pierre)
 Chambrun (Charles de)
 Chammougou (Edouard)
 Chantelat (Pierre)
 Charbonnel (Jean)
 Charé (Jean-Paul)
 Charles (Serge)
 Charretier (Maurice)

MM.

Abelin (Jean-Pierre)
 Allard (Jean)
 Alphanéry (Edmond)
 André (René)
 Ansqer (Vincent)
 Arreckx (Maurice)
 Auberger (Philippe)
 Aubert (Emmanuel)
 Aubert (François d')
 Audinot (Gautier)
 Bachelet (Pierre)
 Bachelot (François)
 Barate (Claude)
 Barbier (Gilbert)
 Barnier (Michel)
 Barre (Raymond)
 Barrot (Jacques)
 Baudis (Pierre)
 Baumel (Jacques)
 Bayard (Henri)
 Bayrou (François)
 Beaujean (Henri)
 Beaumont (René)
 Bécam (Marc)
 Bechter (Jean-Pierre)
 Bégault (Jean)
 Béguet (René)
 Benoit (René)
 Benouville (Pierre de)
 Bernard (Michel)
 Bernardet (Daniel)
 Bernard-Reymond (Pierre)
 Besson (Jean)
 Bichet (Jacques)
 Bigeard (Marcel)
 Birraux (Claude)
 Blanc (Jacques)
 Bleuler (Pierre)

Charroppin (Jean)
 Chartron (Jacques)
 Chasseguet (Gérard)
 Chastagnol (Alain)
 Chevallier (Daniel)
 Chillet (Paul)
 Chometon (Georges)
 Claisse (Pierre)
 Clément (Pascal)
 Cointat (Michel)
 Colin (Daniel)
 Colombier (Georges)
 Corrèze (Roger)
 Couve (Jean-Michel)
 Couepel (Sébastien)
 Cousin (Bertrand)
 Couve (Jean-Michel)
 Couveinhes (René)
 Cozan (Jean-Yves)
 Cuq (Henri)
 Daillet (Jean-Marie)
 Dalbos (Jean-Claude)
 Debré (Bernard)
 Debré (Jean-Louis)
 Debré (Michel)
 Dehaine (Arthur)
 Delalande (Jean-Pierre)
 Delatre (Georges)
 Delattre (Francis)
 Delvoeye (Jean-Paul)
 Delfosse (Georges)
 Delmar (Pierre)
 Demange (Jean-Marie)
 Demuynck (Christian)
 Deniau (Jean-François)
 Deniau (Xavier)
 Deprez (Charles)
 Deprez (Léonce)

Dermaux (Stéphane)
Desanlis (Jean)
Descaves (Pierre)
Devedjian (Patrick)
Dhinnin (Claude)
Diebold (Jean)
Diméglio (Willy)
Dominati (Jacques)
Dousset (Maurice)
Drut (Guy)
Dubernard
(Jean-Michel)
Dugoin (Xavier)
Durand (Adrien)
Durioux (Bruno)
Durr (André)
Ehmann (Charles)
Falala (Jean)
Fanton (André)
Fatrán (Jacques)
Féron (Jacques)
Ferrari (Gratien)
Fèvre (Charles)
Fillon (François)
Foyer (Jean)
Freulet (Gérard)
Fréville (Yves)
Fritch (Edouard)
Fuchs (Jean-Paul)
Galley (Robert)
Gantier (Gilbert)
Gastines (Henri de)
Gaudin (Jean-Claude)
Gaulle (Jean de)
Gengenwin (Germain)
Ghysel (Michel)
Giscard d'Estaing
(Valéry)
Goasduff (Jean-Louis)
Godéfroy (Pierre)
Godfrain (Jacques)
Gonelle (Michel)
Gorse (Georges)
Gougy (Jean)
Goulet (Daniel)
Griotteray (Alain)
Grussenmeyer
(François)
Guéna (Yves)
Guichard (Olivier)
Haby (René)
Hannoun (Michel)
Mme d'Harcourt
(Florence)
Hardy (Francis)
Hart (Joël)
Herlory (Guy)
Hersant (Jacques)
Hersant (Robert)
Holeindre (Roger)
Houssin (Pierre-Rémy)
Mme Hubert
(Elisabeth)
Lunault (Xavier)
Hlyest (Jean-Jacques)
Jacob (Lucien)
Jacquat (Denis)
Jacquemin (Michel)
Jacquot (Alain)
Jalkh (Jean-François)
Jarrot (André)
Jean-Baptiste (Henry)
Jeandon (Maurice)

Jegou (Jean-Jacques)
Julia (Didier)
Kasperet (Gahriël)
Kergueris (Aimé)
Kiffer (Jean)
Klifa (Joseph)
Koehl (Emile)
Kuster (Gérard)
Lahbé (Claude)
Lacarin (Jacques)
Lachenaud (Jean-
Philippe)
Lafleur (Jacques)
Lamant (Jean-Claude)
Lamassoure (Alain)
Lauga (Louis)
Lecanuët (Jean)
Legendre (Jacques)
Legras (Philippe)
Léonard (Gérard)
Léontieff (Alexandre)
Lepereq (Arnaud)
Ligot (Maurice)
Limouzy (Jacques)
Lipkowski (Jean de)
Lorenzini (Claude)
Lory (Raymond)
Louet (Henri)
Mamy (Albert)
Mancel (Jean-François)
Maran (Jean)
Marcellin (Raymond)
Marcus (Claude-
Gérard)
Marlière (Olivier)
Marty (Élie)
Masson (Jean-Louis)
Mathieu (Gilbert)
Mauger (Pierre)
Maujouan du Gasset
(Joseph-Henri)
Mayoud (Alain)
Mazeaud (Pierre)
Médecin (Jacques)
Mégret (Bruno)
Mesmin (Georges)
Messmer (Pierre)
Mestre (Philippe)
Micaux (Pierre)
Michel (Jean-François)
Millon (Charles)
Miossec (Charles)
Mme Missoffe
(Hélène)
Montastruc (Pierre)
Montesquiou
(Aymeri de)
Mme Moreau (Louise)
Mouton (Jean)
Moyne-Bressand
(Alain)
Narquin (Jean)
Nenou-Pwataho
(Maurice)
Nungesser (Roland)
Ormano (Michel d')
Oudot (Jacques)
Paccou (Charles)
Paecht (Arthur)
Mme Panafieu
(Françoise de)
Mme Papon (Christiane)
Mme Papon (Monique)

Parent (Régis)
Pascallon (Pierre)
Pasquini (Pierre)
Pelchat (Michel)
Perben (Dominique)
Perhet (Régis)
Perdomo (Ronald)
Peretti Della Rocca
(Jean-Pierre de)
Péricard (Michel)
Peyrefitte (Alain)
Pinte (Etienne)
Poniatowski
(Ladislas)
Porteu de La Moran-
dière (François)
Poujade (Robert)
Préaumont (Jean de)
Proriot (Jean)
Raoult (Eric)
Raynal (Pierre)
Renard (Michel)
Reveau (Jean-Pierre)
Revet (Charles)
Reymann (Marc)
Richard (Lucien)
Rigaud (Jean)
Roatta (Jean)
Robien (Gilles de)
Rocca Serra
(Jean-Paul de)
Rolland (Hector)
Rossi (André)
Rostolan (Michel de)
Roux (Jean-Pierre)
Royer (Jean)
Rufenacht (Antoine)
Saint-Ellier (Francis)
Salles (Jean-Jack)
Savy (Bernard)
Schenardi
(Jean-Pierre)
Séguéla (Jean-Paul)
Seillinger (Jean)
Sergent (Pierre)
Sirgue (Pierre)
Soissun (Jean-Pierre)
Sourdille (Jacques)
Spieler (Robert)
Stasi (Bernard)
Taugourdeau (Martial)
Tenailon (Paul-Louis)
Terrut (Michel)
Thien Ah Koon
(André)
Tibéri (Jean)
Toga (Maurice)
Touhon (Jacques)
Tranchant (Georges)
Trémège (Gérard)
Ueherschlag (Jean)
Valleix (Jean)
Vasseur (Philippe)
Virapoullé (Jean-Paul)
Vivien (Robert-André)
Vuibert (Michel)
Vuillaume (Roland)
Wagner (Georges-Paul)
Wagner (Robert)
Weisenhorn (Pierre)
Wiltzer (Pierre-André)

Gollnisch (Bruno)
Le Jaouen (Guy)
Le Pen (Jean-Marie)

Martinez (Jean-Claude)
Peyrat (Jacques)
Peyron (Alben)

Mme Piat (Yann)
Roussel (Jean)
Stirbois (Jean-Pierre)

Mises au point au sujet du présent scrutin

M. Daniel Chevallier, porté comme ayant voté « contre », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

M. Francis Geng, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

SCRUTIN (N° 47)

sur les sous-amendements nos 459 de M. Gérard Collomb et 524 de M. Georges Hage à l'amendement n° 446 du Gouvernement à l'article 4 du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (exclusion du champ de la dénationalisation de Thomson).

Nombre de votants	560
Nombre des suffrages exprimés	560
Majorité absolue	281

Pour l'adoption	251
Contre	309

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (212) :

Pour : 212.

Groupe R.P.R. (156) :

Contre : 155.

Non-votant : 1. - M. Jacques Chaban-Delmas (président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (130) :

Contre : 130.

Groupe Front national (R.N.) (35) :

Contre : 19.

Non-votants : 16. - MM. Pascal Arrighi, Christian Baeckeroot, Jacques Bompard, Dominique Chaboche, Bruno Chauvière, Gabriel Domenech, Edouard Frédéric-Dupont, Bruno Gollnisch, Guy Le Jaouen, Jean-Marie Le Pen, Jean-Claude Martinez, Jacques Peyrat, Albert Peyron, Mme Yann Piat, MM. Jean Roussel et Jean-Pierre Stirbois.

Groupe communiste (35) :

Pour : 35.

Non-inscrits (9) :

Pour : 4. - MM. Robert Borrel, Hubert Guuze, Michel Lambert et André Pinçon.

Contre : 5. - MM. Daniel Bernardet, Pierre Claisse, Jean Diebold, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Ont voté pour

MM.

Adevah-Pœuf
(Maurice)
Alfonsi (Nicolas)
Anciant (Jean)
Ansart (Gustave)
Asensi (François)
Auchède (Remy)
Auroux (Jean)
Mme Avicé (Edwige)
Ayrault (Jean-Marc)
Badet (Jacques)
Balligand
(Jean-Pierre)
Bapt (Gérard)
Barailla (Régis)
Bardin (Bernard)
Barrau (Alain)
Barthe (Jean-Jacques)
Bartolone (Claude)
Bassinat (Philippe)

Beaufils (Jean)
Bèche (Guy)
Bellon (André)
Belorgey (Jean-Michel)
Bérégovoy (Pierre)
Bernard (Pierre)
Berson (Michel)
Besson (Louis)
Billardon (André)
Bockel (Jean-Marie)
Bocquet (Alain)
Bonnemaison (Gilbert)
Bonnet (Alain)
Bonrepaux (Augustin)
Bordu (Gérard)
Borel (André)
Borrel (Robert)
Mme Bouchardeau
(Huguette)

Boucheron (Jean-
Michel) (Charente)
Boucheron (Jean-
Michel)
(Ile-et-Vilaine)
Bourguignon (Pierre)
Brune (Alain)
Calmat (Alain)
Cambolive (Jacques)
Carraz (Roland)
Cartelet (Michel)
Cassaing (Jean-Claude)
Castor (Elie)
Cathala (Laurent)
Césaire (Aimé)
Chanfrault (Guy)
Chapuis (Robert)
Charzat (Michel)
Chauveau
(Guy-Michel)

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM.

Arrighi (Pascal)
Baeckeroot (Christian)
Bompard (Jacques)

Chaboche (Dominique)
Chauvière (Bruno)
Domenech (Gabriel)

Frédéric-Dupont
(Edouard)
Geng (Francis)

Chénard (Alain)
Chevallier (Daniel)
Chevénement (Jean-
Pierre)
Chomat (Paul)
Chouat (Didier)
Chupin (Jean-Claude)
Clert (André)
Coffineau (Michel)
Colin (Georges)
Collomb (Gérard)
Colonna (Jean-Hugues)
Combrisson (Roger)
Crépeau (Michel)
Mme Cresson (Edith)
Darinet (Louis)
Defferre (Gaston)
Dehoux (Marcel)
Delebarre (Michel)
Delehedde (André)
Derosier (Bernard)
Deschamps (Bernard)
Deschaux-Beaume
(Freddy)
Dessein (Jean-Claude)
Destrade (Jean-Pierre)
Dhaille (Paul)
Douyère (Raymond)
Drouin (René)
Ducoloné (Guy)
Mme Dufoix
(Georgina)
Dumas (Roland)
Dumont (Jean-Louis)
Durieux (Jean-Paul)
Durupt (Job)
Emmanuel (Henri)
Évin (Claude)
Fabius (Laurent)
Faugaret (Alain)
Fiszbin (Henri)
Fiterman (Charles)
Fleury (Jacques)
Florian (Roland)
Forgues (Pierre)
Fourré (Jean-Pierre)
Mme Frachon
(Martine)
Franceschi (Joseph)
Frêche (Georges)
Fuchs (Gérard)
Garmendia (Pierre)
Mme Gaspard
(Françoise)
Gayssot (Jean-Claude)
Germon (Claude)
Giard (Jean)
Giovannelli (Jean)
Mme Gœuriot
(Colette)
Goumelson (Joseph)
Goux (Christian)
Gouze (Hubert)
Gremetz (Maxime)
Grimont (Jean)
Guyard (Jacques)
Hage (Georges)
Hermier (Guy)
Hernu (Charles)
Hervé (Edmond)
Hervé (Michel)
Hoarau (Elie)
Mme Hoffmann
(Jacqueline)
Hugué (Roland)

Mme Jacq (Marie)
Mme Jacquaint
(Muguette)
Jalton (Frédéric)
Janetti (Maurice)
Jarosz (Jean)
Jospin (Lionel)
Josselin (Charles)
Journet (Alain)
Joxe (Pierre)
Kuczeida (Jean-Pierre)
Labarrère (André)
Laborde (Jean)
Lacombe (Jean)
Laignel (André)
Lajoinie (André)
Mme Lalumière
(Catherine)
Lambert (Jérôme)
Lambert (Michel)
Lang (Jack)
Laurain (Jean)
Laurissergues
(Christian)
Lavèdrine (Jacques)
Le Strade (Jean-Pierre)
Mme Lecuir (Marie-
France)
Le Déaut (Jean-Yves)
Ledran (André)
Le Drian (Jean-Yves)
Le Foll (Robert)
Lefranc (Bernard)
Le Garrec (Jean)
Lejeune (André)
Le Meur (Daniel)
Lemoine (Georges)
Lengagne (Guy)
Le Pensec (Louis)
Mme Leroux (Gilette)
Leroy (Roland)
Loncle (François)
Louis-Joseph-Dogué
(Maurice)
Mahéas (Jacques)
Malandain (Guy)
Malvy (Martin)
Marchais (Georges)
Marchand (Philippe)
Margnes (Michel)
Mas (Roger)
Mauroy (Pierre)
Mellick (Jacques)
Menga (Joseph)
Mericca (Paul)
Mermaz (Louis)
Métais (Pierre)
Metzinger (Charles)
Mexandeau (Louis)
Michel (Claude)
Michel (Henri)
Michel (Jean-Pierre)
Mitterrand (Gilbert)
Montdargent (Robert)
Mme Mora
(Christiane)
Moulinet (Louis)
Moutoussamy (Ernest)
Nallet (Henri)
Natiez (Jean)
Mme Neiertz
(Véronique)
Mme Neuvou
(Paulette)
Notebart (Arthur)

Nucci (Christian)
Oehler (Jean)
Ortet (Pierre)
Mme Osselin
(Jacqueline)
Patriat (François)
Pen (Albert)
Pénicaut
(Jean-Pierre)
Pesce (Rodolphe)
Peuziat (Jean)
Peyret (Michel)
Pezet (Michel)
Pierret (Christian)
Pinçon (André)
Pistre (Charles)
Poperen (Jean)
Porelli (Vincent)
Portheault
(Jean-Claude)
Prat (Henri)
Proveux (Jean)
Puaud (Philippe)
Queyranne (Jean-Jack)
Quilès (Paul)
Quilliot (Roger)
Ravassard (Noël)
Raymond (Alex)
Reyssier (Jean)
Richard (Alain)
Rigal (Jean)
Rigout (Marcel)
Rimbault (Jacques)
Rocard (Michel)
Rojat (Alain)
Roger-Machart
(Jacques)
Mme Roudy (Yvette)
Roux (Jacques)
Saint-Pierre
(Dominique)
Sainte-Marie (Michel)
Sanmarco (Philippe)
Santrout (Jacques)
Sapin (Michel)
Sarre (Georges)
Schreiner (Bernard)
Schwartzenberg
(Roger-Gérard)
Mme Sicard (Odile)
Siffre (Jacques)
Souchon (René)
Mme Soum (Renée)
Mme Stievenard
(Gisèle)
Stim (Olivier)
Strauss-Kahn
(Dominique)
Mme Sublet
(Marie-Joséphe)
Sueur (Jean-Pierre)
Tavernier (Yves)
Théaudin (Clément)
Mme Toutain
(Ghislaine)
Mme Trautmann
(Catherine)
Vadepied (Guy)
Vauzelle (Michel)
Vergés (Paul)
Vivien (Alain)
Wacheux (Marcel)
Welzer (Gérard)
Worms (Jean-Pierre)
Zuccarelli (Émile)

Bechter (Jean-Pierre)
Bégault (Jean)
Béguet (René)
Benoit (René)
Benouville (Pierre de)
Bernard (Michel)
Bernardet (Daniel)
Bernard-Reymond
(Pierre)
Besson (Jean)
Bichet (Jacques)
Bigard (Marcel)
Birraux (Claude)
Blanc (Jacques)
Bleuler (Pierre)
Blot (Yvan)
Blum (Roland)
Mme Boisseau
(Marie-Thérèse)
Bollengier-Stragier
(Georges)
Bonhomme (Jean)
Borotra (Franck)
Bourg-Broc (Bruno)
Bousquet (Jean)
Mme Boutin
(Christine)
Bouvard (Loïc)
Bouvet (Henri)
Boyon (Jacques)
Branger (Jean-Guy)
Brial (Benjamin)
Briane (Jean)
Briant (Yvon)
Brocard (Jean)
Brochard (Albert)
Bruné (Paulin)
Bussereau (Dominique)
Cabal (Christian)
Caro (Jean-Marie)
Carré (Antoine)
Cassabel (Jean-Pierre)
Cavaillé (Jean-Charles)
Cazalet (Robert)
César (Gérard)
Ceyrac (Pierre)
Chambroun (Charles de)
Chammougou
(Edouard)
Chantelat (Pierre)
Charbonnel (Jean)
Charé (Jean-Paul)
Charles (Serge)
Charretier (Maurice)
Charroppin (Jean)
Chartron (Jacques)
Chassegnol (Gérard)
Chastagnol (Alain)
Chollet (Paul)
Chometon (Georges)
Claïsse (Pierre)
Clément (Pascal)
Cointat (Michel)
Colin (Daniel)
Colombier (Georges)
Corrèze (Roger)
Couanau (René)
Coupel (Sébastien)
Cousin (Bertrand)
Couve (Jean-Michel)
Couvines (René)
Cozan (Jean-Yves)
Cuq (Henri)
Daillel (Jean-Marie)
Dalbos (Jean-Claude)
Debré (Bernard)
Debré (Jean-Louis)
Debré (Michel)
Dehaine (Arthur)
Delalande
(Jean-Pierre)
Delatre (Georges)
Delattre (Francis)
Delevoe (Jean-Paul)
Delfosse (Georges)
Delmar (Pierre)
Demange (Jean-Marie)

Demuyne (Christian)
Deniau (Jean-François)
Deniau (Xavier)
Deprez (Charles)
Deprez (Léonce)
Dermaux (Stéphane)
Desanlis (Jean)
Descaves (Pierre)
Devedjian (Patrick)
Dhinnin (Claude)
Diebold (Jean)
Diméglio (Willy)
Dominati (Jacques)
Dousset (Maurice)
Drut (Guy)
Dubemard
(Jean-Michel)
Dugoin (Xavier)
Dufand (Adrien)
Dufieux (Bruno)
Durr (André)
Ehrmann (Charles)
Falala (Jean)
Fanton (André)
Farran (Jacques)
Féron (Jacques)
Ferran (Gratien)
Fèvre (Charles)
Fillon (François)
Foyer (Jean)
Freulet (Gérard)
Fréville (Yves)
Fritch (Edouard)
Fuchs (Jean-Paul)
Galley (Robert)
Gantier (Gilbert)
Gastines (Henri de)
Gaudin (Jean-Claude)
Gaulle (Jean de)
Geng (Philippe)
Gengenwin (Germain)
Ghysel (Michel)
Giscard d'Estaing
(Valéry)
Goasdouff (Jean-Louis)
Godefroy (Pierre)
Godfrain (Jacques)
Gonelle (Michel)
Gorse (Georges)
Gougy (Jean)
Goulet (Daniel)
Griotteray (Alain)
Grussenmeyer
(François)
Guéna (Yves)
Guichard (Olivier)
Haby (René)
Hannoun (Michel)
Mme d'Harcourt
(Florence)
Hardy (Francis)
Hart (Joël)
Herlory (Guy)
Hersant (Jacques)
Hersant (Robert)
Holeindre (Roger)
Houssin (Pierre-Rémy)
Mme Hubert
(Elisabeth)
Hunault (Xavier)
Hyst (Jean-Jacques)
Jacob (Lucien)
Jacquat (Denis)
Jacquemin (Michel)
Jacquot (Alain)
Jalkh (Jean-François)
Jarrot (André)
Jean-Baptiste (Henry)
Jeandon (Maurice)
Jégou (Jean-Jacques)
Julia (Didier)
Kaspereit (Gabriel)
Kerguenis (Aïné)
Kiffer (Jean)
Kliffa (Joseph)
Koehl (Émile)
Kuster (Gérard)

Labbé (Claude)
Lacarin (Jacques)
Lachenaud (Jean-
Philippe)
Lafleur (Jacques)
Lamant (Jean-Claude)
Lamassoure (Alain)
Lauga (Louis)
Lecanuet (Jean)
Legendre (Jacques)
Legras (Philippe)
Léonard (Gérard)
Léontieff (Alexandre)
Lepereq (Amaud)
Ligot (Maurice)
Limouzy (Jacques)
Lipkowski (Jean de)
Lorenzini (Claude)
Lory (Raymond)
Louet (Henri)
Mamy (Albert)
Mancel (Jean-François)
Maran (Jean)
Marcellin (Raymond)
Marcus (Claude-
Gérard)
Marlière (Olivier)
Marty (Élie)
Masson (Jean-Louis)
Mathieu (Gilbert)
Mauger (Pierre)
Maujoudan du Gasset
(Joseph-Henri)
Mayoud (Alain)
Mazeaud (Pierre)
Médecin (Jacques)
Mégret (Bruno)
Mesmin (Georges)
Messmer (Pierre)
Mestre (Philippe)
Micau (Pierre)
Michel (Jean-François)
Millon (Charles)
Miossec (Charles)
Mme Missouffe
(Hélène)
Monastuc (Pierre)
Montesquiou
(Aymeri de)
Mme Moreau (Louise)
Mouton (Jean)
Moyné-Bressand
(Alain)
Narquin (Jean)
Nenou-Pwataho
(Maurice)
Nungesser (Roland)
Ornano (Michel d')
Oudot (Jacques)
Paccou (Charles)
Paecht (Arthur)
Mme Panafieu
(Françoise de)
Mme Papon (Christiane)
Mme Papon (Monique)
Parent (Régis)
Pascalon (Pierre)
Pasquini (Pierre)
Pelchat (Michel)
Perben (Dominique)
Perbet (Régis)
Perdomo (Ronald)
Peretti Della Rocca
(Jean-Pierre de)
Pénicard (Michel)
Peyrefitte (Alain)
Pinte (Étienne)
Poniatowski
(Ladislás)
Porteu de La Moran-
dière (François)
Poujade (Robert)
Préaumont (Jean de)
Prionl (Jean)
Raoult (Eric)
Raynal (Pierre)
Renard (Michel)

Ont voté contre

MM.
Abelin (Jean-Pierre)
Allard (Jean)
Alphandéry (Edmond)
André (René)
Ansqer (Vincent)
Arreckx (Maurice)
Auberger (Philippe)
Aubert (Emmanuel)

Aubert (François d')
Audinot (Gautier)
Bachelet (Pierre)
Bachelot (François)
Barate (Claude)
Barbier (Gilbert)
Barnier (Michel)
Barre (Raymond)

Berrot (Jacques)
Baudis (Pierre)
Baumel (Jacques)
Bayard (Henri)
Bayrou (François)
Beaujean (Henri)
Beaumont (René)
Bécam (Marc)

Reveau (Jean-Pierre)	Savy (Bernard)	Toga (Maurice)
Revet (Charles)	Schenardi (Jean-Pierre)	Toubon (Jacques)
Reymann (Marc)	Séguéla (Jean-Paul)	Tranchant (Georges)
Richard (Lucien)	Seitlinger (Jean)	Trémège (Gérard)
Rigaud (Jean)	Sergent (Pierre)	Ueherschlag (Jean)
Roatta (Jean)	Sirgue (Pierre)	Valleix (Jean)
Robien (Gilles de)	Soisson (Jean-Pierre)	Vasseur (Philippe)
Rocca Serra (Jean-Paul de)	Sourdille (Jacques)	Virapoullé (Jean-Paul)
Rolland (Hector)	Spicler (Robert)	Vivien (Robert-André)
Rossi (André)	Stasi (Bernard)	Vuibert (Michel)
Rostolan (Michel de)	Taugourdeau (Martial)	Vuillaume (Roland)
Roux (Jean-Pierre)	Tenaillon (Paul-Louis)	Wagner (Georges-Paul)
Royer (Jean)	Terrot (Michel)	Wagner (Robert)
Rufenacht (Antoine)	Thien Ah Koon (André)	Weisenhorn (Pierre)
Saint-Ellier (Francis)	Tiberi (Jean)	Wiltzer (Pierre-André)
Salles (Jean-Jack)		

N'ont pas pris part au vote*D'une part :*

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM.		
Arrighi (Pascal)	Frédéric-Dupont (Edouard)	Peyrat (Jacques)
Baekeroot (Christian)	Gollnisch (Bruno)	Peyron (Albert)
Bompard (Jacques)	Le Jaouen (Guy)	Mme Piat (Yann)
Chaboche (Dominique)	Le Pen (Jean-Marie)	Roussel (Jean)
Chauvierre (Bruno)	Martinez (Jean-Claude)	Stirbois (Jean-Pierre)
Domenech (Gabriel)		

SCRUTIN (N° 48)

sur le sous-amendement n° 594 corrigé de M. Bruno Mégret à l'amendement n° 446 du Gouvernement à l'article 4 du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (inclure dans le champ de la privatisation : Renault, Sacilor et Usinor).

Nombre de votants	556
Nombre des suffrages exprimés	554
Majorité absolue	278

Pour l'adoption	25
Contre	529

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN**Groupe socialiste (212) :**

Pour : 5. - MM. André Bellon, Pierre Bourguignon, Jean-Hugues Colonna, Henri Fiszbin et Mme Yvette Roudy.

Contre : 207.

Groupe R.P.R. (156) :

Contre : 148.

Abstention volontaire : 1. - M. Claude Labbé.

Non-votants : 7. - MM. Emmanuel Aubert, Jacques Baumel, Jacques Chaban-Delmas (président de l'Assemblée nationale), Michel Debré, Jacques Féron, Henri de Gastines et Jean Kiffer.

Groupe U.D.F. (130) :

Contre : 130.

Groupe Front national (R.N.) (35) :

Pour : 20.

Abstention volontaire : 1. - Guy Herliou.

Non-votants : 14. - MM. Pascal Arrighi, Christian Baekeroot, Dominique Chaboche, Bruno Chauvierre, Gabriel Domenech, Bruno Gollnisch, Guy Le Jaouen, Jean-Marie Le Pen, Jean-Claude Martinez, Jacques Peyrat, Albert Peyron, Mme Yann Piat, MM. Jean Roussel et Jean-Pierre Stirbois.

Groupe communiste (35) :

Contre : 35.

Non-inscrits (8) :

Contre : 9. - MM. Daniel Bernardet, Robert Borrel, Pierre Claisse, Jean Diebold, Hubert Gouze, Michel Lambert, André Pinçon, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Ont voté pour

MM.		
Bachelot (François)	Frédéric-Dupont (Edouard)	Reveau (Jean-Pierre)
Bellon (André)	Freulet (Gérard)	Rostolan (Michel de)
Bompard (Jacques)	Holeindre (Roger)	Mme Roudy (Yvette)
Bourguignon (Pierre)	Jaikh (Jean-François)	Schenardi
Briant (Yvon)	Mégret (Bruno)	(Jean-Pierre)
Ceyrac (Pierre)	Perdomo (Ronald)	Sergent (Pierre)
Chambrun (Charles de)	Perdomo (Ronald)	Sirgue (Pierre)
Colonna (Jean-Hugues)	Descaves (Pierre)	Spicler (Robert)
Descaves (Pierre)	Fiszbin (Henri)	Wagner (Georges-Paul)

Ont voté contre

MM.		
Abelin (Jean-Pierre)	Blum (Roland)	Chastagnol (Alain)
Adevah-Peuf (Maurice)	Bocquel (Jean-Marie)	Chauveau
Alfonsi (Nicolas)	Bocquet (Alain)	(Guy-Michel)
Allard (Jean)	Mme Boisseau	Chénard (Alain)
Alphandéry (Edmond)	(Marie-Thérèse)	Chervier (Daniel)
Anciant (Jean)	Bollengier-Stragier (Georges)	Chevènement (Jean- Pierre)
André (René)	Bonhomme (Jean)	Chollet (Paul)
Ansart (Gustave)	Bonnemaison (Gilbert)	Chomat (Paul)
Ansquer (Vincent)	Bonnet (Alain)	Chomelon (Georges)
Arrexx (Maurice)	Bonrepaux (Augustin)	Chouat (Didier)
Asensi (François)	Bordu (Gérard)	Chupin (Jean-Claude)
Auberger (Philippe)	Borel (André)	Claisse (Pierre)
Aubert (François d')	Borotra (Franck)	Clément (Pascal)
Auchède (Rémy)	Borrel (Robert)	Clerc (André)
Audinot (Gautier)	Mme Bouchardeau (Huguette)	Coffineau (Michel)
Auroux (Jean)	Boucheron (Jean- Michel) (Charente)	Cointat (Michel)
Mme Avice (Edwige)	Boucheron (Jean- Michel) (Ille-et-Vilaine)	Colin (Daniel)
Ayrault (Jean-Marc)	Bouard (Jacques)	Colin (Georges)
Bachelot (Pierre)	Bouard (Jacques)	Collob (Gérard)
Badet (Jacques)	(Ille-et-Vilaine)	Colombier (Georges)
Balligand (Jean-Pierre)	Bourg-Broc (Bruno)	Combrisson (Roger)
Bapt (Gérard)	Bousquet (Jean)	Conéze (Roger)
Barailla (Régis)	Mme Boutin (Christine)	Couanau (René)
Barate (Claude)	Bouvard (Loïc)	Couepel (Sébastien)
Barbier (Gilbert)	Bouvet (Henri)	Cousin (Bertrand)
Bardin (Bernard)	Boyon (Jacques)	Couve (Jean-Michel)
Barnier (Michel)	Branger (Jean-Guy)	Couveinhes (René)
Barrau (Alain)	Brial (Benjamin)	Cozan (Jean-Yves)
Barre (Raymond)	Briane (Jean)	Crépeau (Michel)
Barrot (Jacques)	Brocard (Jean)	Mme Cresson (Edith)
Barthe (Jean-Jacques)	Brochard (Albert)	Cuq (Henri)
Bartolone (Claude)	Brune (Alain)	Daillet (Jean-Marie)
Bassinat (Philippe)	Bruné (Paulin)	Dalbos (Jean-Claude)
Baudis (Pierre)	Bussereau (Dominique)	Darinot (Louis)
Bayard (Henri)	Cabal (Christian)	Debré (Bernard)
Bayrou (François)	Calmat (Alain)	Debré (Jean-Louis)
Beaufils (Jean)	Cambolive (Jacques)	Defferre (Gaston)
Beaujean (Henri)	Caro (Jean-Marie)	Dehaine (Arthur)
Beaumont (René)	Carré (Antoine)	Dehoux (Marcel)
Bécam (Marc)	Cartelet (Michel)	Delalande (Jean-Pierre)
Béche (Guy)	Cassabel (Jean-Pierre)	Delatre (Georges)
Bechter (Jean-Pierre)	Cassaing (Jean-Claude)	Delatre (Francis)
Bégault (Jean)	Castor (Elie)	Delebarre (Michel)
Béguet (René)	Cathala (Laurent)	Delchedde (André)
Bélorgey (Jean-Michel)	Cavaillé (Jean-Charles)	Delevoye (Jean-Paul)
Benoit (René)	Cazalet (Robert)	Delfosse (Georges)
Benouville (Pierre de)	Césaire (Aimé)	Delmar (Pierre)
Bérégovery (Pierre)	César (Gérard)	Demange (Jean-Marie)
Bernard (Michel)	Chammougon (E. Jourd)	Demuyneck (Christian)
Bernard (Pierre)	Chantelat (Guy)	Deniau (Jean-François)
Bernardet (Daniel)	Chantelat (Pierre)	Deniau (Xavier)
Bernard-Reymond (Pierre)	Chapuis (Robert)	Deprez (Charles)
Berson (Michel)	Charbonnel (Jean)	Deprez (Léonce)
Besson (Jean)	Charlé (Jean-Paul)	Dermaux (Stéphane)
Besson (Louis)	Charles (Serge)	Derosier (Bernard)
Bichet (Jacques)	Charretier (Maurice)	Desanis (Jean)
Bigard (Marcel)	Charroppin (Jean)	Deschamps (Bernard)
Billardon (André)	Charzat (Michel)	Deschaux-Beaume (Freddy)
Birraux (Claude)	Chasseguet (Gérard)	Dessein (Jean-Claude)
Blanc (Jacques)		Destrade (Jean-Pierre)
Bleuler (Pierre)		Dedevjian (Patrick)
Blot (Yvan)		Dhaille (Paul)

Dhinnin (Claude)
Diebold (Jean)
Diméglio (Willy)
Dominati (Jacques)
Dousset (Maurice)
Douyère (Raymond)
Drouin (René)
Drut (Guy)
Dubernard
(Jean-Michel)
Ducoloné (Guy)
Mme Dufoix
(Georgina)
Dugoin (Xavier)
Dumas (Roland)
Dumont (Jean-Louis)
Durand (Adrien)
Durieux (Bruno)
Durieux (Jean-Paul)
Durr (André)
Durrupt (Job)
Ehrmann (Charles)
Emmanueli (Henri)
Évin (Claude)
Fabius (Laurent)
Falala (Jean)
Fanton (André)
Farran (Jacques)
Faugaret (Alain)
Ferrari (Gatien)
Fèvre (Charles)
Fillon (François)
Fiterman (Charles)
Fleury (Jacques)
Florian (Roland)
Forgues (Pierre)
Fourré (Jean-Pierre)
Foyer (Jean)
Mme Frachon
(Martine)
Franceschi (Joseph)
Frèche (Georges)
Fréville (Yves)
Frich (Edouard)
Fuchs (Gérard)
Fuchs (Jean-Paul)
Galley (Robert)
Gantier (Gilbert)
Garmendia (Pierre)
Mme Gaspard
(Françoise)
Gaudin (Jean-Claude)
Gaulle (Jean de)
Gayssot (Jean-Claude)
Geng (Francis)
Gengenwin (Germain)
Germon (Claude)
Ghysel (Michel)
Giard (Jean)
Giovannelli (Jean)
Giscard d'Estaing
(Valéry)
Goasduff (Jean-Louis)
Godefroy (Pierre)
Godfrain (Jacques)
Mme Goeuriot
(Colette)
Gonelle (Michel)
Gorse (Georges)
Gougy (Jean)
Goulet (Daniel)
Gourmelon (Joseph)
Goux (Christian)
Gouze (Hubert)
Gremetz (Maxime)
Grimont (Jean)
Griotteray (Alain)

Grussenmeyer
(François)
Guéna (Yves)
Guichard (Olivier)
Guyard (Jacques)
Haby (René)
Hage (Georges)
Hannoun (Michel)
Mme d'Harcourt
(Florence)
Hardy (Francis)
Hart (Joël)
Hermier (Guy)
Hernu (Charles)
Hersant (Jacques)
Hersant (Robert)
Hervé (Edmond)
Hervé (Michel)
Hoarau (Elie)
Mme Hoffmann
(Jacqueline)
Houssin (Pierre-Rémy)
Mme Hubert
(Elisabeth)
Huguet (Roland)
Hunault (Xavier)
Hyst (Jean-Jacques)
Jacob (Lucien)
Mme Jacq (Marie)
Mme Jacquaint
(Muguette)
Jacquat (Denis)
Jacquemin (Michel)
Jacquot (Alain)
Jalton (Frédéric)
Janetti (Maurice)
Jarosz (Jean)
Jarrot (André)
Jean-Baptiste (Henry)
Jeanodon (Maurice)
Jegou (Jean-Jacques)
Jospin (Lionel)
Josselin (Charles)
Journet (Alain)
Joxe (Pierre)
Julia (Didier)
Kasperreit (Gabriel)
Kerguénis (Aimé)
Klifa (Joseph)
Koehl (Emile)
Kucheida (Jean-Pierre)
Kuster (Gérard)
Labarrère (André)
Laborde (Jean)
Lacarin (Jacques)
Lachenaud (Jean-
Philippe)
Lacombe (Jean)
Lafleur (Jacques)
Laignel (André)
Lajoinie (André)
Mme Lalumière
(Catherine)
Lamant (Jean-Claude)
Lamassoure (Alain)
Lambert (Jérôme)
Lambert (Michel)
Lang (Jack)
Lauga (Louis)
Laurain (Jean)
Laurisergues
(Christian)
Lavédrine (Jacques)
Le Baill (Georges)
Lecanuet (Jean)
Mme Lecuir (Marie-
France)
Le Déaut (Jean-Yves)

Ledran (André)
Le Drian (Jean-Yves)
Le Foll (Robert)
Lefranc (Bernard)
Le Garrec (Jean)
Legendre (Jacques)
Legras (Philippe)
Lejeune (André)
Le Meur (Daniel)
Lemoine (Georges)
Lengagne (Guy)
Léonard (Gérard)
Léontieff (Alexandre)
Le Pensec (Louis)
Lepereq (Arnaud)
Mme Leroux (Ginette)
Leroy (Roland)
Ligot (Maurice)
Limouzy (Jacques)
Lipkowski (Jean de)
Loncle (François)
Lorenzini (Claude)
Lory (Raymond)
Louet (Henri)
Louis-Joseph-Dogut
(Maurice)
Mahéas (Jacques)
Malandain (Guy)
Malvy (Martin)
Mamy (Albert)
Mancel (Jean-François)
Maran (Jean)
Marcellin (Raymond)
Marchais (Georges)
Marchand (Philippe)
Marcus (Claude-
Gérard)
Margnes (Michel)
Marlière (Olivier)
Marty (Élie)
Mas (Ruger)
Masson (Jean-Louis)
Mathieu (Gilbert)
Mauger (Pierre)
Maujollan du Gasset
(Joseph-Henri)
Mauroy (Pierre)
Mayoud (Alain)
Mazeaud (Pierre)
Médecin (Jacques)
Mellick (Jacques)
Menga (Joseph)
Mercieca (Paul)
Mermaz (Louis)
Mesmin (Georges)
Messmer (Pierre)
Mestre (Philippe)
Métais (Pierre)
Metzinger (Charles)
Mexandeau (Lucis)
Micau (Pierre)
Michel (Claude)
Michel (Henri)
Michel (Jean-François)
Michel (Jean-Pierre)
Millon (Charles)
Miossec (Charles)
Mme Missoffe
(Hélène)
Mitterrand (Gilbert)
Montastruc (Pierre)
Montdargent (Robert)
Montesquiou
(Aymeri de)
Mme Mora
(Christiane)
Mme Moreau (Louise)
Moulinet (Louis)

Mouton (Jean)
Moutoussamy (Ernest)
Moyné-Bressand
(Alain)
Nallet (Henri)
Narquin (Jean)
Natiez (Jean)
Mme Neiertz
(Véronique)
Nenou-Pwataho
(Maurice)
Mme Nevoux
(Paulette)
Notebart (Arthur)
Nucci (Christian)
Nungesser (Roland)
Oehler (Jean)
Ornano (Michel d')
Ortel (Pierre)
Mme Osselin
(Jacqueline)
Oudot (Jacques)
Paccou (Charles)
Paecht (Arthur)
Mme Panafieu
(Françoise de)
Mme Papon (Christiane)
Mme Papon (Monique)
Parent (Régis)
Pascallon (Pierre)
Pasquini (Pierre)
Patriat (François)
Pelchat (Michel)
Pen (Alben)
Pénicaud
(Jean-Pierre)
Perben (Dominique)
Perbet (Régis)
Peretti Della Rocca
(Jean-Pierre de)
Péricard (Michel)
Pesce (Rodolphe)
Pezziat (Jean)
Peyrefitte (Alain)
Peyret (Michel)
Pezet (Michel)
Pierret (Christian)
Pinçon (André)
Pinte (Etienne)
Pistre (Charles)
Poniatowski
(Ladislav)
Poperen (Jean)

Porelli (Vincent)
Portheault
(Jean-Claude)
Poujade (Robert)
Prat (Henri)
Prémaunt (Jean de)
Prunot (Jean)
Pruveux (Jean)
Puaud (Philippe)
Queyranne (Jean-Jack)
Quilès (Paul)
Quilliot (Roger)
Ranult (Eric)
Ravassard (Noël)
Raymond (Alex)
Raynal (Pierre)
Renard (Michel)
Revet (Charles)
Reymann (Marc)
Reyssier (Jean)
Richard (Alain)
Richard (Lucien)
Rigal (Jean)
Rigaud (Jean)
Rigout (Marcel)
Rimbault (Jacques)
Roatta (Jean)
Robien (Gilles de)
Rocard (Michel)
Rocca Serra
(Jean-Paul de)
Rodet (Alain)
Roger-Machart
(Jacques)
Rolland (Hector)
Rossi (André)
Roux (Jacques)
Ruux (Jean-Pierre)
Royer (Jean)
Rufenacht (Antoine)
Saint-Ellier (Francis)
Saint-Pierre
(Dominique)
Sainte-Marie (Michel)
Salles (Jean-Jack)
Sanmarco (Philippe)
Santrot (Jacques)
Sapin (Michel)
Sarre (Georges)
Savy (Bernard)
Schreiner (Bernard)
Schwartzberg
(Ruger-Gérard)

Séguéla (Jean-Paul)
Seitlinger (Jean)
Mme Sicard (Odile)
Siffre (Jacques)
Soisson (Jean-Pierre)
Souchon (René)
Mme Soum (Renée)
Sourdille (Jacques)
Stasi (Bernard)
Mme Stiévenard
(Gisèle)
Stirn (Olivier)
Strauss-Kahn
(Dominique)
Mme Sublet
(Marie-Josèphe)
Sueur (Jean-Pierre)
Taugourdeau (Martial)
Tavernier (Yves)
Tenaillon (Paul-Louis)
Terrot (Michel)
Théaudin (Clément)
Thien Ah Koon
(André)
Tiberi (Jean)
Toga (Maurice)
Toubon (Jacques)
Mme Toutain
(Ghislaine)
Tranchant (Georges)
Mme Trautmann
(Catherine)
Trémège (Gérard)
Ueherschlag (Jean)
Vadepied (Guy)
Valleix (Jean)
Vasseur (Philippe)
Vauzelle (Michel)
Vergès (Paul)
Virapoullé (Jean-Paul)
Vivien (Alain)
Vivien (Robert-André)
Vuibert (Michel)
Vuillaume (Roland)
Wacheux (Marcel)
Wagner (Robert)
Weisenhorn (Pierre)
Welzer (Gérard)
Wiltzer (Pierre-André)
Worms (Jean-Pierre)
Zuccarelli (Émile)

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM.

Arrighi (Pascal)	Domenech (Gabriel)	Martinez (Jean-Claude)
Aubert (Emmanuel)	Féron (Jacques)	Peyrat (Jacques)
Baeckeroot (Christian)	Gastines (Henri de)	Peyron (Albert)
Baumel (Jacques)	Gollnisch (Bruno)	Mme Piat (Yann)
Chaboche (Dominique)	Kiffer (Jean)	Roussel (Jean)
Chauvierre (Bruno)	Le Jaouen (Guy)	Stirbois (Jean-Pierre)
Debré (Michel)	Le Pen (Jean-Marie)	

Mises au point au sujet du présent scrutin

MM. André Bellon, Pierre Bourguignon, Jean-Hugues Colonna, Henri Fiszbin et Mme Yvette Roudy, portés comme ayant voté « pour », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER
Codes	Titres	Francs	Francs
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			
03	Compte rendu..... 1 en	106	806
33	Questions..... 1 en	106	570
83	Table compte rendu.....	60	72
93	Table questions.....	60	57
DEBATS DU SENAT :			
06	Compte rendu..... 1 en	98	506
36	Questions..... 1 en	98	331
86	Table compte rendu.....	50	77
96	Table questions.....	30	48
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			
07	Série ordinaire..... 1 en	664	1 603
27	Série budgétaire..... 1 en	198	293
DOCUMENTS DU SENAT :			
08	Un an.....	664	1 489

Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :

- 03 : compte rendu intégral des séances ;
- 33 : questions écrites et réponses des ministres.

Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes :

- 06 : compte rendu intégral des séances ;
- 36 : questions écrites et réponses des ministres.

Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :

- 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
- 27 : projets de lois de finances.

Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
 28, rue Deseix, 75727 PARIS CEDEX 16
 Téléphone : Renseignements : 45-78-82-31
 Administration : 45-78-81-39
TELEX : 201178 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 2,80 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

